BSB Bayerische StaatsBibliothek

Münchener DigitalisierungsZentrum
Digitale Bibliothek

Voltaire

Éssai Sur L'Histoire Générale Et Sur Les Moeurs Et L'Esprit Des Nations Depuis Charlemagne Jusqu'à Nos Jours

Bd.: 6

Amsterdam 1764

H.un. 653 d-6
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10034241-1

Copyright

Das Copyright für alle Webdokumente, insbesondere für Bilder, liegt bei der Bayerischen Staatsbibliothek. Eine Folgeverwertung von Webdokumenten ist nur mit Zustimmung der Bayerischen Staatsbibliothek bzw. des Autors möglich. Externe Links auf die Angebote sind ausdrücklich erwünscht. Eine unautorisierte Übernahme ganzer Seiten oder ganzer Beiträge oder Beitragsteile ist dagegen nicht zulässig. Für nicht-kommerzielle Ausbildungszwecke können einzelne Materialien kopiert werden, solange eindeutig die Urheberschaft der Autoren bzw. der Bayerischen Staatsbibliothek kenntlich gemacht wird.

Eine Verwertung von urheberrechtlich geschützten Beiträgen und Abbildungen der auf den Servern der Bayerischen Staatsbibliothek befindlichen Daten, insbesondere durch Vervielfältigung oder Verbreitung, ist ohne vorherige schriftliche Zustimmung der Bayerischen Staatsbibliothek unzulässig und strafbar, soweit sich aus dem Urheberrechtsgesetz nichts anderes ergibt. Insbesondere ist eine Einspeicherung oder Verarbeitung in Datensystemen ohne Zustimmung der Bayerischen Staatsbibliothek unzulässig.

The Bayerische Staatsbibliothek (BSB) owns the copyright for all web documents, in particular for all images. Any further use of the web documents is subject to the approval of the Bayerische Staatsbibliothek and/or the author. External links to the offer of the BSB are expressly welcome. However, it is illegal to copy whole pages or complete articles or parts of articles without prior authorisation. Some individual materials may be copied for non-commercial educational purposes, provided that the authorship of the author(s) or of the Bayerische Staatsbibliothek is indicated unambiguously.

Unless provided otherwise by the copyright law, it is illegal and may be prosecuted as a punishable offence to use copyrighted articles and representations of the data stored on the servers of the Bayerische Staatsbibliothek, in particular by copying or disseminating them, without the prior written approval of the Bayerische Staatsbibliothek. It is in particular illegal to store or process any data in data systems without the approval of the Bayerische Staatsbibliothek.

10034241

Ex donat: Molliana.



10034241

H. Un
6530 — 6.

Soc Jenel - Mol

10034241

<366153463000014

<366153463000014

Bayer. Staatsbibliothek

H. Un
Gesch — 6.

10034241

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE.

10034241

10034241

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE,

ET SUR

LES MOEURS ET L'ESPRIT

DES NATIONS,

DEPUIS CHARLEMAGNE

JUSQU'À NOS JOURS.

Nouvelle Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée.

TOME SIXIEME.

A AMSTERDAM,

AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCC. LXIV.

10034241

Bayerische
Staatsbibliothek
München

10034241

SUITE
DE
L'ESSAI
SUR
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE,

Et ſur les Mœurs & l'Eſprit des Nations, depuis Charlemagne juſqu'à nos jours.

CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

LOUIS XIV *continue à demander la paix & à ſe défendre. Le Duc de Vendôme affermit le Roi d'Eſpagne ſur le Trône.*

ON - ſeulement les ennemis avançaient ainſi pied à pied, & faiſaient tomber de ce côté toutes les barrieres de la France; mais ils prétendaient, aidés du Duc de Savoye, aller ſurprendre la Franche-Comté,

CHAP. XXII.

& pénétrer par les deux bouts dans le cœur du Royaume. Le Général *Merci*, chargé de faciliter cette entrepriſe, en entrant dans la haute-Alſace par Bâle fut heureuſement arrêté près de l'Iſle de Neubourg ſur le Rhin, par le Comte, depuis Maréchal *du Bourg*. Je ne ſai par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci*, ont toujours été auſſi malheureux qu'eſtimés. Celui-ci fut vaincu de la maniere la plus complette. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoye : mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre ; & l'intérieur du Royaume était dans un état ſi languiſſant, que le Roi demanda encore la paix en ſuppliant. Il offrait de reconnaître l'Archiduc pour Roi d'Eſpagne, de ne donner aucun ſecours à ſon petit-fils, & de l'abandonner à ſa fortune ; de donner quatre Places en ôtage ; de rendre Strasbourg & Briſac ; de renoncer à la Souveraineté de l'Alſace, & de n'en garder que la Préfecture ; de raſer toutes ſes Places depuis Bâle juſqu'à Philisbourg ; de combler le port ſi long-tems redoutable de Dunkerque, & d'en raſer les fortifications ; de laiſſer aux Etats-Généraux, Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient ſervir de fondemens à la paix qu'il implorait.

Victoire du Maréchal du Bourg. 26 Août 1709.

Offres de Louis XIV.

Les Alliés voulurent encore avoir le triomphe de diſcuter les ſoumiſſions de *Louis XIV*. On permit à ſes Plénipotentiaires de venir au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertrudenberg, les prieres de ce Monarque : il choiſit le Maréchal d'*Uxel-*

CHAP. XXII.

Congrès de Gertruden-berg.

les, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé & hardi ; & l'Abbé, depuis Cardinal de *Polignac*, l'un des plus beaux esprits & des plus éloquens de son siecle, qui imposait par sa figure & par ses graces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence ne sont rien dans des Ministres, lorsque le Prince n'est pas heureux : ce sont les victoires qui font les Traités. Les Ambassadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les Députés venaient entendre leurs offres, & les rapportaient à la Haye au Prince *Eugéne*, au Duc de *Marlboroug*, au Comte de *Zinzendorf*, Ambassadeur de l'Empereur ; & ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageans, tous composés par des Réfugiés Français, devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV*, que *Marlboroug* & *Eugéne*.

Les Plenipotentaires de France pousserent l'humiliation jusqu'à promettre que le Roi donnerait de l'argent pour détrôner *Philippe V*, & ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV*, pour préliminaires, s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils dans deux mois, par la voie des armes. Cette inhumanité absurde beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès.

Tandis que les Alliés parlaient ainsi en Maîtres irrités contre la grandeur & la fierté de *Louis XIV*, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparérent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant ; & le Lord *Stairs* proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris.

CHAP. XXII.

Bataille de Saragoſſe. 20 Août 1710.

Preſque dans le même-tems, l'armée de l'Archiduc, commandée par *Gui de Staremberg*, le Général Allemand qui avait le plus de réputation après le Prince *Eugéne*, remporta près de Saragoſſe une victoire complete ſur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis ſon eſpérance, à la tête de laquelle était le Marquis de *Bay*, Général maheureux. On remarqua encore, que les deux Princes qui ſe diſputaient l'Eſpagne, & qui étaient l'un & l'autre à portée de leur armée, ne ſe trouvérent pas à cette bataille. De tous les Princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le Duc de Savoye qui fit la guerre par lui-même. Il était triſte qu'il n'acquit cette gloire qu'en combattant contre ſes deux filles, dont il voulait détrôner l'une, pour acquérir en Lombardie un peu de terrein, ſur lequel l'Empereur *Joſeph* lui faiſait déjà des difficultés, & dont on l'aurait dépouillé à la premiere occaſion.

Cet Empereur était heureux par-tout, & n'était nulle part modéré dans ſon bonheur. Il démembrait de ſa ſeule autorité la Baviere, il en donnait les fiefs à ſes parens & à ſes créatures. Il dépouillait le jeune Duc de la Mirandole en Italie; & les Princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, ſans penſer qu'ils travailloient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les eſprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui ſemblait le premier des intérêts. La fortune de *Joſeph* le fit encore triompher des mécontens de Hon-

L'Empereur Joſeph heureux & puiſſant.

grie. La France avait ſuſcité contre lui le Prince *Ragotski*, armé pour ſes prétentions & pour celles de ſon pays. *Ragotski* fut battu, ſes villes priſes, ſon parti ruiné. Ainſi *Louis XIV* était également malheureux au-dehors, au-dedans, ſur Mer & ſur Terre, dans les négociations publiques, & dans les intrigues ſecrettes.

Philippe V obligé de fuir encore.

Toute l'Europe croyait alors que l'Archiduc *Charles*, frere de l'heureux *Joſeph*, régnerait ſans concurrent en Eſpagne. L'Europe était menacée d'une Puiſſance plus terrible que celle de *Charles-Quint*; & c'était l'Angleterre long-tems ennemie de la branche d'Autriche Eſpagnole, & la Hollande ſon eſclave révoltée, qui s'épuiſaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid, en ſortit encore, & ſe retira à Valladolid; tandis que l'Archiduc *Charles* fit ſon entrée en vainqueur dans la Capitale.

Le Roi de France ne pouvait plus ſecourir ſon petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ſes ennemis exigeaient à Gertrudenberg; d'abandonner la cauſe de *Philippe*, en faiſant revenir pour ſa propre défenſe, quelques troupes demeurées en Eſpagne. Lui-même à peine pouvait réſiſter vers la Savoye, vers le Rhin, & ſur-tout en Flandre, où ſe portoient les plus grands coups.

L'Eſpagne déſolée.

L'Eſpagne était encore bien plus à plaindre que la France. Preſque toutes ſes Provinces avoient été ravagées par leurs ennemis & par leurs défenſeurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son Commerce périſſait. La diſette était générale: mais cette diſette fut plus funeſte

CHAP. XXII.

aux vainqueurs qu'aux vaincus, parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des Peuples refusait tout aux Autrichiens, & donnait tout à *Philippe*. Ce Monarque n'avait plus ni troupes, ni Général de la part de la France. Le Duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie sa fortune chancelante, loin de continuer de commander ses armées, était regardé alors comme son ennemi. Il est certain, que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de Grands & de toute la Castille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Espagne. Tous les Catalans, nation belliqueuse & opiniâtre, tenaient obstinément pour son concurrent. La moitié de l'Arragon était aussi gagnée. Une partie des Peuples attendait alors l'événement : un autre haïssait plus l'Archiduc qu'elle n'aimoit *Philippe*. Le Duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des Ministres Espagnols, & mécontent de la Princesse des *Ursins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il étoit venu défendre; & lorsque *Louis XIV* avait proposé lui-même d'abandonner son petit-fils, & qu'on parlait déjà en Espagne d'une abdication, le Duc d'Orléans se crut digne de remplir la place que *Philippe V* semblait devoir quitter. Il avait à cette Couronne des droits, que le testament du feu Roi d'Espagne avoit négligés, & que son pere avait maintenus par une protestation.

Philippe V presque abandonné.

Il fit par ses Agens une ligue avec quelques Grands d'Espagne, par laquelle ils s'en-

gageaient à le mettre ſur le Trône, en cas que *Philippe V* en deſcendit. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'Eſpagnols empreſſés à ſe ranger ſous les drapeaux d'un Prince qui ſavait combattre. Cette entrepriſe, ſi elle eût réuſſi, pouvait ne pas déplaire aux Puiſſances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Eſpagne & la France réunies dans une même main; & elle aurait apporté moins d'obſtacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid, vers le commencement de 1709, tandis que le Duc d'Orléans était à Verſailles. Ses Agens furent empriſonnés en Eſpagne. *Philippe V* ne pardonna pas à ſon parent, d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, & d'avoir eu la penſée de lui ſuccéder. La France cria contre le Duc d'Orléans. Monſeigneur, pere de *Philippe V*, opina dans le Conſeil, qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le Roi aima mieux enſevelir dans le ſilence un projet informe & excuſable, que de punir ſon neveu dans le tems qu'il voyait ſon petit-fils toucher à ſa ruine. CHAP. XXII.

Enfin, vers le tems de la bataille de Saragoſſe, le Conſeil du Roi d'Eſpagne, & & la plûpart des Grands, voyant qu'ils n'avaient aucun Capitaine à oppoſer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugéne*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le Duc de *Vendôme*. Ce Prince, retiré dans Anet, partit alors; & ſa preſence valut une armée. La grande ré-

CHAP. XXII.

putation qu'il s'était faite en Italie, & que la malheureuſe campagne de Lille n'avait pû lui faire perdre, frappait les Eſpagnols. Sa popularité, ſa libéralité qui allait juſqu'à la profuſion, ſa franchiſe, ſon amour pour les ſoldats, lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Eſpagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Gueſclin*. Son nom ſeul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les Communautés des Villes, des Villages & des Religieux, en donnerent. Un eſprit d'entouſiaſme ſaiſit la Nation. Les débris de la bataille de Saragoſſe ſe rejoignirent ſous lui à Valladolid. Tout s'empreſſa de fournir des recrues. Le Duc de *Vendôme*, ſans laiſſer rallentir un moment cette nouvelle ardeur, pourſuit les vainqueurs, ramene le Roi à Madrid, oblige l'ennemi de ſe retirer vers le Portugal, le ſuit, paſſe le Tage à la nage, fait priſonnier dans Brihuega *Stanhope* avec cinq mille Anglais ; atteint le Général *Staremberg*, & le lendemain lui livre la bataille de Villaviciosa. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ſes autres Généraux, animé de l'eſprit du Duc de *Vendôme*, ſe met à la tête de l'aîle droite. Le Général prend la gauche. Il remporte une victoire entiére ; de ſorte qu'en quatre mois de tems, ce Prince, qui était arrivé quand tout était déſeſpéré, rétablit tout, & affermit pour jamais la Couronne d'Eſpagne ſur la tête de *Philippe*. *

Août 1710.

Bataille de Villaviciosa. 9 Déc. 1710.

Philippe V ſolidement établi.

* On prétend qu'après la bataille, *Philippe V*,

CHAP. XXII.

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les Alliés, une autre plus ſourde & non moins déciſive ſe préparait en Angleterre. Une Allemande avait par ſa mauvaiſe conduite fait perdre à la Maiſon d'Autriche toute la ſucceſſion de *Charles-Quint*, & avait été ainſi le premier mobile de la guerre ; une Anglaiſe par ſes imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, Ducheſſe de *Marlboroug*, gouvernait la Reine *Anne*; & le Duc gouvernait l'Etat. Il avait en ſes mains les finances, par le grand Tréſorier *Godolphin*, beau-pere d'une de ſes filles. *Sunderland* Secretaire d'Etat, ſon gendre, lui ſoumettait le Cabinet. Toute la maiſon de la Reine, où commandait ſa femme, était à ſes ordres. Il était maître de l'armée, dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Whigs* & les *Toris*, diviſaient l'Angleterre, les *Whigs*, à la tête deſquels il était, faiſaient tout pour ſa grandeur ; & les *Toris* avaient été forcés à l'admirer & à ſe taire. Il n'eſt pas indigne de l'Hiſtoire, d'ajouter que le Duc & la Ducheſſe étaient les plus belles perſonnes de leur tems ; & que cet avantage ſéduit encore la multitude, quand il eſt joint aux Dignités & à la gloire.

Il avait plus de crédit à la Haye que le grand Penſionnaire, & il influait beaucoup

n'ayant point de lit, le Duc de *Vendôme* lui dit : Je vai vous faire donner le plus beau lit ſur lequel jamais Roi ait couché, & il fit faire un matelas des étendards & des drapeaux pris ſur les ennemis.

CHAP. XXII.

en Allemagne. Négociateur & Général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puiſſance & une gloire ſi étendues. Il pouvait encore affermir ſon pouvoir par ſes richeſſes immenſes, acquiſes dans le Commandement. J'ai entendu dire à ſa veuve, qu'après les partages faits à quatre enfans, il lui reſtait, ſans aucune grace de la Cour, ſoixante & dix mille pieces de revenu, qui ſont plus de 1550 mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'œconomie que de grandeur, il pouvait ſe faire un parti, que la Reine *Anne* n'aurait pû détruire; & ſi ſa femme avait eu plus de complaiſance, jamais la Reine n'eût briſé ſes liens. Mais le Duc ne put jamais triompher de ſon goût pour les richeſſes, ni la Ducheſſe de ſon humeur. La Reine l'avait aimée avec une tendreſſe qui allait juſqu'à la ſoumiſſion & à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite cauſe produit de très-grands changemens.

Dans de pareilles liaiſons, c'eſt d'ordinaire du côté des Souverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la ſupériorité; ce ſont eux qui font ſentir le joug, & c'était la Ducheſſe de *Marlborough* qui l'appeſantiſſait. Il fallait une Favorite à la Reine *Anne*; elle ſe tourna du côté de Myladi *Masham*, ſa Dame d'atour. Les jalouſies de la Ducheſſe éclaterent. Quelques paires de gants d'une façon ſinguliére qu'elle refuſa à la Reine, une jatte d'eau qu'elle laiſſa tomber en ſa preſence, par une mépriſe affectée, ſur la robe de

Madame *Masham*, changerent la face de l'Europe. Les eſprits s'aigrirent. Le frere de la nouvelle Favorite demanda au Duc un Régiment ; le Duc le refuſa, & la Reine le donna. Les *Toris* ſaiſirent cette conjoncture, pour tirer la Reine de cet eſclavage domeſtique, pour abaiſſer la puiſſance du Duc de *Marlboroug*, changer le Miniſtere, faire la paix, & rappeller, s'il ſe pouvait, la Maiſon de *Stuart* ſur le Trône d'Angleterre. Si le caractere de la Ducheſſe eût pû admettre quelque ſoupleſſe, elle eût régné encore. La Reine & elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours ſous des noms empruntés. Ce myſtere & cette familiarité laiſſaient toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la Ducheſſe n'employa cette reſſource, que pour tout gâter. Elle écrivit impérieuſement. Elle diſait dans ſa lettre : *Rendez-moi juſtice, & ne me faites point de réponſe.* Elle s'en repentit enſuite : elle vint demander pardon ; elle pleura : & la Reine ne lui répondit autre choſe, ſinon : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, & je ne vous répondrai pas.* Alors la rupture fut ſans retour. La Ducheſſe ne parut plus à la Cour ; & quelque tems après, on commença par ôter le Miniſtere au gendre de *Marlboroug*, *Sunderland*, pour dépoſſéder enſuite *Godolphin*, & le Duc lui même. Dans d'autres Etats, cela s'appelle une diſgrace : en Angleterre, c'eſt une révolution dans les affaires ; & la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens à la Cour de Londres, mais non encore dans le Royaume.

CHAP. XXII.

Les *Toris*, maîtres alors de la Reine, ne l'étaient pas du Royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la Religion. Il n'y en a guere aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour distinguer les Factions. Les *Whigs* panchaient pour le Presbitérianisme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, persécuté *Charles II* & immolé *Charles I^r*. Les *Toris* étaient pour les Episcopaux, qui favorisaient la Maison de *Stuart*, & qui voulaient établir l'obéissance passive envers les Rois, parce que les Evêques en espéraient plus d'obéissance pour eux-mêmes. Ils exciterent un Prédicateur à prêcher dans la Cathédrale de *St. Paul* cette doctrine, & à désigner d'une maniere odieuse l'administration de *Marlboroug*, & le parti qui avait donné la Couronne au Roi *Guillaume*. Mais la Reine, qui favorisait ce Prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux Chambres dans la salle de Vestminster, & que son sermon ne fût brûlé. Elle sentit encore plus sa foiblesse, en n'osant jamais, malgré ses secrettes inclinations pour son sang, rouvrir le chemin du Trône, fermé à son frere par le parti des *Whigs*. Les Ecrivains, qui disent que *Marlboroug* & son parti tomberent, quand la faveur de la Reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre. La Reine, qui dès-lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à *Marlboroug* le commandement des armées; & au Prin-

tems de 1711 *Marlboroug* preſſait encore la France, tandis qu'il était diſgracié dans ſa Cour. Un Agent ſecret de la France propoſait ſous main des conditions de paix à Londres ; mais le Miniſtere nouveau de la Reine n'oſait encore les accepter.

Un nouvel événement, auſſi imprévu que les autres, acheva ce grand ouvrage. L'Empereur *Joſeph* mourut, & laiſſa les Etats de la Maiſon d'*Autriche*, l'Empire d'Allemagne, & les prétentions ſur l'Eſpagne & ſur l'Amérique, à ſon frere *Charles*, qui fut élu Empereur quelques mois après. * 17 Avril 1711.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés, qui armaient tant de Nations, commencerent à ſe diſſiper en Angleterre, par les ſoins du nouveau Miniſtere. On avait voulu empêcher que *Louis XIV*, ne gouvernât l'Eſpagne, l'Amérique, la Lombardie, le Royaume de Naples & la Sicile ſous le nom de ſon petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'Etats dans la main de *Char-*

* Le Lord *Bolingbroke* rapporte dans ſes Lettres, qu'alors il y avait de grandes cabales à la Cour de France ; il ne doute pas, Tom. II. pag. 244, *qu'il ne ſe formât dans ſa Cour d'étranges projets d'ambition particuliere* : il en juge par un diſcours que lui tinrent depuis à ſouper les Ducs de *la Feuillade* & *de* Mortemar : *Vous auriez pu nous écraſer, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?* Bolingbroke, malgré ſes lumieres & ſa philoſophie, tombe ici dans le défaut de quelques Miniſtres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit ſignifient quelque choſe. On connaît aſſez l'état de la Cour de France, & celui de ces deux Ducs, pour ſavoir qu'il n'y avait, du tems de la paix d'Utrecht, ni deſſeins, ni factions, ni aucun homme en ſituation de rien entreprendre.

CHAP. XXII.

les VI ? Pourquoi la Nation Anglaiſe aurait-elle épuiſé ſes tréſors ? Elle payait plus que l'Allemagne & la Hollande enſemble. Les frais de la preſente année allaient à ſept millions de livres ſterling. Fallait-il qu'elle ſe ruinât, pour une cauſe qui lui était étrangere, & pour donner une partie de la Flandre aux Provinces-Unies rivales de ſon commerce ? Toutes ces raiſons, qui enhardiſſaient la Reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la Nation ; & un nouveau Parlement étant convoqué, la Reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en ſecret, elle ne pouvait pas encore ſe ſéparer publiquement de ſes Alliés ; & quand le Cabinet négociait, *Marlboroug* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre ; il forçait les lignes, que le Maréchal de *Villars* avait tirées de Montreul juſqu'à Valenciennes ; il prenait Bouchain ; il s'avançait au Queſnoi, & de là vers Paris il y avait à peine un rempart à lui oppoſer.

Septemb. 1711.

Priſe de Rio-Janéiro. Sept. & Octob. 1711.

Ce fut dans ce tems malheureux, que le célebre *du Gué-Trouin*, aidé de ſon courage & de l'argent de quelques Marchands, n'ayant encore aucun grade dans la Marine & devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, & alla prendre une des principales villes du Bréſil, St. Sébaſtien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richeſſes ; & les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on faiſait au Breſil ne ſoulageait pas les maux de la France.

CHAPITRE VINGT-TROISIEME.

Victoire du Maréchal de Villars à Dénain. Rétabliſſement des affaires. Paix générale.

LEs négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus ſalutaires. La Reine envoya le Comte de *Strafford*, Ambaſſadeur en Hollande, communiquer les propoſitions de *Louis XIV*. Ce n'était plus alors à *Marlboroug* qu'on demandait grace. Le Comte de *Strafford* obligea les Hollandais à nommer des Plénipotentiaires, & à recevoir ceux de la France.

Les affaires changent en Angleterre.

Trois particuliers s'oppoſaient toujours à cette paix. *Marlboroug*, le Prince *Eugéne* & *Heinſius*, perſiſtaient à vouloir accabler *Louis XIV*. Mais quand le Général Anglais retourna dans Londres à la fin de 1711, on lui ôta tous ſes emplois. Il trouva une nouvelle Chambre-baſſe, & n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La Reine, en créant de nouveaux Pairs, avait affaibli le parti du Duc, & fortifié celui de la Couronne. Il fut accuſé, comme *Scipion*, d'avoir malverſé : mais il ſe tira d'affaire, à peu près de même, par ſa gloire & par la retraite. Il était encore puiſſant dans ſa diſgrace. Le Prince *Eugéne* n'héſita pas à paſſer à Londres pour ſeconder ſa faction. Ce Prince reçut l'accueil qu'on devait à ſon nom & à ſa renommée, & les refus

CHAP. XXIII.

qu'on devait à ſes propoſitions. La Cour prévalut ; le Prince *Eugéne* retourna ſeul achever la guerre ; & c'était encore un nouvel aiguillon pour lui, d'eſpérer de nouvelles victoires, ſans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'aſſemble à Utrecht, tandis que les Miniſtres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité ; le Maréchal de *Villars*, retiré derriere des lignes, couvrait encore Arras & Cambrai. Le Prince *Eugéne* prenait la ville du

4 Juillet 1712. Queſnoi, & il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort ; & n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenſes qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La Reine *Anne* ne pouvait encore ſe dégager ouvertement ; elle avait envoyé à l'armée du Prince *Eugéne* le Duc d'*Ormond*, avec douze mille Anglais, & payait encore beaucoup de troupes Allemandes. Le Prince *Eugéne*, ayant brûlé le fauxbourg d'Arras, s'avançait ſur l'armée Françaiſe. Il propoſa au Duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le Général Anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulieres entre l'Angleterre & la France avançaient. Une ſuſpenſion d'armes fut publiée entre les deux Couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour ſûreté de ſes engagemens. Le Duc d'*Ormond* ſe retira vers Gand. Il

Suſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre.

16 Juill. 1712.

voulut emmener avec les troupes de ſa nation, celles qui étaient à la ſolde de ſa Reine; mais il ne put ſe faire ſuivre que de quatre eſcadrons de Holſtein & d'un Régiment Liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heſſe, de Danemarck, reſtérent ſous les drapeaux du Prince *Eugéne*, & furent payées par les Hollandais. L'Electeur de Hanovre même, qui devait ſuccéder à la Reine *Anne*, laiſſa malgré elle ſes troupes aux Alliés, & fit voir que ſi ſa famille attendait la Couronne d'Angleterre, ce n'était pas ſur la faveur de la Reine *Anne* qu'elle comptait. CHAP. XXIII.

Etat déſaſtreux de la France.

Le Prince *Eugéne*, privé des Anglais, était encore ſupérieur de vingt mille hommes à l'armée Françaiſe; il l'était par ſa poſition, par l'abondance de ſes magaſins, & par neuf ans de victoires.

Le Maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le ſiege de Landrecy. La France, épuiſée d'hommes & d'argent, était dans la conſternation. Les eſprits ne ſe raſſuraient point par les Conférences d'Utrecht, que les ſuccès du Prince *Eugéne* pouvaient rendre infructueuſes. Déjà même des détachemens conſidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, & pénétré juſqu'aux portes de Reims.

Déjà l'allarme était à Verſailles, comme dans le reſte du Royaume. La mort du fils unique du Roi, arrivée depuis un an; le Duc de Bourgogne, la Ducheſſe de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis

CHAP. XXIII.

Fevrier 1712.

quelques mois, & portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfans moribond; toutes ces infortunes domeſtiques, jointes aux étrangeres & à la miſere publique, faiſaient regarder la fin du régne de *Louis XIV* comme un tems marqué pour la calamité; & l'on s'attendait à plus de deſaſtres, que l'on n'avait vu auparavant de grandeur & de gloire.

Mort du Duc de Vendôme. 11 Juin 1712.

Préciſément dans ce tems-là, mourut en Eſpagne le Duc de *Vendôme*. L'eſprit de découragement, généralement répandu en France, & que je me ſouviens d'avoir vu, faiſait encore redouter que l'Eſpagne, ſoutenue par le Duc de *Vendôme*, ne retombât par ſa perte.

Landrecy ne pouvait pas tenir long-tems. Il fut agité dans Verſailles, ſi le Roi ſe retirerait à Chambort ſur la Loire. Il dit au Maréchal d'*Harcourt*, qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la Nobleſſe de ſon Royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré ſon âge de ſoixante & quatorze ans, & qu'il périrait à la tête.

Le Maréchal de Villars ſauve la France.

Une faute, que fit le Prince *Eugéne*, délivra le Roi & la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ſes lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ſes magaſins dans Marchiennes était trop éloigné; que le Général *Albermarle*, poſté à Dénain entre Marchiennes & le camp du Prince, n'était pas à portée d'être ſecouru aſſez tôt, il s'était attaqué. On m'a aſſuré qu'une Italienne fort belle, que je vis quelque-tems après à la Haye, & qui était

alors entretenue par le Prince *Eugéne*, était dans Marchiennes, & qu'elle avait été cauſe qu'on avait choiſi ce lieu pour ſervir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre juſtice au Prince *Eugéne*, de penſer qu'une femme pût avoir part à ſes arrangemens de guerre. CHAP. XXIII.

Ceux qui ſavent qu'un Curé, & un Conſeiller de Douai nommé *le Févre d'Orval*, ſe promenant enſemble vers ces quartiers, imaginerent les premiers qu'on pouvait aiſément attaquer Dénain & Marchiennes, ſerviront mieux à prouver, par quels ſecrets & faibles reſſorts les grandes affaires de ce Monde ſont ſouvent dirigées. *Le Févre* donna ſon avis à l'Intendant de la Province; celui-ci, au Maréchal de *Monteſquiou*, qui commandait ſous le Maréchal de *Villars*; le Général l'approuva, & l'exécuta. Cette action fut en effet le ſalut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le Maréchal de *Villars* donna le change au Prince *Eugéne*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme ſi on ſe préparait à l'attaquer; & tandis que ces dragons ſe retirent enſuite vers Guiſe, le Maréchal marche à Dénain avec ſon armée ſur cinq colonnes. On force les retranchemens du Général *Abermarle*, défendus par dix-ſept bataillons; tout eſt tué, ou pris. Le Général ſe rend priſonnier avec deux Princes de *Naſſau*, un Prince de Holſtein, un Prince d'Anhalt, & tous les Officiers. Le Prince *Eugéne* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont

Combat de Dénain, & proſpérités.

24 Juill. 1712.

CHAP. XXIII.

qui conduiſait à Dénain, & dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, & retourne à ſon camp, après avoir été témoin de cette défaite.

Tous les poſtes, vers Marchiennes le long de la Scarpe, ſont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pouſſe à Marchiennes défendues par quatre mille hommes; on en preſſe le ſiege avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours on les fait priſonniers, & qu'on ſe rend maître de toutes les munitions de guerre & de bouche, amaſſées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la ſupériorité eſt du côté du Maréchal de *Villars*. L'ennemi déconcerté leve le ſiege de Landrecy, & voit reprendre Douai, le Queſnoi, Bouchain. Les frontiéres ſont en ſûreté. L'armée du Prince *Eugéne* ſe retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain juſqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus ſignalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

30 Juill. 1712.

Sept. & Octobre 1712.

Si le Maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eu quelque autres Généraux, on l'eût appellé à haute voix le Reſtaurateur de la France; mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; & dans la joie publique d'un ſuccès ineſperé, l'envie prédominait encore *.

* Le Maréchal de *Villars* eut à Verſailles une partie de l'apartement qu'avait occupé *Monſeigneur*, & le Roi vint l'y voir. L'Auteur des Mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les tems, dit *Tome V.*,

Chaque progrès du Maréchal de *Villars* hâtait la paix d'Utrecht. Le Miniſtere de la Reine *Anne*, reſponſable à ſa patrie & à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des Alliés, ni la ſûreté publique. Il exigea d'abord, que *Philippe V* affermi en Eſpagne, renonçât à ſes droits ſur la Couronne de France, qu'il avait toujours conſervés; & que le Duc de Berri ſon frere, héritier préſomptif de la France après l'unique arriere petit-fils qui reſtait à *Louis XIV*, renonçât auſſi à la Couronne d'Eſpagne, en cas qu'il devint Roi de France. On voulut que le Duc d'Orléans fit la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore

p. 119 de ces Mémoires, que le Maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli, & que le Roi lui ayant dit qu'il était *très-content de lui*, le Maréchal *ſe tournant vers les Courtiſans*, leur dit, *Meſſieurs, au moins vous l'entendez*. Ce conte rapporté dans cette occaſion ferait tort à un homme qui venait de rendre de ſi grands ſervices. Ce n'eſt pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainſi remarquer aux Courtiſans que le Roi eſt content. Cette anecdote défigurée eſt de l'année 1711. Le Roi lui avait ordonné de ne point attaquer le Duc de *Marlboroug*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le Maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le Roi lui dit qu'il était content, & c'eſt alors qu'il pouvait convenir à un Général d'impoſer ſilence aux reproches des Courtiſans, en leur diſant que ſon Souverain était ſatisfait de ſa conduite, quoique malheureuſe.

Ce fait eſt très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choſes.

CHAP. XXIII.

de loi reconnue, qui oblige les descendans à se priver du droit de régner, auquel auront renoncé les peres. Ces renonciations ne sont efficaces, que lorsque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient pour le moment present une tempête de douze années: & il était probable, qu'un jour plus d'une nation réunie soutiendrait ces renonciations, devenues la base de l'équilibre & de la tranquillité de l'Europe.

On donnait par ce traité au Duc de Savoye l'Isle de Sicile, avec le titre de Roi; & dans le Continent, Fenestrelles, Exilles & la Vallée de Pragelas. Ainsi on prenait, pour l'aggrandir, sur la Maison de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barriere considérable, qu'ils avaient toujours desirée; & si l'on dépouillait la Maison de France de quelques domaines en faveur du Duc de Savoye, on prenait en effet sur la Maison d'*Autriche* de quoi satisfaire les Hollandais, qui devaient devenir, à ses dépens, les Conservateurs & les Maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le Commerce. On stipulait ceux du Portugal.

On réservait à l'Empereur la Souveraineté des huit Provinces & demie de la Flandre Espagnole, & le domaine utile des villes de la Barriere. On lui assurait le Royaume de Naples & la Sardaigne, avec tout ce qu'il possédait en Lombardie, & les quatre ports sur les côtes de Toscane. Mais le Conseil de

Vienne ſe croyait trop léſé, & ne pouvait ſouſcrire à ces conditions.

CHAP. XXIII.

A l'égard de l'Angleterre, ſa gloire & ſes intérêts étaient en ſûreté. Elle faiſait démolir & combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalouſies. L'Eſpagne la laiſſait en poſſeſſion de Gibraltar & de l'Iſle Minorque. La France lui abandonnait la Baïe d'Hudſon, l'Iſle de Terre-neuve & l'Acadie. Elle obtenait, pour le Commerce en Amérique, des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé *Philippe V* ſur le Trône. Il faut encore compter, parmi les articles glorieux au Miniſtere Anglais, d'avoir fait conſentir *Louis XIV* à faire ſortir de priſon ceux de ſes propres ſujets qui étaient détenus pour leur Religion. C'était dicter des loix, mais des loix bien reſpectables.

Enfin la Reine *Anne*, ſacrifiant à ſa patrie les droits de ſon ſang & les ſecrettes inclinations de ſon cœur, faiſait aſſurer & garantir ſa ſucceſſion à la Maiſon de Hanovre.

Quant aux Electeurs de Baviere & de Cologne, le Duc de Baviere devait retenir le Duché de Luxembourg & le Comté de Namur, juſqu'à ce que ſon frere & lui fuſſent rétablis dans leurs Electorats; car l'Eſpagne avait cédé ces deux Souverainetés au Bavarois, en dédommagement de ſes pertes; & les Alliés n'avaient pris ni Namur, ni Luxembourg.

Pour la France, qui démoliſſait Dunkerque, & qui abandonnait tant de Places en Flandre, autrefois conquiſes par ſes armes, & aſſurées par les Traités de Nimégue & de Riſvick;

CHAP. XXIII.

on lui rendait Lille, Aire, Béthune, & Saint Venant.

Ainſi il paraiſſait, que le Miniſtere Anglais rendait juſtice à toutes les Puiſſances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas ; & la moitié de la Nation perſécuta bientôt la mémoire de la Reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un Souverain puiſſe jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de Nations. On lui reprocha d'avoir pû démembrer la France, & de ne l'avoir pas fait *.

Tous ces Traités furent ſignés l'un après l'autre, dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du Prince *Eugéne*, ſoit mauvaiſe politique du Conſeil de l'Empereur, ce Monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau, & peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la Reine *Anne*. Il s'obſtina à la guerre, & il n'eut rien. Le Maréchal de *Villars* ayant mis ce qui reſtait de la Flandre Françaiſe en ſûreté, alla vers le Rhin & après

20 Août 2713.

* La Reine *Anne* envoya au mois d'Août ſon Secrétaire d'Etat le Vicomte de *Bolingbroke* conſommer la négociation. Le Marquis de *Torci* fait un très-grand éloge de ce Miniſtre, & dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet il fut reçu à la Cour comme un homme qui venait donner la paix ; & lorſqu'il vint à l'Opéra, tout le monde ſe leva pour lui faire honneur : c'eſt donc une grande calomnie dans les Mémoires de *Maintenon*, de dire, pag. 115, du Tom. V. *Le mépris que Louis XIV témoigna pour Mylord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ſes penſionnaires.* Il eſt plaiſant de voir un tel homme parler ainſi des plus grands hommes.

après s'être rendu Maître de Spire, de Worms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'Empereur eût pu conserver par la paix; il force les lignes que le Prince *Eugéne* avait fait tirer dans le Brisgau; défait dans ces lignes le Maréchal *Vaubonne*; assiége & prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure. CHAP. XXIII. 20 Sept. 30 Oct.

Le Conseil de Vienne pressait de tous côtés les secours qu'avaient promis les Cercles de l'Empire, & ces secours ne venaient point. Il comptait alors que l'Empereur, sans l'Angleterre & la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France; & il se résolut trop tard à la paix.

Le Maréchal de *Villars*, après avoir ainsi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Radstat avec le Prince *Eugéne*. C'était peut-être la premiere fois qu'on avoit vu deux Généraux opposés, au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs Maîtres. Ils y porterent tous deux la franchise de leur caractere. J'ai oui conter au Maréchal de *Villars*, qu'un des premiers discours qu'il tint au Prince *Eugéne*, fut celui-ci: *Monsieur, nous ne sommes point ennemis, vos ennemis sont à Vienne, & les miens à Versailles.* En effet, l'un & l'autre eurent toujours dans leurs Cours des cabales à combattre. Le Prince Eugéne & le Maréchal de Villars signent la paix. 6 Mars 1714.

Il ne fut point question dans ce Traité, des droits que l'Empereur reclamait toujours sur la Monarchie d'Espagne, ni du vain titre de Roi Catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le Royaume restait assuré à *Phi-*

CHAP. XXIII.

lippe V. Louis XIV garda Strasbourg & Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue & le nouveau Brisac qu'il avait proposé lui-même de raser, la Souveraineté de l'Alsace à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats & dans leurs rangs les Electeurs de Cologne & de Baviére.

La France assure les droits des Princes d'Allemagne.

C'est une chose très-remarquable, que la France, dans tous ses Traités avec les Empereurs, a toujours protégé les droits des Princes & des Etats de l'Empire. Elle posa les fondemens de la liberté Germanique à Munster, & fit ériger un huitieme Electorat pour cette même Maison de Baviére. Le Traité de Nimégue confirma celui de Vestphalie. Elle fit rendre par le Traité de Risvick, tous les biens du Cardinal de *Furstemberg*. Enfin par la paix d'Utrecht, elle rétablit deux Electeurs. Il faut avouer que dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, & la fit à l'Empire.

Terme de sujet employé mal à propos.

Les Mémoires historiques du tems, sur lesquels on a formé les compilations de tant d'histoires de *Louis XIV*, disent que le Prince *Eugéne*, en finissant les conférences, pria le Duc de *Villars* d'embrasser pour lui les genoux de *Louis XIV*, & de presenter à ce Monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son Souverain*. Premierement, il n'est pas vrai qu'un Prince, petit-fils d'un Souverain, demeure le sujet d'un autre Prince, pour ête né dans ses Etats. Secondement, il est encore moins vrai que le Prince

Eugéne, Vicaire-Général de l'Empire, pût ſe dire ſujet du Roi de France. CHAP. XXIII.

Cependant chaque Etat ſe mit en poſſeſſion de ſes nouveaux droits. Le Duc de Savoye ſe fit reconnaître en Sicile, ſans conſulter l'Empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ſes troupes dans Lille. Les Hollandais ſe ſaiſirent des villes de leur barriere; & la Flandre leur a payé toujours douze cens cinquante mille florins par an, pour être les Maîtres chez elle. *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raſer la Citadelle, & démolir toutes les fortifications du côté de la mer, ſous les yeux d'un Commiſſaire Anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur Commerce périr, députérent à Londres pour implorer la clémence de la Reine *Anne*. Il était triſte pour *Louis XIV*, que ſes ſujets allaſſent demander grace à une Reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triſte pour eux, que la Reine *Anne* fût obligée de les refuſer.

Réponſe ridicule attribuée mal à propos à Louis XIV.

Le Roi quelque-tems après, fit élargir le canal de Mardick; & au moyen des écluſes, on fit un port qu'on diſait déjà égaler celui de Dunkerque. Le Comte de *Stairs*, Ambaſſadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce Monarque. Il eſt dit dans un des meilleurs livres que nous ayons, que *Louis XIV* répondit au Lord Stairs: *Monſieur l'Ambaſſadeur, j'ai toujours été le Maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas ſouvenir.* Je ſai de ſcience certaine, que jamais *Louis XIV* ne fit une réponſe ſi peu

CHAP. XXIII.

convenable. Il n'avait jamais été le Maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui ; mais il s'agiſſait de ſavoir, s'il était le maître d'éluder un Traité auquel il devait ſon repos, & peut-être une grande partie de ſon Royaume. *

La clauſe du Traité qui portait la démolition du port de Dunkerque & de ſes écluſes, ne ſtipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a oſé imprimer que le Lord *Bolingbroke*, qui rédigea le Traité, fit cette omiſſion, gagné par un preſent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'hiſtoire de *Louis XIV*, ſous le nom de *la Martiniere* ; & ce n'eſt pas la ſeule qui deshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraiſſait être en droit de profiter de la négligence des Miniſtres Anglais, & de s'en tenir à la lettre du Traité ; mais il aima mieux en remplir l'eſprit, uniquement pour le bien de la paix ; & loin de dire au Lord *Stairs*, qu'*il ne le fit pas ſouvenir qu'il avait été autrefois le Maître chez les autres*, il voulut bien céder à ſes repreſentations auxquelles il pouvait réſiſter. Il fit diſcontinuer les travaux de Mardick au mois d'Avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la Régence, & le Traité accompli dans tous ſes points.

Traités accomplis.

Après cette paix d'Utrecht & de Radſtat,

* Jamais le Lord *Stairs* ne parla au Roi qu'en preſence du Secrétaire d'Etat de *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un diſcours ſi déplacé. Ce diſcours aurait été bien humiliant pour *Louis XIV*, quand il fit ceſſer les ouvrages de Mardick.

CHAP. XXIII.

Philippe V ne jouit pas encore de toute l'Eſpagne, il lui reſta la Catalogne à ſoumettre, ainſi que les Iſles de Majorque & d'Ivica.

Le Roi d'Eſpagne ſoumet les Catalans.

Il faut ſavoir que l'Empereur *Charles VI* ayant laiſſé ſa femme à Barcelone, ne pouvant ſoutenir la guerre d'Eſpagne, & ne voulant ni céder ſes droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la Reine *Anne*, que l'Impératrice & ſes troupes, devenues inutiles en Catalogne, ſeraient tranſportées ſur des vaiſſeaux Anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée ; & *Staremberg* en partant s'était démis de ſon titre de Viceroi. Mais il laiſſa toutes les ſemences d'une guerre civile, & l'eſpérance d'un prompt ſecours de la part de l'Empereur & même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette Province, imaginerent qu'ils pourraient former une République ſous une protection étrangere, & que le Roi d'Eſpagne ne ſerait pas aſſez fort pour les conquérir. Ils déployerent alors ce caractere que *Tacite* leur attribuait il y a ſi long-tems. » Nation intrépide, dit-il, qui compte la » la vie pour rien, quand elle ne l'emploie » pas à combattre.

S'ils avaient fait pour *Philippe V* leur Roi, autant d'efforts qu'ils en firent alors contre lui, jamais l'Archiduc n'eût diſputé l'Eſpagne. Ils prouverent, par leur opiniâtre réſiſtance, que *Philippe V*, délivré même de ſon Compétiteur, ne pouvait ſeul les réduire. *Louis XIV*, qui dans les derniers tems de la guerre n'avait pu fournir ni ſoldats ni vaiſſeaux à

CHAP. XXIII.

ſon petit-fils contre *Charles* ſon Concurrent ; lui en envoya alors contre ſes ſujets révoltés. Une eſcadre Françaiſe bloqua le port de Barcelone, & le Maréchal de *Barwick* l'aſſiégea par terre.

La Reine d'Angleterre, plus fidele à ſes Traités qu'aux intérêts de ſon pays, ne ſecourut point cette ville. L'Empereur d'Allemagne promit de vains ſecours. Les aſſiégés ſe défendirent avec un courage fortifié par le fanatiſme. Les Prêtres, les Moines, coururent aux armes & ſur les breches, comme s'il s'était agi d'une guerre de Religion. Un fantôme de liberté les rendit ſourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur Maître. Plus de cinq cens Eccléſiaſtiques moururent dans ce ſiege les armes à la main. On peut juger ſi leurs diſcours & leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborerent ſur la breche un drapeau noir, & ſoûtinrent plus d'un aſſaut. Enfin les aſſiégeans ayant pénétré, les aſſiégés ſe battirent encore de rue en rue ; & retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était priſe, ils demanderent encore en capitulant, qu'on leur
12 Sept. 1714. conſervât tous leurs priviléges. Ils n'obtinrent que la vie & leurs biens. La plûpart de leurs priviléges leur furent ôtés ; & de tous les Moines qui avaient ſoulevé le Peuple & combattu contre leur Roi, il n'y en eut que ſoixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galeres. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa *

* Cette ville de Xativa fut raſée en 1707 après la

dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple. Mais ſi on raſe une petite ville de peu d'importance, on n'en raſe point une grande, qui a un beau port de mer, & dont le maintien eſt utile à l'Etat. CHAP. XXIII.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés quand *Charles VI* était parmi eux, & qui les tranſporta quand ils furent ſans ſecours, fut la derniere flamme de l'incendie, qui avait ravagé ſi long-tems la plus belle partie de l'Europe, pour le teſtament de *Charles II*, Roi d'Eſpagne.

bataille d'*Almanſa*. *Philippe V* fit bâtir ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à preſent *San Phelipe*.

CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

TABLEAU DE L'EUROPE,

DEPUIS LA PAIX D'UTRECHT

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV.

J'Oſe appeller encore cette longue guerre, une guerre civile. Le Duc de Savoye y fut armé contre ſes deux filles. Le Prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'Archiduc *Charles*, avait été ſur le point de faire priſonnier dans la Lombardie ſon propre pere qui tenait pour *Philippe V*. L'Eſpagne avait été réellement partagée en factions. Des Ré- Dans la guerre de 1701. parens contre parens.

CHAP. XXIV.

gimens entiers de Calviniſtes Français avaient ſervi contre leur patrie. C'était enfin pour une ſucceſſion entre parens, que la guerre générale avait commencé : & l'on peut ajouter, que la Reine d'Anglettere excluait du Trône ſon frere, que *Louis XIV* protégeait, & qu'elle fut obligée de le proſcrire.

Les eſpérances & la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le ſont toujours. *Charles VI* deux fois reconnu dans Madrid, fut chaſſé d'Eſpagne. *Louis XIV* près de ſuccomber, ſe releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le Conſeil d'Eſpagne, qui n'avait appellé le Duc d'Anjou au Trône que dans le deſſein de ne jamais démembrer la Monarchie, en vit beaucoup de parties ſéparées. La Lombardie, la Flandre *, reſterent à la Maiſon d'*Autriche* : la Maiſon de *Pruſſe* eut une petite partie de cette même Flandre ; & les Hollandais dominerent dans une autre ; une quatriéme partie demeura à la France. Ainſi l'héritage de la Maiſon de Bourgogne reſta partagé entre quatre Puiſſances ; & celle qui ſemblait y avoir le plus de droit, n'y conſerva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'Empereur, lui reſta pour un tems. Il jouit quelques années de Naples, ce grand Fief de Rome, qu'on s'eſt arraché ſi ſouvent & ſi aiſément. Le Duc de Savoye eut quatre ans

Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

* On appelle généralement du nom de Flandre, les Provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la Maiſon d'Autriche, comme on appelle les ſept Provinces-Unies, la Hollande.

la Sicile, & ne l'eut que pour ſoutenir, contre le Pape, le droit ſingulier, mais ancien, d'être Pape lui-même dans cette Iſle; c'eſt-à-dire, d'être, au Dogme près, Souverain abſolu en matiere de Religion.

La Reine Anne eût voulu que ſon frere lui ſuccédât.

La vanité de la Politique parut encore plus après la paix d'Utrecht, que pendant la guerre. Il eſt indubitable que le nouveau Miniſtere de la Reine *Anne* voulait préparer en ſecret le rétabliſſement du fils de *Jaques II* ſur le Trône. La Reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature, par celle de ſes Miniſtres; & elle était dans le deſſein de laiſſer ſa ſucceſſion à ce frere, dont elle avait mis la tête à prix malgré elle. Sa mort prévint tous ces deſſeins. La Maiſon de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangere & qu'elle n'aimait pas, lui ſuccéda; ſes Miniſtres furent perſécutés; & le parti du Prétendant ayant tenté de ſoutenir ſes droits en 1715 ce parti fut défait; la rebellion, qui, ſi la Reine *Anne* eût vécu plus long-tems, eût paſſé pour une révolution légitime, fut punie par le ſang qui coula ſur les échafauts.

Etat de l'Europe.

Nous verrons dans les Chapitres réſervés à la vie privée & aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuſes de ſon Confeſſeur, & des plus mépriſables querelles Théologiques qui ayent jamais troublé des eſprits ignorans & inquiets. Mais je conſidere ici l'état où il laiſſa l'Europe.

La puiſſance de la Ruſſie s'affermiſſait chaque jour dans le Nord, & cette création d'un nouveau peuple & d'un nouvel Empire

CHAP. XXIV.

était encore trop ignorée en France, en Italie & en Eſpagne.

La Suéde, ancienne alliée de la France, & autrefois la terreur de la Maiſon d'*Autriche*, ne pouvait plus ſe défendre contre les Ruſſes, & il ne reſtait à *Charles XII* que de la gloire.

Un ſimple Electorat d'Allemagne commençait à devenir une Puiſſance prépondérante. Le ſecond Roi de Pruſſe, Electeur de Brandebourg, avec de l'œconomie & une armée, jettait les fondemens d'une grandeur juſques-là inconnue.

La Hollande jouiſſait encore de la conſidération qu'elle avait acquiſe dans la derniere guerre contre *Louis XIV*; mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint depuis ce tems-là toujours moins conſidérable. L'Angleterre agitée de troubles dans les premieres années du regne d'un Electeur de Hanovre, conſerva toute ſa force & toute ſon influence. L'Allemagne, l'Empire languit ſous *Charles VI*; mais la plûpart des Princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Eſpagne reſpira ſous *Philippe V*, qui devait ſon Trône à *Louis XIV*. L'Italie fut tranquille juſqu'à l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle eccléſiaſtique en Europe qui pût donner au Pape un prétexte de faire valoir ſes anciennes prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conſervées. Le Janſéniſme ſeul troubla la France, mais ſans faire de ſchiſme, ſans exciter de guerre civile.

CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DU REGNE DE LOUIS XIV.

Il faut ſe défier des anecdotes.

LEs Anecdotes ſont un champ reſſerré où l'on glane après la vaſte moiſſon de l'Hiſtoire ; ce ſont des petits détails long-tems cachés, & de là vient le nom d'*Anecdotes* ; ils intéreſſent le public quand ils concernent des perſonnages illuſtres.

Les vies des grands hommes dans *Plutarque* ſont un recueil d'Anecdotes, plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des Mémoires fideles de la vie privée de *Théſée* & de *Licurgue ?* Il y a dans la plûpart des maximes qu'il met dans la bouche de ſes Héros, plus d'utilité morale que de vérité hiſtorique.

L'hiſtoire ſecrette de *Juſtinien*, par *Procope*, eſt une ſatyre dictée par la vengeance ; & quoique la vengeance puiſſe dire la vérité, cette ſatyre qui contredit l'hiſtoire publique de *Procope*, ne parait pas toujours vraie.

Il n'eſt pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités hiſtoriques que celles qui ſons garanties. Quand des contemporains com-

CHAP. XXV.

me le Cardinal *de Retz* & le Duc *de la Rochefoucault*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs Mémoires, ce fait eſt indubitable ; quand ils ſe contrediſent, il faut douter : ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être crû, à moins que pluſieurs comtemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Voyez les deux Mémoires de Louis XIV raportés dans ce volume.

Les Anecdotes les plus utiles & les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands Princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens ; tels ſont ceux que je raporte de *Louis XIV*.

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité : les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité : à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les Mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, & combattre la ſatyre.

Louis XIV mit dans ſa Cour, comme dans ſon regne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les Cours de l'Europe & de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon Gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de

ſa Cour, que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la Cour d'*Auguſte*, que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premieres amours, ſujet de pluſieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a gueres d'Hiſtoriens qui n'ayent publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la Baronne de *Beauvais*, pour Mamoiſelle *d'Argencourt*, pour la niéce du Cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au Comte de *Soiſſons*, pere du Prince *Eugéne*, ſur tout pour *Marie Mancini* ſa ſœur, qui épouſa enſuite le Connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le Cardinal *Mazarin*, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le Cardinal *Mazarin* Maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très-connue à la Cour, qu'il avait dit après la mort du Cardinal : » Je ne ſai pas ce que j'aurais fait, s'il » avait vécu plus long-tems. » *

* Cette anecdote eſt accréditée par les Mémoires de *la Porte*, pag. 255 & ſuivantes. On y voit que

CHAP. XXV.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir ; & sur-tout il en lisait avec la Connétable, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers & aux Romans, qui, en peignant la galanterie & la grandeur, flattaient en secret son caractere. Il lisait les Tragédies de *Corneille*, & se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mere & des Dames de sa Cour ne contribuerent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singuliere, qui commençait dès-lors à caractériser la Cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du genie Espagnol de ces tems là, & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le Roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les Sciences sous son Précepteur, l'Abbé de *Beaumont*, depuis Archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à desirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'Histoire, & sur-tout de l'Histoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit.

Comment il se formait l'esprit & le goût.

Traductions imprimées sous son nom.

le Roi avait de l'aversion pour le Cardinal, que ce Ministre son parain & Surintendant de son éducation l'avait très-mal élevé, & qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. Il ajoute même des accusations beaucoup plus graves, & qui rendraient la mémoire du Cardinal bien infâme : mais elles ne paraissent pas prouvées, & toute accusation doit l'être.

CHAP. XXV.

Il était triſte, qu'on n'eût encore réuſſi que dans des Romans inutiles, & que ce qui était néceſſaire fut rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des Commentaires de *Céſar*, & une de *Florus* ſous le nom de ſon frere. Mais ces Princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs themes quelques endroits de ces Auteurs.

Celui qui préſidait à l'éducation du Roi ſous le premier Maréchal de *Villeroi* ſon Gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant & aimable. Mais les guerres civiles nuiſirent à cette éducation, & le Cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au Roi peu de lumiéres. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'Italien pour elle; & dans le tems de ſon mariage il s'appliqua à l'Eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes Précepteurs au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, & l'ignorance où le tenait le Cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la Cour, qu'il ſerait toujours gouverné comme *Louis XIII* ſon pere.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorſqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après ſa premiere Campagne & ſon Sacre, le Parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques Edits; le Roi partit de Vincennes en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa Cour; entra au Parlement en groſſes bottes & le fouet à la main; &

Son diſcours au Parlement.

CHAP. XXV.

prononça ces propres mots : » On ſait les » malheurs qu'ont produit vos aſſemblées ; » j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont com- » mencées ſur mes Edits. Monſieur le Pre- » mier Préſident, je vous défens de ſouffrir » des aſſemblées, & à pas un de vous de les » demander. *

Sa taille déjà majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de Maître dont il parla, impoſerent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſques-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblerent ſe perdre le moment d'après ; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

Un Curé a l'impertinence de vouloir abolir les ſpectacles.

La Cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la Comédie, qui à peine née en France n'était pas encore un Art, & de la Tragédie qui était devenue un Art ſublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un Curé de St. Germain-l'Auxerrois, qui panchait vers les idées rigoureuſes des Janſeniſtes, avait écrit ſouvent à la Reine contre ces ſpectacles, dès les pre-

* Ces paroles fidélement recueillies, ſont dans tous les Mémoires autentiques de ce tems-là : il n'eſt permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune Hiſtoire de France.

L'Auteur des Mémoires de *Maintenon* s'aviſe de dire au hazard dans ſa note : » Son diſcours ne fut » pas tout-à-fait ſi beau, & ſes yeux en dirent » plus que ſa bouche. » Où a-t-il pris que le diſcours de *Louis XIV* n'eſt pas tout-à-fait ſi beau, puiſque ce furent-là ſes propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau ; il fut tel qu'on le rapporte.

miéres années de la Régence. Il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathême par ſept Docteurs de Sorbonne : mais l'Abbé de *Beaumont*, Précepteur du Roi, ſe munit de plus d'approbations de Docteurs, que le rigoureux Curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la Reine ; & quand il fut Archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant Abbé. Vous trouverez ce fait dans les Mémoires de la ſincere Made. de *Motteville.* CHAP. XXV.

Il faut obſerver, que depuis que le Cardinal de *Richelieu* avait introduit à la Cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athénes, non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui poſſédait pluſieurs Eccléſiaſtiques dans ſon Corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les Evêques.

Le Cardinal *Mazarin*, en 1646 & en 1654, fit repreſenter ſur le Théâtre du Palais Royal & du petit Bourbon près du Louvre, des Opéra Italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs Arts anéantis pendant des ſiecles, & la création de quelques-uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie de s'oppoſer à l'établiſſement de ces Arts.

Les Janſéniſtes, que les Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* voulurent réprimer, s'en

CHAP. XXV.

vengerent contre les plaiſirs que ces deux Miniſtres procuraient à la Nation. Les Luthériens & le Calviniſtes en avaienr uſé ainſi du tems du Pape *Léon X*. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auſtere. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un Etat pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des Arts qui contribuent à la ſplendeur d'une Nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiecle d'*Atila*, que du ſiecle de *Louis XIV*.

La danſe qu'on peut encore compter parmi les Arts, * parce qu'elle eſt aſſervie à des regles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amuſemens de la Cour. *Louis XIII* n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les Arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, & qui ne bleſſaient pas celle de ſon rang. Les courſes de bagues, qu'on faiſait quelquefois, & où l'on étalait déjà une grande magnificence, faiſaient paraître avec éclat ſon adreſſe à tous les exercices. Tout reſpirait les plaiſirs & la magnificence qu'on connaiſſait alors.

Louis XIV ainſi que Louis XIII danſent en public.

* Le Cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des balets, mais ils étaient ſans goût, comme tout ce qu'on avait eu de ſpectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danſe à la perfection, n'avaient dans la jeuneſſe de *Louis XIV* que des danſes Eſpagnoles, comme la Sarabande, la Courante, la Pavane, &c.

C'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit quand le Roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la triſteſſe la vie ſombre & retirée de *Louis XIII.* Ce Prince, malade & chagrin, n'avait été ni ſervi, ni logé, ni meublé en Roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la Couronne. Le Cardinal *Mazarin* n'en laiſſa que pour douze cens mille ; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt millions de livres. CHAP. XXV.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractere plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toujours depuis. Quand il fit ſon entrée avec la Reine ſon épouſe, Paris vit, avec une admiration reſpectueuſe & tendre, cette jeune Reine qui avait de la beauté, portée dans un char ſuperbe d'une invention nouvelle ; le Roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à la beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards. 1660.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe dont la baſe était de pierre ; mais le tems qui preſſait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matiere durable : il ne fut élevé qu'en plâtre, & il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le deſſein. La porte S. Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'aſſez beaux morceaux de ſculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de

CHAP. XXV.

S. Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyaient cette entrée ſi différente, béniſſaient le Ciel, & rendaient grace d'un ſi heureux changement.

Opéra introduit en France.

Le Cardinal *Mazarin*, pour ſolemniſer ce mariage, fit repreſenter au Louvre l'Opéra Italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plût pas aux Français. Il n'y virent avec plaiſir que le Roi & la Reine qui y danſérent. Le Cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la Nation. Le Secrétaire d'Etat de *Lionne* ſe chargea de faire compoſer une eſpéce de Tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le Cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille*, qu'il ne fût pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis* & *Heſpérie*. *Lyſis* ſignifiait la France, & *Heſpérie* l'Eſpagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piece du *Faux Tibérinus*, qui, quoique mauvaiſe, avait eu un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de *Liſis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le Marquis de *Sourdiac*, du nom de *Rieux*, à qui l'on dût depuis l'établiſſement de l'Opéra en France, fit exécuter dans ce tems-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la Cour : *Corneille* avait ſon nom & la France.

CHAP. XXV.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du Roi. Elles redoublerent à celui de *Monſieur* frere du Roi, avec *Henriette* d'Angleterre ſœur de *Charles II*, & elle n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du Cardinal *Mazarin*.

Quel était l'homme au maſque de fer?

Quelques mois après la mort de ce Miniſtre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les Hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au Château de l'Iſle Sainte Marguerite dans la Mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portait un maſque, dont la mentonniere avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de manger avec le maſque ſur le viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'Iſle, juſqu'à ce qu'un Officier de confiance nommé *Saint-Mars*, Gouverneur de Pignerol, ayant été fait Gouverneur de la Baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'Iſle Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille toujours maſqué. Le Marguis de *Louvois* alla le voir dans cette Iſle avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération, qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi-bien qu'on peut l'être dans le Château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les

CHAP. XXV.

dentelles. Il jouait de la guitarre. On lui faisait la plus grande chere, & le Gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce Médecin, sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être *.

Le masque de fer.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la Paroisse de S. Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya aux Isles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'Isle. Le Gouverneur mettait lui-même les plats sur sa table, & ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un coûteau sur un assiette d'argent, & jetta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la Tour. Un pêcheur à qui ce bateau appartenait ramassa l'assiette & la raporta au Gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : » Avez-vous

* Un fameux Chirurgien, gendre du Médecin dont je parle, & qui a appartenu au Maréchal de *Richelieu* est témoin de ce que j'avance; & M. de *Bernaville*, successeur de *Saint-Mars*, me l'a souvent confirmé.

» lû ce qui eſt écrit ſur cette aſſiette, & quel- CHAP. XXV.
» qu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne
» ſai pas lire, répondit le pêcheur. Je viens
» de la trouver, perſonne ne la vue. « Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lû, & que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne. Allez, lui dit-il, vous êtes bienheureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les témoins de ce fait il y en a un très-digne de foi qui vit encore. Monſieur de *Chamillard* fut le dernier Miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond Maréchal de *la Feuillade* ſon gendre m'a dit, qu'à la mort de ſon beau-pere il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer. Chamillard* lui répondit, que c'était le ſecret de l'Etat, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité que j'avance, & je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux conſtaté.

Louis XIV cependant partageait ſon tems, entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait Conſeil tous les jours, & travaillait enſuite ſecrettement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célébre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le Secrétaire d'Etat *Guénégaud*, *Péliſſon*, *Gourville*, & tant d'autres. La chûte de ce Miniſtre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au Cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'ap- Fête de Vaux.

CHAP. XXV.

partient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà réſolue, quand le Roi accepta la fête magnifique que ce Miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce Palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit cens mille livres, qui valent aujourd'hui plus de trois millions. * Il avait bâti le Palais deux fois, & acheté trois hameaux, dont le terrein fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le Nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au-deſſus du médiocre après celles de Verſailles, de Marly & de Saint Cloud, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit cens mille livres, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le Roi. Il eſt vrai, qu'il s'en fallait beaucoup que S. Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le Roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le ſentit, & en fut irrité. On voit par-tout dans cette maiſon les armes & la deviſe de *Fouquet*. C'eſt un écureuil avec ces paroles : *Quò non aſcendam ? Où ne monterai-je point* ? Le Roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le Monarque. Les Courtiſans remarquerent, que l'écureuil était peint

* Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, & doivent y être encore.

peint par-tout pourſuivi par une couleuvre, qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-deſſus de celles que le Cardinal *Mazarin* avait données, non-ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y repreſenta, pour la premiere fois, *les Fâcheux de Moliere*. *Péliſſon* avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la Cour des deſaſtres particuliers, que, ſans la Reine Mere, le Surintendant & *Péliſſon* auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du Maître, c'eſt que Mademoiſelle *de la Valiére*, pour qui le Roi commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du Surintendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire. Il avait offert à Mademoiſelle *de la Valiére* deux cens mille livres, & cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du Roi. Le Surintendant s'étant aperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pû être le poſſeſſeur; & cela même irritait encore. CHAP. XXV.

Le Roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arrêter le Surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire. On eût dit que le Monarque déjà tout-puiſſant eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était Procureur-Général du Parlement; & cette Charge lui donnait le privilége d'être jugé par les Chambres aſſemblées. Mais après

CHAP. XXV.

que tant de Princes, de Maréchaux & de Ducs avaient été jugés par des Commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un Magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui, ſans être injuſtes, laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Belle action de Fouquet inutile.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre ſa Charge. Il s'en défit pour douze cens mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix exceſſif des places au Parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce Corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le Duc de *Guiſe*, grand-Chambellan du Roi, n'avait vendu cette Charge de la Couronne au Duc de *Bouillon*, que huit cens mille livres.

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux Charges de Judicature. Si c'était un des grands défauts & un des grands malheurs d'un Gouvernement longtems obéré, que la France fut l'unique pays de la Terre où les places de Juges fuſſent vénales; c'était une ſuite du levain de la ſédition, & c'était une eſpece d'inſulte faite au Trône, qu'une place de Procureur du Roi coutât plus que les premieres Dignités de la Couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des liberalités. Il fit porter à l'Epargne le prix de ſa Charge; & cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec

adreſſe à Nantes un homme, qu'un Exemt & deux Gardes pouvaient arrêter à Paris. Le Roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſai pourquoi la plupart des Princes affectent d'ordinaire de tromper par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. *Louis XIV* parut ſortir de ſon caractere; mais on lui avait fait entendre, que *Fouquet* faiſait de grandes fortifications à Belliſle, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au-dehors & au-dedans du Royaume. Il parut bien quand il fut arrêté & conduit à la Baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques Courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublierent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis; & cela prouve bien qu'il en méritait. L'illuſtre Madame de *Sevigné*, *Peliſſon*, *Gourville*, Mademoiſelle *Scuderi*, pluſieurs gens de lettres ſe déclarerent hautement pour lui, & le ſervirent avec tant de chaleur, qu'ils lui ſauverent la vie.

CHAP. XXV.

1661.

Diſſimulation de Louis XIV peu honorable.

On connaît ces vers de *Hainault*, le traducteur de Lucréce, contre *Colbert*, le perſécuteur de *Fouquet*.

Colbert perſécuteur de Fouquet.

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux;

CHAP. XXV.

Voi combien des grandeurs le comble eſt dangereux ;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques ;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'apliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la Cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton Prince à ſon ſuplice ;
Et prêt d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

Monſieur *Colbert*, à qui l'on parla de ce Sonnet injurieux, demanda ſi le Roi y était offenſé. On lui dit que non : » Je ne le ſuis » donc pas, répondit le Miniſtre. «

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponſes méditées, de ces diſcours publics que ſouvent le cœur déſavoue. *Colbert* paraiſſait modéré, mais il pourſuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon Miniſtre & vindicatif. Il eſt triſte qu'il n'ait pas ſçu être auſſi généreux que vigilant.

Le Chancelier Le Tellier méchant.

Le plus ardent, & le plus implacable de ſes perſécuteurs, était le Chef de ſes Juges, le Chancelier *Michél le Tellier*. Il le traita avec dureté dans la Baſtille où il l'interrogeait, & fit tout ce qu'il put pour le faire condamner à la mort. Quand on lit l'oraiſon funèbre de

ce Chancelier, prononcée par *Boſſuet*, & qu'on la compare avec ſa conduite, que peut-on penſer, ſinon qu'une oraiſon funèbre n'eſt qu'une déclamation ? CHAP. XXV.

Mazarin beaucoup plus coupable que Fouquet.

Il eſt vrai que faire le procès au Surintendant, c'était accuſer la mémoire du Cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié en Souverain pluſieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en ſon nom & à ſon profit des munitions des armées. » Il » impoſait, (dit *Fouquet* dans ſes défenſes) » par lettres de cachet, des ſommes extraor- » dinaires ſur les Généralités ; ce qui ne s'était » jamais fait que par lui & pour lui, & ce qui » eſt puniſſable de mort par les Ordonnan- » ces. » C'eſt ainſi que le Cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu Monſieur de *Caumartin*, Intendant des Finances, que dans ſa jeuneſſe, quelques années après la mort du Cardinal, il avait été au Palais *Mazarin*, où logeaient le Duc ſon héritier & la Ducheſſe *Hortenſe* ; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtems, & on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monſieur de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la Ducheſſe de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curioſités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médail-

CHAP. XXV.

les d'or. Madame de *Mazarin* en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. *

Arrêt contre Fouquet.

L'abus, que le Cardinal *Mazarin* avait fait de ſa puiſſance deſpotique, ne juſtifiait pas le Surintendant ; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de ſon procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inſpire la compaſſion pour les malheureux, enfin les ſollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne ſont preſſantes ; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. De vingt-deux Juges qui opinerent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; & les treize autres, † parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des preſens, opinerent à un banniſſement perpétuel. Le Roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au Château de Pignerol. Tous les Hiſtoriens diſent, qu'il y mourut en 1680 ; mais *Gourville* aſſure dans ſes Mémoires, qu'il ſortit de priſon quelque tems avant ſa mort. La Comteſſe de *Vaux* ſa belle-fille m'avait déja confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort un infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le Sécretaire d'Etat *Guénégaud*, qui ven-

* J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *St. Evremont*.

† Voyez les Mémoires de *Gourville*.

dit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la Chambre de Juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. CHAP. XXV.

St. Evremont, attaché au Surintendant, fut envelopé dans ſa diſgrace. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à Madame *du Pleſſis-Belliévre* ; & dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de *St. Evremont* ſur la paix des Pirénées. On lut au Roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de ſe venger de *Hainault*, homme obſcur, perſécuta dans *St. Evremont* l'ami de *Fouquet* qu'il haïſſait, & le bel eſprit qu'il craignait. Le Roi eut l'extrême ſévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-tems contre le Cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, & que toute la Cour avait outragé, calomnié & proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce Miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, & le fut après ſa mort. St. Evremont.

St. Evremont, retiré en Angleterre, vécut & mourut en homme libre & Philoſophe. Le Marquis de *Miremont*, ſon ami, me diſait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrace, & que *St. Evremont* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorſque *Louis XIV* permit à *St. Evremont* de revenir dans ſa patrie ſur la fin de ſes jours, ce Philoſophe dédaigna de regarder cette permiſſion comme une grace ; il prouva que la patrie eſt où l'on vit heureux, & il l'était à Londres.

CHAP. XXV.

Le nouveau Miniſtre des finances, ſous le ſimple titre de Contrôleur général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

La Cour devint le centre des plaiſirs & le modéle des autres Cours. Le Roi ſe piqua de donner des fêtes, qui fiſſent oublier celle de *Vaux*.

Splendeur de la Cour.

Il ſemblait que la Nature prit plaiſir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les Arts, & à raſſembler à la Cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes. Le Roi l'emportait ſur tous ſes Courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa preſence. Il avait une démarche, qui ne pouvait convenir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, flattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil Officier, qui ſe troublait, qui bégueyait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit, » Sire, je ne » tremble pas ainſi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du Roi avec ſa belle-ſœur.

Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la Cour. La Reine Mere, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer

la retraite. La Reine régnante ſavait à peine le Français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La Princeſſe d'Angletterre, belle-ſœur du Roi, apporta à la Cour les agrémens d'une converſation douce & animée, ſoûtenue bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la Cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de *Charles II* ſon frere, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don & par le deſir de plaire. La Cour de *Louis XIV* reſpirait une galanterie pleine de décence. Celle qui régnait à la Cour de *Charles II* était plus hardie, & trop de groſſiéreté en déshonorait les plaiſirs. CHAP. XXV.

Il y eut d'abord entre Madame & le Roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquérent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le Roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du Roi & de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le Marquis de *Dangeau*. Le Roi le chargeait d'écrire pour lui; & la Princeſſe l'engageait à répondre au Roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupconner à l'un, qu'il fût employé par l'autre; & ce fut une des cauſes de ſa fortune. Galanteries.

Cette intelligence jetta des allarmes dans la famille Royale. Le Roi réduiſit l'éclat de ce

CHAP. XXV.

commerce à un fonds d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque Madame fit depuis travailler *Racine* & *Corneille* à la Tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non-ſeulement la rupture du Roi avec la Conêtable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre panchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV* eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de *Racine* :

Qu'en quelque obſcurité que le Ciel l'eût
fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon Maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie, qu'il eut pour Mademoiſelle de *la Valiere*, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le Roi donnait. Un jeune valet de chambre du Roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs recits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la Reine, tantôt chez Madame ; & ces recits exprimaient avec myſtere le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics, que le Roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, vis-à-vis les Tuileries, * dans une vaſte enceinte, qui

* Non dans la Place Royale, comme le dit l'Hiſtoire de la *Hode*, ſous le nom de *la Martiniére*.

en a retenu le nom de la *place du carrouſel.* Il y eut cinq Quadrilles. Le Roi était à la tête des Romains ; ſon frere, des Perſans ; le Prince de *Condé*, des Turcs ; le Duc d'*Enguien* ſon fils, des Indiens ; le Duc de *Guiſe*, des Américains. Ce Duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré*. Il s'était rendu célebre dans le Monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre Maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiécle. On diſait de lui, en le voyant courir avec le grand *Condé : Voilà les Héros de l'Hiſtoire & de la Fable.* CHAP. XXV.

La Reine Mere, la Reine régnante, la Reine d'Angleterre veuve de *Charles II* oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le Comte de *Sault*, fils du Duc de *Leſdiguiéres*, remporta le prix, & le reçut des mains de la Reine Mere. Ces fêtes ranimerent plus que jamais le goût des diviſes & des emblêmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

1662. Deviſe du Soleil aſſez ridicule.

Un Antiquaire, nommé *d'Ouvrier*, imagina alors pour *Louis XIV* l'emblême d'un Soleil dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots, *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une deviſe Eſpagnole, faite pour *Philippe II*, & plus convenable à ce Roi, qui poſſédait la plus belle partie du Nouveau Monde & tant d'Etats dans l'Ancien, qu'à un jeune Roi de France qui ne donnait encore

CHAP. XXV.

que des espérances. Cette divise eut un succès prodigieux. Les armoiries du Roi, les meubles de la Couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le Roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à *Louis XIV* le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; & elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie ; & cette légende n'a pas un sens assez clair & assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manieres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne Chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les allusions sont justes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en souffrir de mauvaises & de basses, comme celle de *Louis XII ;* c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte, s'y pique.* Les devises sont par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles en 1664 surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence, & les plaisirs de l'esprit, qui se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664. Le 5 Mai le Roi y vint avec une Cour composée de six cens personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi-bien que tous

ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en éleverent les Grecs & les Romains. Mais la promtitude avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille manieres, augmentait encore le charme de ces ſpectacles. CHAP. XXV.

Il y eut d'abord une eſpèce de carrouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de Hérauts-d'armes, de Pages, d'Ecuyers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par *Périgni* & par *Benſerade*. Ce dernier ſur-tout avait un talent ſingulier pour ces piéces galantes, dans leſquelles il faiſait toujours des alluſions délicates & piquantes, aux caracteres des perſonnes, aux perſonnages de l'Antiquité ou de la Fable qu'on repreſentait, & aux paſſions qui animaient la Cour. Le Roi repreſentait *Roger*: tous les diamans de la Couronne brillaient ſur ſon habit & ſur le cheval qu'il montait. Les Reines & trois cens Dames, ſous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le Roi, parmi tous les regards attachés ſur lui, ne diſtinguoit que ceux de Mademoiſelle de *la Valiére*. La fête était pour elle ſeule; elle en jouiſſait, confondue dans la foule.

La cavalcade était ſuivie d'un char doré de

CHAP. XXV.

dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, repreſentant le char du Soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain & de fer, les ſignes céleſtes, les ſaiſons, les heures, ſuivaient à pied ce char. Tout était caractériſé. Des bergers portaient les piéces de la barriére, qu'on ajuſtait au ſon des trompettes, auxquelles ſuccédaient par intervalles les muſettes & les violons. Quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord reciter aux Reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux perſonnes. Les courſes finies, & la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairérent l'eſpace où ſe donnaient les fêtes. Des tables y furent ſervies par deux cens perſonnages, qui repreſentaient les Saiſons, les *Faunes*, les *Sylvains*, les *Dryades*, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs. *Pan* & *Diane* avançaient ſur une montagne mouvante, & en deſcendirent pour faire poſer ſur les tables ce que les campagnes & les forêts produiſent de plus délicieux. Derriére les tables en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq cens girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les Romans, durérent ſept jours. Le Roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres Cheva-

liers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait. CHAP. XXV.

La Comédie de la *Princeſſe d'Elide*, quoiqu'elle ne ſoit pas une des meilleures de *Moliére*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines ſur les mœurs du tems, & par des à propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui ſont perdus pour la poſtérité. On était encore très-entêté à la Cour de l'Aſtrologie judiciaire : pluſieurs Princes penſaient, par une ſuperſtition orgueilleuſe, que la Nature les diſtinguait juſqu'à écrire leur deſtinée dans les Aſtres. Le Duc de Savoye *Victor Amédée*, pere de la Ducheſſe de Bourgogne, eut un Aſtrologue auprès de lui, même après ſon abdication. *Moliére* oſa attaquer cette illuſion dans ſon ouvrage.

On y voit auſſi un fou de Cour. Ces miſérables étaient encore fort à la mode. C'était un reſte de barbarie, qui a duré plus longtems en Allemagne qu'ailleurs. Le beſoin des amuſemens, l'impuiſſance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triſte plaiſir, qui dégrade l'eſprit humain. Le fou, qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au Prince de *Condé* : il s'appellait *l'Angeli*. Le Comte de *Grammont* diſait, que de tous les fous qui avaient ſuivi Monſieur le Prince, il n'y avait que *l'Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'eſprit. C'eſt lui qui dit, *qu'il n'allait pas au ſermon, parce qu'il n'ai-*

Fous de Cour, divertiſſement honteux.

CHAP. XXV.

mait pas le brailler, *& qu'il n'entendait pas le* raiſonner.

1664. La farce du *Mariage forcé* fut auſſi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiére repreſentation des trois premiers Actes du *Tartuffe*. Le Roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéreſſer la Terre & le Ciel pour le ſupprimer ; & il ſubſiſtera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plupart de ces ſolemnités brillantes ne ſont ſouvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'eſt que pompe & magnificence paſſe en un jour ; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le *Tartuffe*, font l'ornement de ces fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encore de pluſieurs traits de ces allégories de *Benſerade*, qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le Roi repreſentant le Soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De *Daphné* ni de *Phaëton*.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'eſt point-là de piége, où vous puiſſiez donner ;
Le moyen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mene ?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnait en France le goût, la po-

liteſſe & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux aſſidus du Monarque. Sans ces travaux, il n'aurait ſû que tenir une Cour, il n'aurait pas ſû régner; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette Cour avaient inſulté à la miſére du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre: il avait remis au peuple trois millions de tailles: nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon Gouvernement était reſpecté au dehors. Le Roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le Pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquereur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes. CHAP. XXV.

Le Légat *à latere*, *Chigi*, neveu du Pape *Alexandre VII* venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au Roi de l'attentat des Gardes du Pape, étala à la Cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des Cours ſupérieures, du Corps de Ville, du Clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé*

Le Légat vient demander pardon; autre fête. 1664.

CHAP. XXV.

à ſa droite & le fils de ce Prince à ſa gauche ; & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome, & le Pape, devant un Roi qui n'avoit pas encore tiré l'épée. Il dîna avec le Roi après l'audience ; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le Doge de Genes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le Roi concilia toujours avec ſes démarches altiéres.

Tout cela donnait à la Cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres Cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne, rejaillit ſur tout ce qui l'environnait ; que tous les Grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frere & par Monſieur le Prince. C'eſt dans cette vue, qu'il jugea en faveur des Pairs leur ancienne querelle avec les Préſidens du Parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les Pairs, & s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un Conſeil extraordinaire, que les Pairs opineraient aux Lits de Juſtice, en preſence du Roi, avant les Préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa preſence ; & il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des Lits de Juſtice.

Habits à brevet.

Pour diſtinguer ſes principaux Courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité méne. On les demandait preſque comme le colier de l'Ordre. On peut remar-

quer, puiſqu'il eſt ici queſtion de petits détails, qu'on portait alors des caſaques par-deſſus un pourpoint orné de rubans, & ſur cette caſaque paſſait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une eſpece de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura juſqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne & de la Pologne. On ſe piquait déjà d'imiter preſque par-tout la Cour de *Louis XIV.* CHAP. XXV.

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des Charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de Grand-Maître de ſa Garde-robe. Il rétablit les tables inſtituées par *François I*, & les augmenta. Il y en eut douze pour les Officiers commenſaux, ſervies avec autant de propreté & de profuſion que celles de beaucoup de Souverains: il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités: cette attention dura pendant tout ſon régne. Il y en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les Dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié: quiconque était du voyage, pouvait donner des repas dans ſon appartement: on y était ſervi avec la même délicateſſe que le Maître. Ces petites choſes n'acquierent du prix, que quand elles ſont ſoutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faiſait on voyait de la ſplendeur & de la généroſité. Il faiſait

Magnificence & ordre dans ſa Maiſon.

CHAP. XXV.

preſent de deux cens mille francs aux filles de ſes Miniſtres à leur mariage.

Préſens & penſions aux gens de Lettres de l'Europe.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un diſcours du Duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le Cardinal de *Richelieu* avait envoyé des preſens à quelques ſavans étrangers, qui avaient fait ſon éloge. Le Roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais ſûr de mériter de l'être, il recommanda à ſes Miniſtres, *Lionne* & *Colbert*, de choiſir un nombre de Français & d'étrangers diſtingués dans la Littérature, auxquels il donnerait des marques de ſa généroſité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait inſtruire autant qu'on le peut dans cette matiere ſi délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liſte de ſoixante perſonnes: les uns eurent des preſens, les autres des penſions, ſelon leur rang, leurs beſoins, & leur mérite.

1663. Le Bibliothécaire du Vatican, *Allati*, le Comte *Graziani* Secrétaire d'Etat du Duc de Modéne, le célébre *Viviani* Mathématicien du Grand-Duc de Florence, *Voſſius* l'Hiſtoriographe des Provinces-Unies, l'illuſtre Mathématicien *Huyghens*, un Réſident Hollandais en Suéde; enfin juſqu'à des Profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes preſque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de Monſieur *Colbert*, par leſquelles il leur mandait, que ſi le Roi n'était pas leur Souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expreſſions de

ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions. CHAP. XXV.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier* depuis Evêque de Nimes, encore fort jeunes; ils eurent des presens. Il est vrai que *Chapelain* & *Cotin* eurent des pensions; mais c'étoit principalement *Chapelain* que le Ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la Poësie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, & qu'il était un des Critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science & l'esprit conduisent un Artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son tems, que *Ronsard* & *Chapelain*, c'est qu'on était barbare dans le tems de *Ronsard*, & qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balsac* & de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des Poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des satyres; & l'on sait que ses satyres attaquaient les mêmes savans que le Ministre avait consultés. Le Roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Les presens, faits dans les pays étrangers, furent si considérables, que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison, des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or sur le frontispice, Maison bâtie à Florence de ses libéralités.

CHAP. XXV.

Ædes à Deo datæ : alluſion au ſurnom de *Dieu donné*, dont la voix publique avait nommé ce Prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; & ſi l'on conſidére tout ce que le Roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévéres & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louerent. On prononça douze Panégyriques de *Louis XIV* en diverſes villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'eſpérance, & que le Marquis *Zampieri* envoya au Roi.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les Lettres & ſur les Arts. Des gratifications particulieres d'environ quatre mille Louis d'or à *Racine*, la fortune de *Deſpréaux*, celle de *Quinault*, ſur-tout celle de *Lulli*, & de tous les Artiſtes qui lui conſacrérent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à *Benſerade*, pour faire graver les tailles-douces de ſes Métamorphoſes d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la généroſité du Souverain. Il récompenſait, dans *Benſerade*, le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

Pluſieurs Ecrivains ont attribué uniquement à *Colbert* cette protection donnée aux Arts, & cette magnificence de *Louis XIV*. Mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité & le goût de ſon

Maître. Ce Miniſtre qui avait un très-grand génie pour les Finances, le Commerce, la Navigation, la Police générale, n'avait pas dans l'eſprit ce goût & cette élévation du Roi; il s'y prêtait avec zele, & était loin de lui inſpirer ce que la Nature donne. CHAP. XXV.

On ne voit pas après cela, ſur quel fondement quelques Ecrivains ont reproché l'avarice à ce Monarque. Un Prince, qui a des Domaines abſolument ſéparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier; mais un Roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guere être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV.*

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le Comte de *Buſſi* fit des ſiens, fut rigoureuſement puni. On le mit à la Baſtille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de ſa priſon. La véritable cauſe était cette chanſon, où lé Roit était trop compromis, & dont on renouvella alors le ſouvenir, pour perdre *Buſſi* à qui on l'imputait:

Que Déodatus eſt heureux,
De baiſer ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va! &c.

Ses ouvrages n'étaient pas aſſez bons, pour compenſer le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement ſa langue: il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore, & il ne ſe ſervit

CHAP. XXV.

gueres de ce mérite, que pour ſe faire des ennemis. *Louis XIV* aurait agi généreuſement, s'il lui avait pardonné : il vengea ſon injure perſonnelle, en paraiſſant céder au cri public. Cependant le Comte de *Buſſi* fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut dans la diſgrace tout le reſte de ſa vie, proteſtant en vain à *Louis XIV* une tendreſſe, que ni le Roi, ni perſonne ne croyait ſincere.

CHAPITRE VINGT-SIXIEME.

SUITE DES PARTICULARITÉS ET ANECDOTES.

A La gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les prémieres années de ce Gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il eſt difficile à un Roi, de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le Marquis de *Vardes*, confident du goût du Roi pour Madame de *la Valiére*. On ſait que des intrigues de Cour le firent chercher à perdre Madame de *la Valiere*, qui par ſa place devait avoir des jalouſes, & qui par ſon

son caractere ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le Comte de *Guiche* & la Comtesse de Soissons, écrire à la Reine régnante une lettre contrefaite, au nom du Roi d'Espagne son pere. Cette lettre apprenait à la Reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la Maison Royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la Cour, le Duc & la Duchesse de *Navailles*. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du Monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, & *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guere plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs Charges, & de quitter la Cour. CHAP. XXVI. 1665.

L'autre Favori etait le Comte depuis Duc de *Lausun*, tantôt rival du Roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec Mademoiselle, & qu'il fit ensuite secrettement malgré sa parole donnée à son Maître.

Le Roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons Royales & de Paris, ni les soins de

CHAP. XXVI.

la Police du Royaume, ne diſcontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le Roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à S. Germain, la Tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers.

Racine eſt cauſe que Louis XIV ne danſe plus ſur le théâtre.

Pour mérite premier, pour vertu ſinguliere,
Il excelle à traîner un char dans la carriere,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Dès-lors il ne danſa plus en public : & le Poëte réforma le Monarque. Son union avec Madame la Ducheſſe de *la Valiére* ſubſiſtait toujours, malgré les infidelités fréquentes qu'il lui faiſait. Ces infidelités lui coûtaient peu de ſoins. Ils ne trouvait guere de femmes qui lui réſiſtaſſent, & revenait toujours à celle qui par la douceur & par la bonté de ſon caractere, par un amour vrai, & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que Madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de ſa rivale, & ſans preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore heureuſe dans ſa douleur, d'être conſidérée du Roi qu'elle aimait toujours, & de le voir ſans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que DIEU ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur

à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célébre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit Carmélite à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au Chœur dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom de *Sœur Louiſe de la Miſéricorde*. Un Roi, qui punirait ainſi une femme coupable, ſerait un Tyran; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont guére d'empire que ſur les faibles.

CHAP. XXVI.

On ſait que quand on annonça à *Sœur Louiſe de la Miſéricorde* la mort du Duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du Roi, elle dit; *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort*. Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du Roi la plus reſſemblante à ſon pere, & qui épouſa le Prince *Armand de Conti* couſin du grand *Condé*.

Cependant la Marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que Madame *de la Valiére* avait eu de modeſtie.

Tandis que Madame *de la Valiére* & Madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la premiere place dans le cœur du Roi, toute

CHAP. XXVI.

la Cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce Miniſtre, dont le caractere dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une Madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes Commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une Charge chez la Reine ; on la fit Dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le Roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes Miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. Mademoiſelle, après avoir refuſé tant de Souverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV* voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Péguilin*, du nom de *Caumont*, Comte de *Lauſun*, le dernier qui fut Capitaine d'une Compagnie des cent Gentilshommes au bec-de-corbin qui ne ſubſiſtent plus, & le premier pour qui le Roi avait créé la Charge de Colonel-général des Dragons. Il y avait cent exemples de Princeſſes, qui avaient épouſé des Gentilshommes : les Empereurs Romains donnaient leurs filles à des Senateurs : les filles des Souverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un Roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs peres.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſti-

més vingt millions, au Comte de *Lauſun*; quatre Duchés, la Souveraineté de Dombes, le Comté d'Eu, le Palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun Roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. *Lauſun* fut un jour Duc de *Montpenſier*. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le Roi, aſſailli par les repreſentations des Princes, des Miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole, & défendit cette alliance. Il avait écrit aux Cours étrangeres pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiſelle malheureuſe. Mais ce même Prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauſun*, en Novembre 1670 au Château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la Princeſſe, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entiéres. Il y a plus d'un Royaume, où un Monarque n'a pas cette puiſſance: ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoyen, qui n'offenſe point les Loix de l'Etat, doit-il être puni ſi ſévérement par celui qui repreſente l'Etat? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon Souverain, & trahir ſon Souverain? Un Roi doit-il traiter un homme plus durement que la Loi ne le traiterait.

CHAP. XXVI.

Mariage du Comte de Lauſun avec la petite fille de Henri IV.

1669.

Mis en priſon pour ce mariage.

CHAP. XXVI.

Ceux qui ont écrit * que Madame de *Montespan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le Comte de *Lauſun* qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce Monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité, à ſacrifier à la colere d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions : les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout ſon Régne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte. La priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret, n'ont qu'à lire attentivement les Mémoires de Mademoiſelle. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même Princeſſe, qui s'était plainte ſi amérement au Roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'Hiſtoriens, vient du *Ségraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de *Ségrais*, preſque toutes falſifiées. Il eſt plein de contradictions ; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : & quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne peux ni ne dois changer pour lui* : elles ſeraient déciſives. CHAP. XXVI.

Lauſun & *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais *Fouquet* ſur-tout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule comme un Gentilhomme de Province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le Favori du Roi, & qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens & les titres de la Maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que Madame de *Monteſpan* eut engagé Mademoiſelle à donner la Souveraineté de Dombes & le Comté d'Eu, au Duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette Princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que Monſieur de *Lauſun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le Roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné les terres de St. Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauſun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la Cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions, elle mourut en 1693. *

* On a imprimé à la fin de ſes Mémoires, une

CHAP. XXVI.

Pour le Comte de *Lauſun*, il paſſa enſuite en Angleterre en 1688. Toujours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la Reine épouſe de *Jacques II* & ſon fils au berceau. Il fut fait Duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures, que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens ſans avoir fait de grandes choſes.

hiſtoire des amours de Mademoiſelle & de Monſieur de *Lauſun*. C'eſt l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers, dignes de l'hiſtoire, & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plûpart des contes qui ſe trouvent dans les Mémoires de Madame de *Maintenon*, faits par le nommé *La Baumelle* : il y eſt dit qu'en 1681 un des Miniſtres du Duc de Lorraine vint déguiſé en mendiant ſe preſenter dans une Egliſe à Mademoiſelle, lui montra une paire d'Heures, ſur leſquelles il était écrit : *De la part du Duc de Lorraine* : & qu'enſuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le Duc ſon héritier. Tom. II. pag. 204. Cette fable eſt priſe de l'aventure vraie ou fauſſe de la Reine *Clotilde*. Mademoiſelle n'en parle point dans ſes Mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le Duc de Lorraine n'avait aucun droit à la ſucceſſion de Mademoiſelle : de plus elle avait fait en 1679 le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe ſes héritiers.

L'Auteur de ces miſérables Mémoires, dit pag. 207, que le Duc de *Lauſun* à ſon retour ne vit dans Mademoiſelle *qu'une fille brûlante d'un amour impur* : elle était ſa femme, & il l'avoue. Il eſt difficile d'écrire plus d'impoſtures dans un ſtyle plus indécent.

Cependant Madame de *Monteſpan* était toute-puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler. CHAP. XXVII.

Athenais de Mortemar femme du Marquis de *Monteſpan*, ſa ſœur aînée la Marquiſe de *Thiange*, & ſa cadette pour qui elle obtint l'Abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur tems ; & toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens ſinguliers dans l'eſprit. Le Duc de *Vivonne* leur frere, Maréchal de France, était auſſi un des hommes de la Cour qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le Roi diſait un jour : *Mais à quoi ſert de lire ?* Le Duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint & de belles couleurs répondit : » La lecture fait » à l'eſprit, ce que vos perdrix font à mes joues.

Ces quatre perſonnes plaiſaient univerſellement, par un tour ſingulier de converſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appellait l'eſprit des *Mortemar*. Elles écrivaient toutes avec une légereté & une grace particuliere. On voit par-là, combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveller, que Madame de *Monteſpan* était obligée de faire écrire ſes lettres au Roi par Madame *Scarron* ; & que c'eſt-là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Madame *Scarron*, depuis Madame de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumieres acquiſes par la lecture ; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante. Il y a des lettres

CHAP. XXVI.

d'elle, où l'art embellit le naturel, & dont le ſtyle eſt tres-élégant. Mais Madame de *Monteſpan* n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne ; & elle fut long-tems Favorite, avant que Madame de *Maintenon* lui fût preſentée.

Le triomphe de Madame de *Monteſpan* éclata au voyage que le Roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaiſirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le Roi, qui fit tous ſes voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiere fois dans un caroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étaient point encore inventées. La Reine, *Madame* ſa belle ſœur, la Marquiſe de *Monteſpan*, étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres ; & quand Madame de *Monteſpan* allait ſeule, elle avait quatre Gardes du Corps aux portiéres de ſon caroſſe. Le Dauphin arriva enſuite avec ſa Cour, Mademoiſelle avec la ſienne : c'était avant la fatale aventure de ſon mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, & voyait avec complaiſance ſon amant favori du Roi, à la tête de ſa Compagnie des Gardes. On faiſait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la Couronne. On trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le Roi, & toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenues comme à St. Germain. La Cour viſita

dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales Dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le Roi les invitait à ſa table ; il leur faiſait des preſens pleins de galanterie. Tous les Officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications. Il en coûta pluſieurs fois quinze cens Louis d'or par jour en libéralités. CHAP. XXVI.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour Madame de *Monteſpan*, excepté ce que le devoir donnait à la Reine. Cependant cette Dame n'était pas du ſecret. Le Roi ſavait diſtinguer les affaires d'Etat des plaiſirs.

Madame, chargée ſeule de l'union des deux Rois, & de la deſtruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque ſur la flotte du Roi d'Angleterre, *Charles II* ſon frere, avec une partie de la Cour de France. Elle menait avec elle Mademoiſelle de *Keroual*, depuis Ducheſſe de Portſmouth, dont la beauté égalait celle de Madame de *Monteſpan*. Elle fut depuis en Angleterre, ce que Madame de *Monteſpan* était en France, mais avec plus de crédit. Le Roi *Charles* fut gouverné par elle juſqu'au dernier moment de ſa vie ; & quoique ſouvent infidele, il fut toujours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-tems ſa beauté, nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante & dix ans, une figure encore noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Mademoiſelle de Keroual va gouverner le Roi d'Angleterre.

Madame alla voir ſon frere à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe

CHAP. XXVI.

l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 Juin 1670. La Cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette Princeſſe s'était crue empoiſonnée : L'Ambaſſadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était perſuadé, la Cour n'en doutait pas ; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari, m'a nommé celui qui (ſelon lui) donna le poiſon » Cet homme, me diſait-il, » qui » n'était pas riche, ſe retira immédiatement » après en Normandie, où il acheta une ter- » re dans laquelle il vécut long-tems avec » opulence. Ce poiſon (ajoutait-il) était de » la poudre de diamant miſe au lieu de ſucre „ dans des fraiſes. " La Cour & la ville penſerent que Madame avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, * après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque Madame de *la Fayette* & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus legere incommodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin † que la

On croit Madame ſœur de Charles II empoiſonnée.

* Voyez l'Hiſtoire de Madame *Henriette* d'Angleterre par Madame la Comteſſe de *la Fayette*, p. 171, édition de 1742.

† Des fragmens de diamant & de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles & la déchirer : mais auſſi on ne pourrait les avaler, & on ſerait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais & du goſier. La poudre im-

poudre de corail. Il y avait long-tems que Madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très-mal ſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accuſé d'aucune action qui eut de la noirceur; & on trouve rarement des criminels qui n'ayent fait qu'un grand crime. Le Genre humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire. CHAP. XXVI.

On prétendit, que le Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de Madame lui avait attiré, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention, que le Chevalier de Lorraine était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un Chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande Princeſſe.

Indiſcrétion de Turenne cauſe des malheurs de Madame, & de tous ces bruits odieux.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du Vicomte de *Turenne* avaient été la premiere cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de Madame de *Coatquen* & ſa dupe, comme il l'avait été de Madame de *Longueville*. Il révela à cette Da-

palpable ne peut nuire, & ſerait bien plutôt un remede, comme la limaille de fer. Les Médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poiſons, auraient dû diſtinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant groſſiérement pilé.

CHAP. XXVI.

me le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frere du Roi. Madame de *Coatquen*, qui aimait le Chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant: celui-ci en avertit Monſieur. L'intérieur de la maiſon de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclatérent avant le voyage de Madame. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de Monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de Madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame quelque tems avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes à la Marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette Dame, à genoux auprès de ſon lit, & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceſlas*:

J'allais... j'étais... l'amour a ſur moi tant d'empire;
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire...

Le Chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoyé par le Roi à Pierre-en-Ciſe; le Comte de *Marſan* de la Maiſon de Lorraine, & le Marquis depuis Maréchal de *Villeroi*, furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuſe Princeſſe.

Origine des fréquens empoiſonnemens dont on ſe plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime,

par une fatalité ſinguliere, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la République. CHAP. XXVI.

Deux Italiens, dont l'un s'appellait *Exili*, travaillerent long-tems avec un Apotiquaire Allemand nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la Pierre Philoſophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrettement des poiſons. La Confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier: la Confeſſion, dis-je, fit connaître au Grand-Pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens ſoupçonnés furent mis à la Baſtille; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûterent la vie au Lieutenant-Civil *d'Aubrai* & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la Chambre des poiſons, qu'on nomma *la Chambre ardente*.

L'amour fut la premiere ſource de ces horribles aventures. Le Marquis de *Brinvilliers*, gendre du Lieutenant-Civil *d'Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, * Capitaine de ſon

* L'Hiſtoire de *Louis XIV* ſous le nom de *la Martiniére*, le nomme l'*Abbé de la Croix*. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

CHAP. XXVI.

Régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune belle & ſenſible. Ce qui devait arriver, arriva : ils s'aimerent. Le Lieutenant-Civil, pere de la Marquiſe, fut aſſez ſévere & aſſez imprudent, pour ſolliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la Baſtille le Capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à ſon Régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureuſement dans la chambre où était *Exili*. Cet Italien lui apprit à ſe venger : on en fait les ſuites qui font frémir. La Marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon pere, ſes deux freres & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la Religion : elle allait ſouvent à Confeſſe ; & même, lorſqu'on l'arrêta dans Liege, on trouva une Confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eut eſſayé ſes poiſons dans les Hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *Cauſes Célebres*, ouvrage d'un Avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple. Mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que *Sainte-Croix*, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tete tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avait commencé à faire des poiſons, juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler

que *Pénautier*, le Receveur-général du Clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque tems après, d'avoir mis ces ſecrets en uſage, & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations. CHAP. XXVI.

La *Voiſin*, la *Vigoureux*, un Prêtre nommé *le Sage*, & d'autres, trafiquerent des ſecrets d'*Exili*, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles par des aparitions d'eſprits. Prétendus ſortiléges. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La Chambre Ardente fut établie à l'Arſenal, près de la Baſtille en 1680. Les plus grands Seigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du Cardinal *Mazarin*, la Ducheſſe de *Bouillon*, & la Comteſſe de *Soiſſons* mere du Prince *Eugene*. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'Hiſtoire de *Réboulet*. Il ne ſe trompe pas moins, en diſant, que la Ducheſſe de *Bouillon* parut devant les Juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eut été coupable. Quels amis dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la Juſtice ? La Ducheſſe de *Bouillon* ne fut accuſée que d'avoir eu des curioſités ridicules. On imputait des choſes plus ſérieuſes à la Comteſſe de *Soiſſons*, qui ſe retira à Bruxelles. Le Maréchal de *Luxembourg* fut mis à la Baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encore quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la *Voiſin* & ſes complices furent punis, mit fin aux recherches & aux crimes.

CHAP. XXVI.

Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la Nation : mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

On croit la Reine d'Eſpagne niece de Louis XIV empoiſonnée.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de Madame *Henriette* d'Angleterre, on le crut enſuite de ſa fille *Marie Louiſe*, qu'on maria en 1679 au Roi d'Eſpagne *Charles II*. Cette jeune Princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avait ſouvent dit à Monſieur, frere du Roi : *Ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la Cour, elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune Princeſſe voulait épouſer Monſeigneur. *Je vous fais Reine d'Eſpagne*, lui dit le Roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille ?* » Ah ! répondit-elle, vous » pourriez plus pour votre niéce. » Elle fut enlevée au monde en 1689 au même âge que ſa mere. Il paſſa pour conſtant, que le Conſeil Autrichien de *Charles II* voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon pays, & qu'elle pouvait empêcher le Roi ſon mari de ſe déclarer pour les Alliés contre la France. On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contrepoiſon ; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpece de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les Mémoires compilés par le Marquis de *Dangeau*, trouveront que le Roi dit en ſoupant : » La Reine d'Eſpagne eſt morte em-

» poiſonnée dans une tourte d'anguille : la
» Comteſſe de *Pernits*, les Camériſtes *Za-* CHAP.
» *pata* & *Nina*, qui en ont mangé après elle, XXVI.
» ſont mortes du même poiſon.

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un Courtiſan, qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans ; je ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du Roi, s'il était vrai que ce Monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſûrerent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à Madame la Ducheſſe de *St. Pierre* qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la Reine; elle me donna des atteſtations, que toutes trois avaient ſurvécu long-tems à leur Maîtreſſe. Enfin je ſus que ces Mémoires du Marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ſes domeſtiques ; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit ſouvent au ſtyle, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de *Henriette* d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la Cour qui ſuivirent ſa perte.

La Princeſſe Palatine lui ſucceda un an après, & fut mere du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Il falut qu'elle renonçât au Calviniſme pour épouſer Monſieur ; mais

CHAP. XXVI.

elle conſerva toujours pour ſon ancienne Religion, un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la Reine en 1673 donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de *l'Avorton*, dont les vers ont été tant cités ;

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime.. &c.

Plus de filles d'honneur chez la Reine.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une Cour galante & voluptueuſe, déterminérent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur qui embelliſſaient la Cour de la Reine, douze Dames du Palais ; & depuis la maiſon des Reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la Cour plus nombreuſe & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces Dames, ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La Princeſſe de Baviére, épouſe de Monſeigneur, ajouta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette Cour. La Marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la Cour par une grande Charge, étant Surintendante de la maiſon de la Reine ; & au Roi, par ſes

enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

CHAP. XXVI.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas, & le Roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, & entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de Madame de *Maintenon*, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre Madame de *Monteſpan* qu'il ne pouvait quitter, Mademoiſelle de *Fontange* qu'il aimait, & Madame de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la Cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la Cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le Gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Trois femmes diſputent le cœur de Louis XIV.

Je croirais même que ces intrigues de Cour étrangeres à l'Etat, ne devraient point entrer dans l'Hiſtoire, ſi le nom de *Louis XIV* ne rendait tout intéreſſant, & ſi le voile de ces myſteres n'avait été levé par tant d'Hiſtoriens, qui pour la plûpart les ont défigurés.

CHAPITRE VINGT-SEPTIEME.

SUITE DES PARTICULARITÉS ET ANECDOTES.

Mort de Madame de Fontange.

LA jeuneſſe, la beauté de Mademoiſelle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au Roi en 1680, le titre de Ducheſſe dont elle fut décorée, écarraient Madame de *Maintenon* de la premiere place qu'elle n'oſait eſperer, & qu'elle eut depuis : mais la Ducheſſe de *Fontange* & ſon fils moururent en 1681.

Faveur de Mad. de Maintenon.

La Marquiſe de *Monteſpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſeda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante. Le poids des affaires rend ſur-tout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle Favorite, Madame de *Maintenon*, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à Madame de *Frontenac* ſa couſine, en qui elle avait une entiere confiance : » Je le renvoie toujours affligé, & jamais déſeſpéré. Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait, &

où Madame de *Monteſpan* touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagere, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. * Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la Cour, l'Ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces Mémoires à ſes amis, dans les dernieres années de ſa vie. La dévotion qui ſe mêlait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encore la faveur de Madame de *Maintenon*, & éloignait Madame de *Monteſpan*. Le Roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſur-tout ce ſcrupule, depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685 année mémo-

* Les Mémoires donnés ſous le nom de Madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à Madame de *Monteſpan*, en parlant de ſes rêves ; *J'ai rêvé que nous étions ſur le grand eſcalier de Verſailles : je montais : vous deſcendiez : je m'élevai juſqu'aux nues : vous allâtes à Fontevraut.* Ce conte eſt renouvellé d'après le fameux Duc d'*Epernon*, qui rencontra le Cardinal de *Richelieu* ſur l'eſcalier du Louvre l'année 1624. Le Cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau? *Non*, lui dit le Duc, *ſinon que vous montez, & je deſcends.* Ce conte eſt gâté en ajoutant que d'un eſcalier on s'éleva juſqu'aux nues. Il faut remarquer que dans preſque tous les livres d'Anecdotes, dans les *ana*, on attribue preſque toujours à ceux qu'on fait parler des choſes dites un ſiecle & même pluſieurs ſiecles auparavant.

CHAP. XXVII.

rable par la révocation de l'Edit de Nantes. On voyait alors des ſcenes bien differentes : d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la Nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé*, & de Mademoiſelle *de Nantes* fille du Roi & de Madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la Cour.

Faux bruits réfutés.

Le Roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; Mademoiſelle *de Blois* avec le Duc de Chartres que nous avons vu Régent du Royaume, & le Duc du Maine à *Louiſe Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, & ſœur de Monſieur le Duc Princeſſe célebre par ſon eſprit & par le goût, des Arts. Ceux qui ont ſeulement approché du Palais Royal & de Sceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'*Orléans* & la Maiſon de *Condé* s'indignerent de ces propoſitions ; vous lirez que la Princeſſe mere du Duc de Chartres menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frapa. Les Anecdotes de la Conſtitution rapportent ſérieuſement, que le Roi s'étant ſervi de l'Abbé *du Bois*, Sous-précepteur du Duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet Abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda

da pour récompenſe le chapeau de Cardinal. Tout ce qui regarde la Cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires. CHAP. XXVII.

Avant la célébration du mariage de Monſieur le Duc avec Mademoiſelle *de Nantes*, le Marquis de *Seignelai*, à cette occaſion, donna au Roi une fête digne de ce Monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *Le Notre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'Idylle de *la Paix*, compoſée par *Racine*. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; & après le mariage, le Roi étala une magnificence ſinguliere, dont le Cardinal *Mazarin* avait donné la premiere idée en 1656. On établit dans le ſallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repreſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de *Monteſpan* en tenait une avec Monſeigneur. Sa rivale Mad. *de Maintenon* en tenait une autre avec le Duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; Monſieur le Duc avec Madame de *Thiange* ; & Madame la Ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la Ducheſſe de *Chevreuſe*. Les Dames & les hommes nommés du voyage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le Roi fit des preſens à toute la Cour, d'une maniere digne de lui. La loterie du Cardinal *Mazarin* fut moins Fêtes brillantes. 1685.

CHAP. XXVII.

ingénieuſe & moins brillante. Ces loteries avaient été miſes en uſage autrefois par les Empereurs Romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernieres années de Madame de Monteſpan.

Après le mariage de ſa fille, Madame de *Monteſpan* ne reparut plus à la Cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le Roi lui fit payer toujours une penſion de mille Louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impreſſions envoye aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Mort du grand Condé. 1686.

Un an après le mariage de Mademoiſelle *de Nantes* avec Monſieur le Duc, mourut à Fontainebleau le Prince de *Condé* à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Ducheſſe, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du Roi & de Madame de *Monteſpan*, comme l'ont écrit tous ces Gazetiers de menſonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du Prince de *Condé*, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le Roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce Prince, & qu'au mariage de la Princeſſe de *Conti*, fille de Madame de *la Valiére*, le Secretaire d'Etat lui refuſa le titre de *haut & puiſſant Seigneur*.

Comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux Princes du Sang. L'Ecrivain, qui a compoſé l'hiſtoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie ſur ces malheureux Mémoires, pouvait il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre Cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ? CHAP. XXVII.

Mariage de Louis XIV avec Madame de Maintenon.

Cependant, après le mariage de Madame la Ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mere, Madame de *Maintenon* victorieuſe prit un tel aſcendant, & inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le Roi, par le conſeil du Pere de *la Chaiſe*, l'épouſa ſecretement au mois de Janvier 1686 dans une petite Chapelle qui était au bout de l'apartement occupé depuis par le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'Archevêque de Paris, *Harlay de Chamvalon*, leur donna la bénédiction ; le Confeſſeur y aſſiſta ; *Montchevreuil* * & *Bontems* premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les Auteurs,

* Et non pas le Chevalier de *Fourbin*, comme le diſent les Mémoires de *Choiſy*. On ne prend pour confidens d'un tel ſecret que des domeſtiques affidés, & des gens attachés par leur ſervice à la perſonne du Maître. Il n'y eut point d'Acte de célébration : on n'en fait que pour conſtater un état ; & il ne s'agiſſait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. Comment peut-on raporter qu'après la mort de l'Archevêque de Paris, *Harlay*, en 1695, près de dix après le mariage, *ſes laquais trouverent* dans *ſes vieilles culotes l'Acte de célébration* ? Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les Mémoires de *Maintenon*.

CHAP. XXVII.

qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitiéme année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxiéme. Ce Prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du Gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la Cour, ſi Madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du Roi, ſans la traiter en Reine.

Son hiſtoire.

La deſtinée de cette Dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'Hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La Marquiſe de *Saint-Sébaſtien*, que le Roi de Sardaigne *Victor Amédée* épouſa, n'était pas au-deſſus de Madame *de Maintenon* : l'Impératrice de Ruſſie *Catherine* était fort au-deſſous ; & la premiere femme de *Jacques II*, Roi d'Angleterre lui était bien inférieure, ſelon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du Monde.

Elle était d'une ancienne Maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa-d'Aubigné*, Gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son pere, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au Château Trompette, & en fut délivré par la fille du Gouverneur nommé *de Cardillac*, Gentilhomme Bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienfaitrice en 1627, & la mena à

la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques annnées ; tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la Cour. Ce fut dans cette prison de Niort, que nâquit en 1635 *Françoise d'Aubigné*, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Madame de *Neuillant*, mere de la Duchesse de *Navailles* sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651, *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'*Enfer*. *Scarron* était d'une ancienne famille du Parlement, illustrée par de grandes alliances ; mais le burlesque, dont il faisait profession, l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mademoiselle *d'Aubigné*, d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit avant ce mariage, abjuration de la Religion Calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris ; & ce tems de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. * Après la mort de son mari, arrivée en

* Il est dit dans les prétendus Mémoires de *Maintenon*. Tom. I. pag. 216. qu'*elle n'eut long-tems qu'un même lit avec la célebre Ninon Lenclos, sur les oui-dire de l'Abbé de Châteauneuf & de l'Auteur du Siecle de*

CHAP. XXVII.

1660, elle fit long-tems ſolliciter auprès du Roi une petite penſion de quinze cent livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin au bout de quelques années, le Roi lui en donna une de deux mille, en lui diſant ; „ Madame, je „ vous ai fait attendre long-tems ; mais vous „ avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir ſeul „ ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le Cardinal *de Fleury*, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'Evêché de Fréjus.

Cependant il eſt prouvé, par les lettres mêmes de Madame de *Maintenon*, qu'elle dut à Madame de *Monteſpan* ce leger ſecours qui la tira de la miſere. On ſe reſſouvint d'elle quelques années après, lorſqu'il fallut élever en ſecret le Duc du Maine, que le Roi avait eu en 1670, de la Marquiſe de *Monteſpan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672, qu'elle fut choiſie pour préſider à cette éducation ſecret-

Louis XIV. Mais il ne ſe trouve pas un mot de cette anecdote chez l'Auteur du Siecle de *Louis XIV*, ni dans ce qui nous reſte de M. l'Abbé de *Chateauneuf*. L'Auteur des Mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hazard. Ce fait n'eſt raporté que dans les Mémoires du Marquis de *la Fare*, page 190, édition de Roterdam. C'était encore la mode de partager ſon lit avec ſes amis : & cette mode, qui ne ſubſiſte plus, était très-ancienne, même à la Cour. On voit dans l'Hiſtoire de France, que *Charles IX* pour ſauver le Comte de *Briſſac* des maſſacres de la *Saint Barthelemi*, lui propoſa de coucher au Louvre dans ſon lit ; & que le Duc de *Guiſe* & le Prince de *Condé* avaient long-tems couché enſemble.

te : elle dit dans une de ſes lettres : *Si les enfans ſont au Roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas ſans ſcrupule de ceux de Madame de Monteſpan : ainſi il faut que le Roi me l'ordonne ; voilà mon dernier mot.* Madame de *Monteſpan* n'avait deux enfans qu'en 1672, le Duc *du Maine*, & le Comte *de Vexin*. Les dates des lettres de Madame de *Maintenon* de 1670, dans leſquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, ſont donc évidemment fauſſes. Preſque toutes les dates de ces lettres imprimées ſont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violens ſoupçons ſur l'autenticité de ces lettres, ſi d'ailleurs on n'y reconnaiſſait pas un caractere de naturel & de vérité qu'il eſt preſque impoſſible de contrefaire.

Il n'eſt pas fort important de ſavoir en quelle année cette Dame fut chargée du ſoin des enfans naturels de *Louis XIV* ; mais l'attention à ces petites vérités, fait voir avec quel ſcrupule on a écrit les faits principaux de cette Hiſtoire.

Le Duc *du Maine* était né avec un pied difforme. Le premier Médecin *d'Aquin*, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barége. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. * Le Roi ſe ſouvint de

* L'Auteur du Roman des Mémoires de Madame de *Maintenon*, lui fait dire, à la vue du Château Trompette : *Voilà où j'ai été élevée, &c.* Cela eſt évidemment faux ; elle avait été élevée à Niort.

CHAP. XXVII.

Madame *Scarron*. Monſieur de *Louvois* alla ſecretement à Paris lui propoſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce tems-là de l'éducation du Duc *du Maine*, nommée à cet emploi par le Roi, & non point par Madame de *Monteſpan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au Roi directement ; ſes lettres plûrent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune : ſon mérite fit tout le reſte.

Le Roi qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, paſſa de l'averſion à la confiance, & de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle, ſont un monument bien plus précieux qu'on ne penſe : elles découvrent ce mélange de Religion & de galanterie, de dignité & de faibleſſe, qui ſe trouvent ſi ſouvent dans le cœur humain, & qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de Madame de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition & d'une dévotion qui ne ſe combattent jamais. Son Confeſſeur *Gobelin* approuve également l'une & l'autre ; il eſt Directeur & Courtiſan ; ſa pénitente devenue ingrate envers Madame de *Monteſpan*, ſe diſſimule toujours ſon tort. Le Confeſſeur nourrit cette illuſion ; elle fait venir de bonne foi la Religion au ſecours de ſes charmes uſés, pour ſupplanter ſa bienfaitrice devenue ſa rivale.

Ce commerce étrange de tendreſſe & de ſcrupule de la part du Roi, d'ambition & de dévotion de la part de la nouvelle maîtreſſe, paraît durer depuis 1680 juſqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une re-

traite. Renfermée dans ſon appartement qui était de plein-pied à celui du Roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois Dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le Roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant & après le ſouper, & y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes Miniſtres, pendant que Madame de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraiſſant ſouvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménagéant ſon crédit en ne l'employant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place, pour faire tomber toutes les Dignités & tous les grands Emplois dans ſa famille. Son frere, le Comte *d'Aubigné*, ancien Lieutenant-Général, ne fut pas même Maréchal de France. Un Cordon bleu, & quelques parts ſecrettes * dans les Fermes générales, furent ſa ſeule fortune; auſſi diſait-il au Maréchal de *Vivonne*, frere de Madame de *Monteſpan*, qu'*il avait eu ſon bâton de Maréchal en argent comptant.*

Le Marquis de *Villette* ſon neveu, ou ſon couſin, ne fut que Chef d'Eſcadre. Madame de *Cailus*, fille de ce Marquis de *Villette*, n'eut

* Voyez les lettres à ſon frere. » Je vous conjure » de vivre commodément, & de manger les dix-» huit mille francs de l'affaire que nous avons faite: » nous en ferons d'autres.

CHAP. XXVII.

en mariage qu'une penſion modique donnée par *Louis XIV*. Mad. de *Maintenon* en mariant ſa niéce *d'Aubigné* au fils du premier Maréchal de *Noailles*, † ne lui donna que deux cens mille francs : le Roi fit le reſte. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait acheté des bienfaits du Roi. Elle voulut que le public lui pardonnât ſon élévation en faveur de ſon deſintéreſſement. La ſeconde femme du Marquis de *Villette*, depuis Mad. de *Bolinbroke*, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai ſouvent entendu dire qu'elle avait reproché à ſa couſine le peu qu'elle faiſait pour ſa famille ; & qu'elle lui avait dit en colere : » Vous voulez jouir de votre modération, & que votre famille en ſoit la victime «. Madame de *Maintenon* oubliait tout, quand elle craignait de choquer les ſentimens de *Louis XIV*. Elle n'oſa pas même ſoutenir le Cardinal de *Noailles* contre le Pere *le Tellier*. Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine* ; mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe, pour le proteger contre un leger reſſentiment du Roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſere du peuple en 1698, miſere

† Le Compilateur des Mémoires de Madame de *Maintenon*, dit Tom. 4. pag. 200. *Rouſſeau*, *vipere acharnée contre ſes bienfaiteurs*, *fit des couplets ſatyriques contre le Maréchal de Noailles*. Cela n'eſt pas vrai : il ne faut calomnier perſonne. *Rouſſeau*, très-jeune alors, ne connaiſſait pas le premier Maréchal de *Noailles*. Les chanſons ſatiriques dont il parle étaient d'un Gentilhomme nommé *de Cabanac*, qui les avouait hautement.

toujours exagerée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrêmité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un Mémoire, qui montrât le mal & le reméde. Le Roi le lut, & en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur, & celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau *.

CHAP. XXVII.

L'illuſtre Racine aſſez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au Roi.

Du même fonds de caractere, dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'Abbé de *Choiſy* rapporte, que le Miniſtre *Louvois* s'était jetté aux pieds de *Louis XIV*, pour l'empêcher d'épouſer la veuve *Scarron*. Si l'Abbé de *Choiſy* ſavait ce fait, Madame de *Maintenon* en était inſtruite; & non-ſeulement elle pardonna à ce Miniſtre, mais elle appaiſa le Roi dans les mouvemens de colere que l'humeur bruſque du Marquis de *Louvois* inſpirait quelquefois à ſon Maître. †

* Ce fait a été rapporté par le fils de l'illuſtre *Racine*, dans la vie de ſon pere.

† Qui croirait que dans les Mémoires de Madame de *Maintenon*. Tom. III. pag. 273; il eſt dit que ce Miniſtre craignait que le Roi ne l'empoiſonnât. Il eſt bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs ſi inſenſées, à la ſuite de tant de contes ridicules.

Cette ſottiſe atroce eſt fondée ſur un bruit populaire qui courut à la mort du Marquis de *Louvois*. Ce Miniſtre prenait des eaux que *Séron* ſon Médecin lui avait ordonnées, & que *La Ligerie* ſon Chirurgien lui faiſait boire. C'eſt ce même *La Ligerie* qui a donné au Public le remede qu'on nomme aujourd'hui *la Poudre des Chartreux*. Ce *La Ligerie* m'a ſouvent dit qu'il avait averti Monſieur de *Louvois* qu'il

CHAP. XXVII.

Louis XIV en épouſant Madame de *Maintenon*, ne ſe donna donc qu'une compagne riſquait ſa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le Miniſtre continua ſon travail : il mourut preſque ſubitement le 16 Juillet 1691, & non pas en 1692, comme le dit l'Auteur des faux Mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, & ne trouva d'autre cauſe de ſa mort que celle qu'il avait prédite. On s'aviſa de ſoupçonner le Médecin *Séron* d'avoir empoiſonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funeſtes ſoupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un Prince voiſin, que *Louvois* avait extrêmement irrité & maltraité, avait gagné le Médecin *Séron*. On trouve une partie de ces Anecdotes dans les Mémoires du Marquis de *La Fare*, pag. 249. La Famille même du Marquis de *Louvois* fit mettre en priſon un Savoyard qui frottait dans la maiſon ; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or ſi on ſoupçonna, quoique très-mal-à-propos, un Prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un Miniſtre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raiſon pour en ſoupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même Auteur qui dans les Mémoires de *Maintenon* a raſſemblé tant de fauſſetés, prétend, au même endroit, que le Roi dit, *qu'il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait ſouffrir, le Maréchal de la Feuillade, le Marquis de Seignelai, & le Marquis de Louvois.* Premierement Monſieur *de Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En ſecond lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonſpection & en honnête homme, a-t-il dit des paroles ſi imprudentes & ſi odieuſes ? à qui a-t-il dévelopé une ame ſi ingrate & ſi dure ? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien-aiſe d'être défait de trois hommes qui l'avaient ſervi avec le plus grand zèle ? Eſt-il permis de calomnier ainſi, ſans la plus legére preuve, ſans la moindre vraiſemblance, la mémoire d'un Roi, connu pour avoir toujours parlé ſagement ? Tout Lecteur ſenſé ne

agréable & ſoumiſe. La ſeule diſtinction publique qui faiſait ſentir ſon élévation ſecrete, c'était qu'à la Meſſe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne ſemblaient faites que pour le Roi & la Reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inſpirée au Roi, & qui avait ſervi à ſon mariage, devint peu-à-peu un ſentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifierent. Elle s'était déjà donnée à la Cour & auprès du Roi la conſidération d'une fondatrice, en raſſemblant à Noiſi pluſieurs filles de qualité; & le Roi avait affecté déjà les revenus de l'Abbaye de St. Denis à cette Communauté naiſſante. Saint-Cyr fut bâti au bout du Parc de Verſailles en 1686. Elle donna alors à cet établiſſement toute ſa forme, en fit les réglemens avec *Godet Deſmarets* Evêque de Chartres, & fut elle-même Supérieure de ce Couvent. Elle y allait ſouvent paſſer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on liſe ce qu'elle écrivait à Madame de *la Maiſonfort*, dont il eſt parlé dans le chapitre du Quiétiſme:

» Que ne puis-je vous donner mon expé-
» rience! que ne puis-je vous faire voir l'en-
» nui qui devore les Grands, & la peine qu'ils
» ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous
voit qu'avec indignation ces recueils d'impoſtures, dont le Public eſt ſurchargé; & l'Auteur des Mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, ſi le mépris dont il abuſe ne le ſauvait de la punition.

Vanité des Grands démontrée par l'exemple de Madame de Maintenon.

CHAP. XXVII.

» pas que je meurs de triſteſſe, dans une for-
» tune qu'on aurait eu peine à imaginer ? J'ai
» été jeune & jolie ; j'ai goûté des plaiſirs ; j'ai
» été aimée par-tout. Dans un âge plus avan-
» cé, j'ai paſſé des années dans le commerce
» de l'eſprit ; je ſuis venue à la faveur ; & je
» vous proteſte, ma chere fille, que tous les
» états laiſſent un vuide affreux «. *

Si quelque choſe pouvait détromper de l'ambition, ce ſerait aſſurément cette lettre. Madame de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de ſa vie auprès d'un grand Roi, diſait un jour au Comte *d'Aubigné* ſon frere : » Je n'y peux » plus tenir ; je voudrais être morte ». On ſait quelle réponſe il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouſer Dieu le Pere.*

A la mort du Roi, elle ſe retira entiérement à Saint-Cyr. Ce qui peut ſurprendre, c'eſt que le Roi ne lui avait preſque rien aſſuré. Il la recommanda ſeulement au Duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une penſion de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée juſqu'à ſa mort, arrivée en 1719, le 15 d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans ſon épitaphe le nom de *Scarron* : ce nom n'eſt point aviliſſant, & l'omiſſion ne ſert qu'à faire penſer qu'il peut l'être.

La Cour fut moins vive & plus ſérieuſe, depuis que le Roi commença à mener avec Ma-

* Cette lettre eſt autentique, & l'Auteur l'avait déjà vue en manuſcrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût imprimée.

dame de *Maintenon* une vie plus retirée; & la maladie conſidérable qu'il eut en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient juſques-là ſignalé preſque toutes ſes années. Il fut attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins. L'art de la Chirurgie, qui fit ſous ce Régne plus de progrès que dans tout le reſte de l'Europe, n'était pas encore familiariſé avec cette maladie. Le Cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du Roi émut toute la France. Les Egliſes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la gnériſon de ſon Roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce que nous avons vu, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux Rois, ce qu'ils doivent à une Nation qui ſait aimer ainſi.

CHAP. XXVII.

Le Roi attaqué de la fiſtule.

Dès que *Louis XIV* reſſentit les premieres atteintes de ce mal, ſon premier Chirurgien *Félix*, alla dans les Hôpitaux chercher des malades qui fuſſent dans le même péril; il conſulta les meilleurs Chirurgiens; il inventa avec eux des inſtrumens qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuſe. Le Roi la ſouffrit ſans ſe plaindre. Il fit travailler ſes Miniſtres auprès de ſon lit le jour même; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fit aucun changement dans les Cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux Ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec la-

CHAP. XXVII.

quelle il récompenſa *Félix*; il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Mort de la Dauphine de Baviére.

Depuis ce tems, le Roi n'alla plus aux ſpectacles. La Dauphine de Baviére, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les Lettres; elle avait même fait des vers, mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le Couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au Théatre pour le Janſéniſme & pour la Cour, de faire une Tragédie qui put être repreſentée par ſes éléves. Elle voulait un ſujet tiré de la Bible. *Racine* compoſa *Eſther*. Cette piéce, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le Roi dans l'hiver de 1689. Des Prélats, des Jéſuites, s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il paraît remarquable, que cette piece eût alors un ſuccès univerſel; & que deux ans après, *Athalie* jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à Paris, longtems après la mort de l'Auteur, & après le tems des partialités. *Athalie* repreſentée en 1717 fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport; & *Eſther* en 1721 n'inſpira que de la froideur, & ne reparut plus. Mais alors il

Eſther & Athalie.

CHAP. XXVII.

n'y avait plus de Courtisans, qui reconnuf-fent avec flatterie *Esther* dans Madame de *Maintenon*, & avec malignité *Vasthi* dans Madame de *Montespan*, *Aman* dans Monfieur de *Louvois*, & sur-tout les Huguenots persécutés par ce Ministre, dans la proscription des Hébreux. Le Public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance; un Roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui ayant sans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une Nation, fait ensuite pendre son Favori tout aussi legérement. Mais malgré le vice du sujet, trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de Tragédies qui ont eu de grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencérent pour l'éducation d'*Adelaïde* de Savoye Ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces representations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des personnes Royales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de Madame de *Maintenon*. La Ducheſſe de Bourgogne, le Duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la Cour qui avaient le plus de talens. Le fameux Acteur *Baron* leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La plûpart des Tragédies de *Duché*, Valet de chambre du Roi, furent composées.

La Ducheſſe de Bourgogne joue la Comédie.

CHAR. XXVII.

pour ce théatre; & l'Abbé *Genet*, Aumônier de la Ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la Ducheſſe du Maine, que cette Princeſſe & ſa Cour repreſentaient.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété. Comment le Marquis de *la Fare* peut il dire dans ſes Mémoires, que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli & deFontainebleau, mais jamais chez Madame de *Maintenon*, & la Cour fut en tout tems le modele de la plus parfaite politeſſe. La Ducheſſe d'Orléans alors Ducheſſe de Chartres, la Ducheſſe du Maine, la Princeſſe de Conti, Madame la Ducheſſe, démentaient bien ce que le Marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatyre. Il était mécontent du Gouvernement: il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe faiſait un mérite de condamner la Cour; & cette ſociété fit d'un homme très-aimable, un Hiſtorien quelquefois injuſte.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop cenſuré *Louis XIV*, ne peuvent diſconvenir, qu'il ne fût, juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des Héros, comme *Jean Sobieski* & des Rois de Suéde; qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le Monarque. Il faut avouer encore, qu'il ſoutint ſes malheurs & qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait des fautes:

mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à sa place ?

La Duchesse de Bourgogne croissait en graces & en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirerent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que son fils ; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, & plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette* d'Angleterre, l'idole & le modele de la Cour, avec un plus haut rang : elle touchait au Trône : la France attendait du Duc de Bourgogne un Gouvernement, tel que les Sages de l'Antiquité en imaginerent, mais dont l'austérité serait tempérée par les graces de cette Princesse, plus faites encore pour être senties que la Philosophie de son époux. Le monde sait, comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de *Louis XIV*, de voir périr en France toute sa famille par morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante ; * & Louis XIV voit mourir presque toute sa famille.

* L'Auteur des Mémoires de Madame de *Maintenon*. Tom. 4. dans un chapitre intitulé, *Mademoiselle Choin*, dit que Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite Mademoiselle *Choin*. Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain, mais être muni de preuves, pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que Monseigneur eût épousé Mademoiselle *Choin*. Renouveller ainsi,

CHAP. XXVII.

un an après que nous eumes perdu ſon fils ; nous vîmes ſon petit-fils le Dauphin Duc de Bourgogne, la Dauphine ſa femme, leur fils aîné le Duc de Bretagne, portés à Saint Denis au même tombeau au mois d'Avril 1712, tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le Trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le Duc de Berry, frere du Duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après ; & ſa fille, dans le même tems, paſſa du berceau au cercueil.

Soupçons de poiſon & calomnies.

Ce tems de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que dans la minorité de *Louis XV* ; j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du Royaume.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eus à la mort de Madame & à celle de *Marie Louiſe* Reine d'Eſpagne, ſe réveillerent avec une fureur ſinguliere. L'excès de la douleur au bout de ſoixante ans, des bruits de villes, ſi vagues, ſi peu vraiſemblables, ſi décriés, ce n'eſt point écrire l'Hiſtoire ; c'eſt compiler au hazard des ſcandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet Ecrivain a-t-il le front d'avancer, page 244, que Madame la Ducheſſe de Bourgogne dit au Prince ſon époux : *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troiſieme Tome de votre famille* ? Il fait parler *Louis XIV*, tous les Princes, tous les Miniſtres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces Mémoires qui ne ſoient remplies de ces menſonges hardis qui ſoulevent tous les honnêtes gens.

publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser, qu'on eût pû faire perir par un crime tant de personnes Royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie, qui emporta le Dauphin de Bourgogne, sa femme & son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq cens personnes. Monsieur le Duc de *Bourbon*, petit-fils du Prince de *Condé*, le Duc de *la Trimouille*, Madame de *la Vrilliére*, Madame de *Listenai*, en furent attaqués á la Cour. Le Marquis de *Gondrin*, fils du Duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis Comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce Duc de Lorraine *François*, destiné à être un jour Empereur & à relever la Maison d'*Autriche*. CHAP. XXVII.

Cependant, ce fut assez qu'un Médecin nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : » Nous » n'entendons rien à de pareilles maladies : » c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un Prince avait un laboratoire, & étudiait la Chymie, ainsi que beaucoup d'autres Arts : c'était une preuve sans replique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de *Louis XIV* éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. Le Duc d'Orléans très-injustement accusé.

CHAP. XXVII.

J'oſe dire, que frapé de tout tems de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le Marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du Royaume, intimement attaché à ce Prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le Marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon Palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son Chimiſte *Homberg* court ſe rendre à la Baſtille, pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le Prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence ; ſa mere demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cacher s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : & le Marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi deſeſpérée. Il fit que la mere du Prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le Monarque qui l'accordait, & ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux. *

* L'Auteur de la vie du Duc d'*Orléans* eſt le premier qui ait parlé de ces ſoupçons atroces : c'étai un Jéſuite nommé *La Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce Prince pendant ſa Régence, & qui ſe réfugia enſuite en Hollande ſous le nom de *la Hode*. Il était inſtruit de quelques faits publics.

Il dit, Tom. I, pag. 112, que le Prince ſi injuſtement ſoupçonné demanda à ſe conſtituer priſonnier; & ce fait eſt très-vrai. Ce Jéſuite n'était pas à portée de ſavoir comment M. de *Canillac* s'oppoſa à cette démarche trop injurieuſe à l'innocence du Prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte ſont fauſſes. *Réboulet* qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, Tom. VIII, que le dernier enfant du Duc & de la Ducheſſe de Bourgogne *fut ſauvé par du contre-poiſon de Veniſe*. Il n'y a point de contre-poiſon de Veniſe qu'on donne ainſi au hazard. La Médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puiſſent guérir un mal dont on ne connaît point la ſource. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces tems malheureux, ne ſont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'eſt une fauſſeté de peu de conſéquence dans le Compilateur des Mémoires de Madame *de Maintenon*, de dire que le Duc du Maine fut alors à l'agonie; c'eſt une calomnie puérile de dire, que l'Auteur du Siecle de *Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'Hiſtoire n'a été deshonorée par de plus abſurdes menſonges, que dans ces prétendus Mémoires. L'Auteur feint de les écrire en 1753. Il s'aviſe d'imaginer que le Duc & la Ducheſſe de Bourgogne, & leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fauſſeté pour ſe donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de Mai 1756. Ainſi dans la même page il ſe trouve qu'il parle en 1753 de ce qui eſt arrivé en 1756.

La Littérature a été infectée de tant de ſortes d'écrits calomnieux, on a debité en Hollande tant de faux Mémoires, tant d'impoſtures ſur le Gouvernement & ſur les Citoyens que c'eſt un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE VINGT-HUITIEME.

SUITE DES ANECDOTES.

LOuis XIV dévorait ſa douleur en public ; il ſe laiſſa voir à l'ordinaire ; mais en ſecret les reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſuré de la paix, & dans un tems où la miſere déſolait le Royaume. On ne le vit pas ſuccomber un moment à ſes afflictions.

Le Jéſuite Le Tellier flétrit la fin de ce Regne.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiére pour le Pere *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une choſe très-remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ſes maîtreſſes, ne lui pardonna pas ſon Confeſſeur. Il perdit les trois dernieres années de ſa vie, dans l'eſprit de la plûpart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de preſque tous ſes enfans, ſa tendreſſe, qui redoublait pour le Duc du Maine & pour le Comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la Couronne,

Couronne, eux & leurs deſcendans, au défaut des Princes du Sang, par un Edit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainſi, par la Loi naturelle, la ſéverité des loix de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelle. Les Rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang, ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſur-tout pouvoir établir pour deux de ſes enfans, ce qu'il avait fait paſſer au Parlement ſans oppoſition, pour les Princes de la Maiſon de Lorraine. Il égala enſuite leur rang à celui des Princes du Sang en 1715. Le procès, que les Princes du Sang intenterent depuis aux Princes légitimés, eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune. CHAP. XXVIII.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'Août 1715 au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflerent; la gangrene commença à ſe manifeſter. Le Comte de *Stairs* Ambaſſadeur d'Angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le Roi ne paſſerait pas le mois de Septembre. Le Duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la Cour auprès de ſa perſonne. Un Empirique, dans les derniers jours de la maladie du Roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'Empirique aſſûra qu'il Derniere maladie du Roi.

CHAP. XXVII.

guérirait. La foule, qui entourait le Duc d'Orléans, diminua dans le moment. » Si le Roi » mange une ſeconde fois, dit le Duc d'Or- » léans, nous n'aurons plus perſonne. » Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes, pour donner la Régence abſolue au Duc d'Orléans. Le Roi ne la lui avait laiſſée que très-limitée par ſon teſtament dépoſé au Parlement ; ou plutôt il ne l'avait établi que Chef d'un Conſeil de Régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance.** C'eſt qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une Minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du Royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe ; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon pere.

Il meurt avec courage ſans oſtentation.

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à Madame de *Maintenon* : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ;* diſant à ſes domeſtiques : *Pourquoi pleurez-vous ?*

*Les Mémoires de Madame de *Maintenon*. tom. V. pag. 194, diſent que *Louis XIV* voulut faire le Duc du Maine Lieutenant Général du Royaume. Il faut avoir des garants autentiques pour avancer une choſe auſſi extraordinaire & auſſi importante. Le Duc du Maine eût été au-deſſus du Duc d'*Orléans* : c'eût été tout bouleverſer : auſſi le fait eſt-il faux.

m'avez-vous cru immortel? donnant tranquillement ſes ordres ſur beaucoup de choſes, & même ſur ſa pompe funebre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort, meurt toujours avec courage. CHAP. XXVIII.

Louis XIII dans ſa derniere maladie, avait mis en muſique le *De Profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel *Louis XIV* vit ſa fin, fut dépouillé de cette oſtentation répandue ſur toute ſa vie. Ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toujours conſervé écrites au chevet de ſon lit, les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en le tenant ſur ſon lit entre ſes bras: ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidelement copiées:

Ses dernieres paroles au Dauphin.

» Vous allez être bientôt Roi d'un grand » Royaume. Ce que je vous recommande plus » fortement, eſt de n'oublier jamais les obli- » gations que vous avez à DIEU. Souvenez- » vous que vous lui devez tout ce que vous » êtes. Tâchez de conſerver la paix avec vos » voiſins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imi- » tez pas en cela, non plus que dans les trop » grandes dépenſes que j'ai faites. Prenez » conſeil en toutes choſes, & cherchez à » connaître le meilleur pour le ſuivre tou- » jours. Soulagez vos Peuples le plutôt que » vous le pourrez, & faites ce que j'ai eu le » malheur de ne pouvoir faire moi-même &c.

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit qu'on lui impute dans quelques Mé-

CHAP. XXVIII.

moires. On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des Reliques les dernieres annees de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands, mais ſon Confeſſeur qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces pratiques peu convenables, & aujourd'hui déſuſitées, pour l'aſſujettir plus pleinement à ſes inſinuations.

Quoique la vie & la mort de *Louis XIV* euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité, où chacun ſe figurait une fortune, la querelle de la *Conſtitution* qui aigriſſait les eſprits; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous ayons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au Ciel avec larmes la guériſon de ſon Roi malade, ſuivre ſon convoi funebre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la Reine ſa mere lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe: *Mon fils, reſſemblez à votre grand-pere, & non pas à votre pere.* Le Roi en ayant demandé la raiſon: *C'eſt*, dit elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.*

Moins regretté qu'il ne devait l'être

Quoiqu'on lui ait reproché quelques petiteſſes dans ſon zèle contre le Janſéniſme, trop de hauteur avec les étrangers dans ſes ſuccès, de la faibleſſe pour pluſieurs femmes, de trop grandes ſévérités dans des choſes perſonnelles, des guerres legérement entrepriſes, l'embraſement du Palatinat, les perſécutions contre les Réformés; cependant ces grandes qualités &

Sa réputation.

ſes actions miſes enfin dans la balance, l'ont emporté ſur ſes fautes. Le tems qui meurit les opinions des hommes a mis le ſceau à ſa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans concevoir à ce nom l'idée d'un ſiecle éternellement mémorable. Si l'on conſidere ce Prince dans ſa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de ſa grandeur, mais affable, ne donnant point à ſa mere de part au Gouvernement, mais rempliſſant avec elle tous les devoirs d'un fils, & obſervant avec ſon épouſe tous les dehors de la bienſéance ; bon Pere, bon Maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, penſant juſte, parlant bien, & aimable avec dignité. CHAP. XXVIII.

Sa conduite & ſes paroles.

J'ai déjà remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Maître de la Garderobe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve ?* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guére avec ce qu'il dit un jour au Duc de *la Rochefoucault*, au ſujet de ſes dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

* Tout cela eſt tiré des Anecdotes imprimées parmi les Mélanges du même Auteur, & fondues dans cette Hiſtoire.

CHAP. XXVIII.

Il n'eſt pas même vrai, qu'il ait écrit au Duc de la *Rochefoucault* : » Je vous fais mon com-» pliment comme votre ami, ſur la Charge » de grand-Maître de la Garderobe, que je » vous donne comme votre Roi. « Les Hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le Maître, qu'on eſt ſon Maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle : c'eſt ce que *Henri IV* aurait pu dire au Duc de *Mayenne* avant l'entiere réconciliation. Le Secretaire du Cabinet *Roſe* écrivit cette lettre ; & le Roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont *Charpentier* de l'Académie Françaiſe avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Verſailles ; *l'incroyable paſſage du Rhin* ; *la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le Roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. *Charpentier* avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de ſa patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

Son bon goût.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce Prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend que quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit : » mon » grand-pere aimait les Huguenots, & ne » les craignait pas ; mon pere ne les aimait » point, & les craignait ; moi je ne les aime, » ni ne les crains.

Ayant donné en 1658 la place de Premier

Président du Parlement de Paris à Mr. de *Lamoignon* alors Maître des Requêtes, il lui dit : » Si j'avais connu un plus homme de bien & » un plus digne ſujet, je l'aurais choiſi. « Il uſa à peu près des mêmes termes avec le Cardinal de *Noailles*, lorſqu'il lui donna l'Archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'eſt qu'elles étaient vraies, & qu'elles inſpiraient la vertu. CHAP. XXVIII.

On prétend qu'un Prédicateur indiſcret le déſigna un jour à Verſailles : témérité qui n'eſt pas permiſe envers un particulier, encore moins envers un Roi. On aſſure que *Louis XIV.* ſe contenta de lui dire : *Mon pere : j'aime bien à prendre ma part d'un ſermon, mais je n'aime pas qu'on me la faſſe.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut ſervir de leçon. Paroles mémorables.

Il s'exprimait toujours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en Souverain. Lorſque le Duc d'Anjou partit pour aller régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux Nations : *Il n'y a plus de Pirennées.*

Rien ne peut aſſurément faire mieux connaître ſon caractere que le Mémoire ſuivant qu'on a tout entier écrit de ſa main. *

» Les Rois ſont ſouvent obligés à faire des » choſes contre leur inclination, & qui bleſſent » leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire » plaiſir, & il faut qu'ils châtient ſouvent & » perdent des gens à qui naturellement ils Ecrit de ſa main, où il ſe rend compte de ſa conduite,

* Il eſt dépoſé à la Bibliotheque du Roi depuis quelques années.

CHAP. XXVIII.

» veulent du bien. L'intérêt de l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer ſon inclination, & ne pas ſe mettre en état de ſe reprocher, dans quelque choſe d'importance, qu'on pouvoit faire mieux. Mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, & ont déterminé les vues que je devais avoir pour la grandeur, le bien & la puiſſance de l'Etat. Souvent il y a des endroits qui font peine ; il y en a de délicats qu'il eſt difficile de démêler. On a des idées confuſes. Tant que cela eſt, on peut demeurer ſans ſe déterminer ; mais dès que l'on ſe fixe l'eſprit à quelque choſe, & qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut prendre. C'eſt ce qui m'a fait réuſſir ſouvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, & qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaiſance, & pour me laiſſer aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'eſt ſi dangereux que la faibleſſe de quelque nature qu'elle ſoit. Pour commander aux autres il faut s'élever au-deſſus d'eux ; & après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on ſe doit déterminer par le jugement qu'on doit faire ſans préocupation, & penſant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui ſoit indigne de ſoi, du caractere qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat. Les Princes qui ont de bonnes intentions & quelque connaiſſance de leurs affaires, ſoit par expérience, ſoit par étude & une grande application à ſe rendre capables, trouvent tant de différentes choſes par leſquelles ils

» ſe peuvent faire connaître, qu'ils doivent
» avoir un ſoin particulier & une application
» univerſelle à tout. Il faut ſe garder contre
» ſoi-même, prendre garde à ſon inclination,
» & être toujours en garde contre ſon naturel.
» Le métier de Roi eſt grand, noble & flatteur,
» quand on ſe ſent digne de bien s'acquitter
» de toutes les choſes auxquelles il engage;
» mais il n'eſt pas exempt de peines, de fati-
» gues, d'inquiétude. L'incertitude déſeſpere
» quelquefois; & quand on a paſſé un tems
» raiſonnable à examiner une affaire, il faut
» ſe déterminer & prendre le parti qu'on croit
» le meilleur. *

» Quand on a l'Etat en vue, on travaille
» pour ſoi; le bien de l'un fait la gloire de
» l'autre. Quand le premier eſt heureux, éle-
» vé & puiſſant, celui qui en eſt cauſe en eſt
» glorieux, & par conſéquent doit plus goû-
» ter que ſes ſujets, par rapport à lui & à eux,
» tout ce qu'il y a de plus agréable dans la

* L'Abbé *Caſtel de St. Pierre*, connu par pluſieurs ouvrages ſinguliers, dans leſquels on trouve beaucoup de vues Philoſophiques, & très-peu de pratiquables, a laiſſé des *Annales politiques* depuis 1658 juſqu'à 1739. Il condamne ſévérement, en pluſieurs endroits, l'adminiſtration de *Louis XIV*. Il ne veut pas ſur-tout qu'on l'appelle *Louis le Grand*. Si *grand* ſignifie *parfait*, il eſt ſûr que ce titre ne lui convient pas: mais par ces Mémoires écrits de la main de ce Monarque, il paraît qu'il avait d'auſſi bons principes de Gouvernement, pour le moins, que l'Abbé de *St. Pierre*. Ces Mémoires de l'Abbé de *St. Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne foi groſſiere avec laquelle cet homme ſe croit fait pour gouverner.

CHAP. XXVIII.

» vie. Quand on s'eſt mépris, il faut réparer » ſa faute le plutôt qu'il eſt poſſible, & que » nulle conſidération n'en empêche pas mê- » me la bonté.

» En 1671 un homme mourut qui avait » la Charge de Sécretaire d'Etat, ayant le dé- » partement des étrangers. Il était homme » capable, mais non pas ſans défauts. Il ne » laiſſait pas de bien remplir ce poſte, qui eſt » très-important.

» Je fus quelque tems à penſer à qui je fe- » rais avoir cette Charge; & après avoir bien » examiné, je trouvai qu'un homme qui avait » long-tems ſervi dans des Ambaſſades, était » celui qui la remplirait le mieux. *

„ Je lui fis mander de venir. Mon choix fut „ approuvé de tout le monde, ce qui n'arri- „ ve pas toujours. Je le mis en poſſeſſion de „ cette Charge à ſon retour. Je ne le connaiſ- „ ſais que de réputation & par les commiſ- „ ſions dont je l'avais chargé, & qu'il avait „ bien exécutées; mais l'emploi que je lui ai „ donné s'eſt trouvé trop grand & trop „ étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous „ les avantages que je pouvais avoir, & tout „ cela par complaiſance & bonté. Enfin il a „ fallu que je lui ordonne de ſe retirer, par- „ ce que tout ce qui ſe paſſait par lui, perdait „ de la grandeur & de la force qu'on doit „ avoir en exécutant les ordres d'un Roi de „ France. Si j'avais pris le parti de l'éloigner „ plutôt, j'aurais évité les inconvéniens qui

* M. *de Pompone.*

„ me ſont arrivés, & je ne me reprocherais
„ pas que ma complaiſance pour lui a pu nui-
„ re à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire voir
„ un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. «

CHAP. XXVIII.

Ce monument ſi précieux, & juſqu'à preſent inconnu, dépoſe à la poſtérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de ſon ame. On peut même dire qu'il ſe juge trop ſévérement, qu'il n'avait nul reproche à ſe faire ſur Mr. *de Pompone*, puiſque les ſervices de ce Miniſtre & ſa réputation avaient déterminé le choix du Prince confirmé par l'approbation univerſelle; & s'il ſe condamne ſur le choix de Mr. *de Pompone*, qui eut au moins le bonheur de ſervir dans les tems les plus glorieux, que ne devait-il pas ſe dire ſur Mr. *de Chamillard*, dont le Miniſtere fut ſi infortuné & condamné ſi univerſellement?

Il avait écrit pluſieurs Mémoires dans ce goût, ſoit pour ſe rendre compte à lui-même, ſoit pour l'inſtruction du Dauphin Duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aſpirer, s'il eût pu ſe former une Philoſophie ſupérieure à la politique ordinaire & aux préjugés; Philoſophie que dans le cours de tant de ſiecles on voit pratiquée par ſi peu de Souverains, & qu'il eſt bien pardonnable aux Rois de ne pas connaître, puiſque tant d'hommes privés l'ignorent.

Conſeils à ſon petit-fils Roi d'Eſpagne.

Voici une partie des inſtructions qu'il donna à ſon petit-fils *Philippe V.* partant pour l'Eſpagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négli-

CHAP. XXVIII.

gence qui découvre bien mieux l'ame, qu'un discours étudié. On y voit le Pere & le Roi.

» Aimez les Espagnols & tous vos sujets attachés à vos Couronnes & à votre personne.
» Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui pour le bien hazarderont de vous déplaire. Ce sont-là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets; & dans cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, & que vous en aurez bien considéré & bien pesé les raisons dans votre Conseil.

„ Essayez de remettre vos finances; veillez „ aux Indes & à vos flottes; pensez au Commerce; vivez dans une grande union avec „ la France; rien n'étant si bon pour nos deux „ Puissances, que cette union à laquelle rien „ ne pourra résister. *

„ Si vous êtes contraint de faire la guerre, „ mettez-vous à la tête de vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes par-tout, & „ commencez par celles de Flandre.

„ Ne quittez jamais vos affaires pour votre „ plaisir; mais faites-vous une sorte de regle „ qui vous donne des tems de liberté & de divertissement.

„ Il n'y en a guere de plus innocens que „ la chasse & le goût de quelque maison de „ campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas „ trop de dépense.

„ Donnez une grande attention aux affai„ res quand on vous en parle; écoutez beau-

* On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

„ coup dans le commencement, ſans rien dé-
„ cider.

CHAP. XXVIII.

„ Quand vous aurez plus de connaiſſance, „ ſouvenez-vous que c'eſt à vous à décider; „ mais quelque expérience que vous ayez, „ écoutez toujours tous les avis & tous les „ raiſonnemens de votre Conſeil, avant que „ de faire cette déciſion.

„ Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour „ bien connaître les gens les plus importans, „ afin de vous en ſervir à propos.

„ Tâchez que vos Vicerois & Gouverneurs „ ſoient toujours Eſpagnols.

„ Traitez bien tout le monde & ne dites ja- „ mais rien de fâcheux à perſonne; mais diſ- „ tinguez les gens de qualité & de mérite.

„ Témoignez de la reconnaiſſance pour le „ feu Roi, & pour tous ceux qui ont été d'a- „ vis de vous choiſir pour lui ſuccéder.

„ Ayez une grande confiance au Cardinal „ *Porto Carero*, & lui marquez le gré que „ vous lui ſavez de la conduite qu'il a tenue.

„ Je crois que vous devez faire quelque „ choſe de conſidérable pour l'Ambaſſadeur „ qui a été aſſez heureux pour vous deman- „ der & pour vous ſaluer le premier en qua- „ lité de ſujet.

„ N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, „ & qui eſt capable de vous ſervir.

„ Ayez une entiere créance au Duc d'*Har- „ court*; il eſt habile homme & honnête „ homme, & ne vous donnera des conſeils „ que par rapport à vous.

„ Tenez tous les Français dans l'ordre.

CHAP. XXVIII.

„ Traitez bien vos domeſtiques, mais ne „ leur donnez pas trop de familiarité, & en- „ core moins de créance. Servez vous d'eux „ tant qu'ils ſeront ſages : renvoyez-les à la „ moindre faute qu'ils feront, & ne les ſou- „ tenez jamais contre les Eſpagnols.

„ N'ayez de commerce avec la Reine „ Douairiere que celui dont vous ne pou- „ vez vous diſpenſer. Faites enſorte qu'elle „ quitte Madrid, & qu'elle ne ſorte pas d'Eſ- „ pagne. En quelque lieu qu'elle ſoit, ob- „ ſervez ſa conduite, & empêchez qu'elle ne „ ſe mêle d'aucune affaire. Ayez pour ſuſ- „ pects ceux qui auront trop de commerce „ avec elle.

„. Aimez toujours vos parens. Souvenez- „ vous de la peine qu'ils ont eu à vous quit- „ ter. Conſervez un grand commerce avec „ eux dans les grandes choſes & dans les „ petites. Demandez-nous ce que vous au- „ riez beſoin ou envie d'avoir qui ne ſe trou- „. ve pas chez vous ; nous en uſerons de „ même avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes Français, „ & ce qui peut vous arriver. Quand vous au- „ rez aſſuré la ſucceſſion d'Eſpagne par des „ enfans, viſitez vos Royaumes, allez à Na- „ ples & en Sicile, paſſez à Milan & venez „ en Flandre ; * ce ſera une occaſion de nous

* Cela ſeul peut ſervir à confondre tant d'Hiſtoriens qui ſur la foi des Mémoires infideles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu Traité (ſigné par *Philippe V* avant ſon départ) par lequel Traité ce Prince cédait à ſon grand-pere la Flandre & le Milanais.

„ revoir : en attendant visitez la Catalogne, „ l'Arragon, & autres lieux. Voyez ce qu'il „ y aura à faire pour Ceuta. CHAP. XXVIII.

„ Jettez quelque argent au peuple quand „ vous serez en Espagne, & sur-tout en en„ trant à Madrid.

„ Ne paraissez pas choqué des figures ex„ traordinaires que vous trouverez. Ne vous „ en moquez point. Chaque pays a ses ma„ nieres particulieres ; & vous serez bientôt „ accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord „ le plus surprenant.

„ Evitez autant que vous pourrez de faire „ des graces à ceux qui donnent de l'argent „ pour les obtenir. Donnez à propos & libé„ ralement, & ne recevez gueres de presens „ à moins que ce soit des bagatelles. Si quel„ quefois vous ne pouvez éviter d'en rece„ voir, faites-en, à ceux qui vous en auront „ donné de plus considérables, après avoir „ laissé passer quelques jours.

„ Ayez une cassette pour mettre ce que „ vous aurez de particulier, dont vous au„ rez seul la clef.

„ Je finis par un des plus importans avis „ que je puisse vous donner. Ne vous laissez „ pas gouverner. Soyez le Maître ; n'ayez „ jamais de Favori ni de premier Ministre. „ Ecoutez, consultez votre Conseil, mais „ décidez. DIEU qui vous a fait Roi, vous „ donnera les lumieres qui vous sont néces„ saires, tant que vous aurez de bonnes in„ tentions. « *

* Le Roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un Prince vertueux.

CHAP. XXVIII.

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse & de dignité, que de saillies; & d'ailleurs, on n'exige pas qu'un Roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, & de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui & sa Cour un commerce continuel, de tout ce que la Majesté peut avoir de graces sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, sur-tout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentait encore celle de ses Courtisans; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Sa politesse.

Un jour Madame la Duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un Of-

L'Auteur des Mémoires de *Maintenon*. Tom. V, p. 200 & suiv. l'accuse d'avoir fait un *souper scandaleux avec la Princesse des Ursins le lendemain de la mort de sa premiere femme*, & d'avoir voulu épouser cette Dame, qu'il charge d'opprobres. Remarquez que la Princesse *des Ursins*, Dame d'honneur de la feue Reine, avait alors plus de soixante ans. Ces contes populaires, qui ne mérirent que l'oubli, deviennent des calomnies punissables quand on les imprime, & qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans aporter la plus legére preuve.

ficier qui était très-laid, plaisanta beaucoup & très-haut sur sa laideur ; » Je le trouve, Ma- » dame, dit le Roi encore plus haut, un des » plus beaux hommes de mon Royaume ; car » c'est un des plus braves. CHAP. XXVIII.

Un Officier Général, homme un peu brusque, & qui n'avait pas adouci son caractere dans la Cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & se plaignait au Roi, qui l'avait pourtant récompensé, autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : » Je » voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, » & ne plus servir Votre Majesté : » *J'en serais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le Roi : & ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses desagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un Prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Amusemens.

Il se plaisait & se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables, & quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frere,
Le Chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le Conseil :

CHAP. XXVIII.

Le Conſeil a ſes yeux a beau ſe preſenter ;
Si-tôt qu'il voit ſa chienne , il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter ,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles ſervent au moins à faire voir, que les agrémens de l'eſprit faiſaient un des plaiſirs de ſa Cour, qu'il entrait dans ces plaiſirs ; & qu'il ſavait dans le particulier vivre en homme, auſſi-bien que repreſenter en Monarque ſur le Théatre du Monde.

Sageſſe, circonſpection & bonté.

Sa lettre à l'Archevêque de Rheims au ſujet du Marquis de *Barbéſieux* , quoiqu'écrite d'un ſtyle extrêmement négligé , fait plus d'honneur à ſon caractere , que les penſées les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de Secrétaire d'Etat de la guerre , qu'avait eu le Marquis de *Louvois* ſon pere. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau Secrétaire d'Etat , il veut le corriger ſans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adreſſe à ſon oncle l'Archevêque de Rheims ; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un Maître inſtruit de tout , c'eſt un Pere qui parle.

» Je ſai , dit-il , ce que je dois à la mémoire » de Monſieur de *Louvois* ; mais ſi votre neveu » ne change de conduite , je ſerai forcé de » prendre un parti. J'en ſerai fâché ; mais il » en faudra prendre un. Il a des talens ; mais » il n'en fait pas un bon uſage. Il donne trop » ſouvent à ſouper aux Princes , au lieu de tra- » vailler ; il néglige les affaires pour ſes plai-

» firs ; il fait attendre trop long-tems les Offi-
» ciers dans ſon antichambre ; il leur parle
» avec hauteur, & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir, que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ſes Miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes Miniſtres.

Amour des louanges, mais envie de les mériter.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un Roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre Académie, qui lui rendait toujours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle eſt, de toutes les vertus du Roi, celle qui mérite la préférence ?* Le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de *Quinault* ; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'yvreſſe de la Nation excuſait la ſienne. *Virgile* & *Horace* par reconnaiſſance, & *Ovide* par une indigne faibleſſe, prodiguerent à *Auguſte* des éloges plus forts, &, ſi on ſonge aux proſcriptions, bien moins mérités.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du Cardinal *de Richelieu* à quelqu'un des Courtiſans : Dites à M. le Cardinal que je me connais mieux en vers que lui, jamais ce Miniſtre ne lui eût pardonné ; c'eſt pourtant ce que *Deſpréaux* dit tout haut du Roi dans une diſpute qui s'éleva ſur quelques vers que le Roi trouvait bons ; & que *Deſpréaux* condamnait. Il a raiſon, dit le Roi, il s'y connaît mieux que moi.

CHAP. XXVIII.

Le Duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté Cynique. Il le logeait à Versailles dans son apartement. On l'appellait communément *Villiers Vendôme*. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en Musique, en Peinture, en Architecture, en Jardins. Le Roi plantait-il un bosquet, meublait-il un apartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, & s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le Roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y mocquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins, eh bien, lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le Roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a son avis. Le Roi en riant répondit: On ne peut pas plaire à tout le monde.

Indulgence.

Un jour *Louis XIV* jouant au Tric-trac, il y eut un coup douteux. On disputait; les Courtisans demeuraient dans le silence. Le Comte de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le Roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le Comte. Eh comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit? Eh! Sire, ne voyez-vous pas que pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces Messieurs vous auraient donné gain de cause?

Le Duc d'*Antin* se distingua dans ce siecle

par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le Roi va coucher à Petit-bourg; il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vue de la riviere. Le Duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le Roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'eſt parce que Votre Majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le Duc. CHAP. XXVIII. Galanteries ſinguliéres.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au Roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un Courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatue, à la Place des Victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la Place de Vendôme. Celle de la Place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier Maréchal de *la Feuillade* pour ſon Maître. Il y dépenſa cinq cens mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui; & la Ville en ajouta autant pour rendre la Place réguliere. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faſte de cette ſtatue, & de ne voir que de la vanité & de la flatterie dans la magnanimité du Maréchal. Le Maréchal de la Feuillade lui érige une ſtatue.

CHAP. XXVIII.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domptés, encore plus que des Nations vaincues : le duel aboli, l'héréſie détruite ; les Inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célébrent auſſi la jonction des Mers, la paix de Nimégue ; elles ne parlent que de bienfaits ; & aucun de ces eſclaves n'a rien *qui* caractériſe les Peuples vaincus par *Louis XIV*. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des Sculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des Rois. Il vaudrait mieux y repreſenter des citoyens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément *Henri IV*, & de *Louis XIII* à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna aſſurément aucune Nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un Electeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuſtement *Louis XIV* reſponſable de cet uſage. L'inſcription, *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe, que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de *Viviani*, à ſa maiſon de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maiſon donnée par un Dieu*, ſerait bien plus idolâtre ; elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, & au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la Place *Vendôme*, c'eſt la Ville qui l'a érigée. Les Inſcriptions Latines qui rempliſſent les quatre faces de la

baze, ſont des flatteries plus groſſieres que celles de la Place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolemnellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus long-tems que de ces Inſcriptions ignorées de lui, & qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de Lettres. CHAP. XXVIII.

Le Roi avait deſtiné les bâtimens de cette Place pour ſa Bibliothéque publique. La Place était plus vaſte; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un Palais immenſe, dont les murs étaient déja élevés, lorſque le malheur des tems en 1701, força la Ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce Palais commencé. Ainſi le Louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'on paru que dans les deſſeins; ainſi le beau portail de St. Gervais eſt demeuré offuſqué; & la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La Nation deſirait que *Louis XIV* eut préféré ſon Louvre & ſa Capitale au Palais de Verſailles, que le Duc de *Créqui* appellait un Favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnoiſſance, ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que *Louis XIV* aimait en tout la gran-

CHAP. XXVIII.

deur & la gloire. Un Prince, qui ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui, ſerait encore ſimple & modeſte, ſerait le premier des Rois, & *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit en mourant, d'avoir entrepris légérement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événemens : car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Ses enfans naturels.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encore d'une Demoiſelle attachée à Madame de *Monteſpan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un Gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé *de la Queuë*.

On ſoupçonna, avec beaucoup de vraiſemblance, une Religieuſe de l'Abbaye de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrêmement bazanée, & d'ailleurs lui reſſemblait.* Le Roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce Couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance, lui donnait un orgueil dont ſes Supérieures ſe plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au Couvent de Moret ; & voulant inſpirer plus de modeſtie à

* L'Auteur l'a vue avec Monſieur de *Caumartin*, l'Intendant des Finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du Couvent.

à cette Religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. „ Ma- „ dame, lui dit cette perſonne „ la peine que „ prend une Dame de votre élévation, de „ venir exprès ici me dire que je ne ſuis pas „ fille du Roi, me perſuade que je le ſuis. “ Le Couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote. CHAP. XXVIII.

Tant de détails pourraient rebuter un Philoſophe. Mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

CHAPITRE VINGT-NEUVIEME.

Gouvernement intérieur : Commerce : Police : Loix : Diſcipline militaire : Marine, &c.

ON doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiecle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnaiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt leur unique récompenſe. Il eſt certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorſque commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon Royaume, embellir ſa Cour, & perfectionner les Arts.

CHAP. XXIX.

Non ſeulement il s'impoſa la loi de travailler régulierement avec chacun de ſes Miniſtres ; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particuliere, & tout citoyen avait la liberté de lui preſenter des requêtes & des projets. Les Placets étaient reçus d'abord par un Maître des Requêtes, qui les rendait apoſtillés ; ils furent dans la ſuite renvoyés aux bureaux des Miniſtres. Les projets étaient examinés dans le Conſeil : quand ils méritaient de l'être, & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les Miniſtres, en preſence du Maître. Ainſi on vit entre le Trône & la Nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Son aſſiduité au travail.

Louis XIV ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail ; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premieres dépêches à ſes Ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main : & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

Finances.

Libéralités au peuple.

A peine *Colbert*, après la chûte de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les Finances, que le Roi remit aux Peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, & ſurtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'Abbé *de Choiſy* paraît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt cer-

tain qu'elle fut diminuée par ces remiſes, & augmentée par le bon ordre. CHAP. XXIX.

Les ſoins du Premier Préſident de *Bellié-vre*, aidés des libéralités de la Ducheſſe d'*Aiguillon* & de pluſieurs citoyens, avaient établi l'Hôpital-général. Le Roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du Royaume. Hôpitaux.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, & peu-à-peu ils devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voyage à preſent environ cinquante à ſoixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas ſi ſpacieux & ſi beaux. Chemins.

Le génie de *Colbert* ſe tourna principalement vers le Commerce, qui etait faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encore plus les Hollandais, faiſaient par leurs vaiſſeaux, preſque tout le Commerce de la France. Les Hollandais ſur tout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le Roi commença dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le Commerce maritime nâquit. Le Conſeil de Commerce qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le Roi y préſidait tous les quinze jours. Commerce.

CHAP. XXIX.

Ports.

Les Ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs ; & bientôt cet avantage attira le Commerce du Levant à Marſeille, & celui du Nord à Dunkerque.

Compagnies.

On forma une Compagnie des Indes Occidentales en 1664, & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie Hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamerent en vain contre un Commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne faiſaient pas réflexion, que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chérement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes Orientales plus d'eſpeces qu'on n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpeces viennent du Pérou & du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix ; & il reſte plus de cet argent en France, que les Indes Orientales n'en abſorbent.

Le Roi donna plus de ſix millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la Compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les Reines, les Princes & toute la Cour fournirent deux millions numéraires de ce tems-là. Les Cours ſupérieures donnerent douze cens mille livres, les Financiers deux millions, le Corps des Marchands ſix cent cinquante mille livres. Toute la Nation ſecondait ſon Maître.

Cette Compagnie a toujours ſubſiſté. Car encore que les Hollandais euſſent pris Pon-

dicheri en 1694 & que le Commerce des Indes languit depuis ce tems, il reprit une force nouvelle dans la Régence du Duc d'Orléans. Pondicheri devint alors la rivale de Batavia ; & cette Compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulieres, fut pendant quelques années une des plus grandes reſſources du Royaume. Le Roi forma encore une Compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le Commerce ne déroge pas, puiſque les plus grandes Maiſons s'intereſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du Monarque. CHAP. XXIX.

La Compagnie des Indes Occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le Roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent conſtruire des vaiſſeaux dans les Ports du Royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. Encouragemens dans le commerce maritime.

On ne peut encore trop s'étonner, que l'Abbé *de Choiſy* ait cenſuré ces établiſſemens, dans ſes Mémoires qu'il faut lire avec défiance. *

* L'Abbé *Caſtel de St. Pierre* s'exprime ainſi page 105 de ſon Manuſcrit intitulé : *Annales politiques : Colbert grand travailleur, en négligeant les Compagnies de Commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes, & des beaux Arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut ſi loin de négliger le Com-

CHAP. XXIX.

Injuſtice envers Colbert.

Nous ſentons aujourd'hui tout ce que le Miniſtre *Colbert* fit pour le bien du Royaume ; mais alors on ne le ſentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la ſuppreſſion de quelques rentes ſur l'Hôtel-de-ville acquiſes à vil prix depuis 1656 & du décri où tomberent les billets de l'Epargne prodigués ſous le précédent Miniſtere, qu'on ne fut ſenſible au bien général qu'il faiſait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de perſonnes portaient leurs vues ſur l'avantage public. On ſait combien l'intérêt particulier faſcine les yeux, rétrécit l'eſprit, je ne dis pas ſeulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une Compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſiere d'un Marchand nommé *Hazon* (qui conſulté par ce Miniſtre, lui dit ; *Vous avez trouvé la voiture renverſée d'un côté, & vous l'avez renverſée de l'autre* :) était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe ; & cette anecdote ſe retrouve dans *Moréri*. Il a falu que l'eſprit philoſophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendit enfin une juſtice entiere à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le Duc de *Sulli*, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne ſavait que ménager ; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens.

merce maritime, que ce fut lui ſeul qui l'établit : jamais Miniſtre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'eſt contredire une vérité reconnue de toute la France & de toute l'Europe.

Cette Note a été écrite au mois d'Août 1756.

Chap. XXIX.

Preſque tout fut, ou réparé, ou créé de ſon tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du Roi & des particuliers, fut la preuve ſenſible en 1665 d'une abondante circulation. Il vouloit enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans, & tout pere de famille qui avait dix enfans, était exempt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ſes enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait du être à jamais ſans atteinte.

Manufactures.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce Miniſtere, juſqu'en 1672 fut marquée par l'établiſſement de quelque Manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le Roi avançait au Manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications conſidérables. On compta dans l'année 1669 quarante-quatre mille deux cent métiers en laine dans le Royaume. Les Manufactures de ſoye perfectionnées produiſirent un commerce de plus de cinquante millions de ce tems-là; & non-ſeulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-deſſus de l'achat des ſoyes néceſſaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de ſe paſſer des ſoyes étrangeres pour la chaine des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait tou-

CHAP. XXIX.

jours fourni toute l'Europe ; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre céderent à celles des *Gobelins*. Ce vaſte enclos des *Gobelins* était rempli alors de plus de huit cens ouvriers ; il y en avait trois cens qu'on y logeait. Les meilleurs Peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſeins, ou ſur ceux des anciens Maîtres d'Italie. Outre les tapiſſeries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, eſpece de Moſaïque admirable ; & l'art de la marquetterie fut pouſſé à ſa perfection.

Les Gobelins.

Outre cette belle Manufacture de tapiſſeries aux *Gobelins*, on en établit une autre à Beauvais. Le premier Manufacturier eut ſix cens ouvriers dans cette ville ; & le Roi lui fit preſent de ſoixante mille livres.

Seize cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvriéres de Veniſe, & deux cent de Flandre ; & on leur donna trente-ſix mille livres pour les encourager.

Sédan, Aubuſſon, &c.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies. Les riches étoffes où la ſoye ſe mêle avec l'or & l'argent, ſe fabriquerent à Lyon, à Tours, avec une induſtrie nouvelle.

On ſait que le Miniſtere achera en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus

promtement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle fayence, les cuirs maroquinés qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier, emporterent en 1686 ce ſecret avec eux, & firent partager cet avantage, & beaucoup d'autres, à des Nations étrangeres. CHAP. XXIX.

Le Roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût, qu'on fabriquait dans ſon Royame, & il en faiſait des preſens.

Il s'en fallait beaucoup, que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nettoyement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entiere, y conſtruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval pour la ſûreté des citoyens. Le Roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un Magiſtrat, uniquement pour veiller à la Police. La plûpart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-tems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; & Rome même n'eſt pas éclairée. Paris embelli.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le ſecond Lieutenant de Police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiécle; auſſi était-ce un hom-

CHAP. XXIX.

me capable de tout. Il fut depuis dans le Miniſtere ; & il eût été bon Général d'armée.

Police.

La place de Lieutenant de Police était au-deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite ; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le Miniſtere gêné & paſſager, qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſerver ici, que Monſieur *d'Argenſon* ne fut pas le ſeul, à beaucoup près, de l'ancienne Chevalerie, qui eût exercé la Magiſtrature. La France eſt preſque l'unique pays de l'Europe, où l'ancienne Nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe. Preſque tous les autres Etats, par un reſte de barbarie Gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion.

Bâtimens

Le Roi ne ceſſa de bâtir au Louvre, à St. Germain, à Verſailles depuis 1661. Les particuliers, à ſon exemple, éleverent dans Paris mille édifices ſuperbes & commodes. Le nombre s'en eſt accru tellement, que depuis les environs du Palais Royal & ceux de *St. Sulpice*, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là, qu'on inventa la commodité magnifique de ces caroſſes ornés de glaces & ſuſpendus par des reſſorts ; de ſorte qu'un citoyen de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers Triomphateurs Romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; & devenu commun, il n'eſt plus un luxe.

CHAP. XXV.

Louis XIV avait du goût pour l'Architecture, pour les jardins, pour la ſculpture ; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le Contrôleur-général *Colbert* eut en 1664 la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtere des Arts, * il s'appliqua à ſeconder les projets de ſon Maître. Il falut d'abord travailler à achever le Louvre. *François Manſard*, l'un des plus grands Architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appella de Rome le Cavalier *Bernini*, dont le nom était célebre par

Munificence envers le Bernini.

* L'Abbé de *St. Pierre* dans ſes Annales politiques, page 104 de ſon Manuſcrit, dit que *ces choſes prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantiſe, qui ſuffit à entretenir & à nourrir d'autres eſpeces de fainéans ; que c'eſt preſentement ce qu'eſt la nation Italienne où ces Arts ſont portés à une haute perfection ; ils ſon gueux, fainéans, pareſſeux, vains, poltrons, occupés, de niaiſeries, &c.*

Ces réflexions groſſieres, & écrites groſſiérement, n'en ſont pas plus juſtes. Lorſque les Italiens réuſſirent le plus dans ces Arts, c'était ſous les *Médicis*, pendant que Veniſe était la plus guerriere, & la plus opulente. C'était le tems où l'Italie produiſit de grands hommes de guerre, & des Artiſtes illuſtres en tout genre ; & c'eſt de même dans les années floriſſantes de *Louis XIV* que les Arts ont été le plus perfectionnés. L'Abbé de *St. Pierre* eſt trompé dans beaucoup de choſes, & a fait regretter que la raiſon n'ait pas ſecondé en lui les bonnes intentions.

CHAP. XXIX.

la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, par la Fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un preſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille écus, & une de cinq cens pour ſon fils. Cette généroſité de *Louis XIV* envers le *Bernin*, fut encore plus grande que la munificence de *François I* pour *Raphaël*. Le *Bernin* par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du Roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du Louvre, du côté de St. Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'Architecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſein, exécuté par *Louis le Vau* & *d'Orbay*. Il inventa les machines, avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun Palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on eſt redevable à ce *Perault*, que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *Fran-*

Perrault fait mieux que le Bernini.

çois *Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, & ne mérita pas ces récompenſes : il donna ſeulement des deſſeins, qui ne furent pas exécutés. CHAP. XXIX.

Le Roi, en faiſant bâtir ce Louvre dont l'achevement eſt tant deſiré, en faiſant une ville à Verſailles près de ce Château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'Académie des Sciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joint les deux Mers, & qui tombe dans le Port de *Cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; & on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des Invalides & la Chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce Monarque, ſuffiraient ſeul pour faire benir ſa mémoire.* Quatre mille ſoldats & un grand nombre d'Officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſyles une conſolation dans leur vieilleſſe & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins ; deux cens cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célebrent *Louis XIV*. L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que *Louis XV*

Fondations.

* L'Abbé de *St. Pierre* critique cet établiſſement, que preſque toutes les Nations ont imité.

CHAP. XXIX.

vient de former, pour élever cinq cens Gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir. C'eſt l'art de faire du bien, qui s'eſt perfectionné.

Loix.

Louis XIV voulut en même-tems faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les Loix. Il y fit travailler le Chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, & ſur-tout le Conſeiller d'Etat *Puſſort*. Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premieres Loix & de ſes premieres conquêtes. L'Ordonnance civile parut d'abord; enſuite le Code des Eaux & Forêts, puis des Statuts pour toutes les Manufactures; l'Ordonnance criminelle; le Code du Commerce; celui de la Marine: tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une Juriſprudence nouvelle, établie en faveur des Négres de nos Colonies; eſpece d'hommes, qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaiſſance approfondie de la Juriſprudence n'eſt pas le partage d'un Souverain. Mais le Roi était inſtruit des Loix principales; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le Conſeil des Secrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *Conſeil des Parties*. Il y a de lui deux jugemens célebres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680 il s'agiſſait d'un

procès entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait, & qu'il leur céda. CHAP. XXIX.

Beaux jugemens rendus par Louis XIV.

L'autre regardait un Perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les Commis de ſes Fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, & y ajoûta un preſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'Ambaſſadeur Perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les Parlemens même & par l'Egliſe ; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre Nation, & même les Nations voiſines, qui ſe conformerent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du tems de *Louis XIII.*

Duel aboli.

Légiſlateur de ſes Peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la premiere année de ſon adminiſtration ordonna, que chaque Régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par

CHAP. XXIX.

différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les Nations. Ce fut lui, * qui institua les Brigadiers, & qui mit les Corps dont la maison du Roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une Compagnie de Mousquetaires des Gardes du Cardinal *Mazarin*, & fixa à cinq cens hommes le nombre des deux Compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de Connétable, & après la mort du Duc *d'Epernon*, plus de Colonel Général de l'Infanterie ; ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être, & le devait. Le Maréchal de *Grammont*, simple Mestre-de-camp des Gardes-Françaises sous le Duc d'*Epernon*, & prenant l'ordre de ce Colonel Général, ne le prit plus que du Roi, & fut le premier qui eut le nom de Colonel des Gardes. Il installait lui même ces Colonels à la tête du Régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, & ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les Grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le Régiment du Roi, qui est de sa création ; ensuite il forma une Compagnie de Grenadiers dans chaque Régiment d'Infanterie ; il en donna deux aux Gardes-Françaises, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le Corps des Dragons, & leur donna un Colonel Général. Il ne faut

Réglemens militaires.

* L'Abbé de *St. Pierre* dans ses Annales ne parle que de cette institution des Brigadiers, & oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la discipline militaire.

pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une grande reſſource, pour remonter la Cavalerie. CHAP. XXIX.

L'uſage de la bayonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois, mais il n'y avait que quelques Compagnies qui combatiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du Général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier Régiment qui eut des bayonnettes, & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

Artillerie.

La maniere dont l'Artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt dûe toute entiere. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Straſbourg; & le Régiment d'Artillerie s'eſt vu enfin rempli d'Officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du Royaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit cens milliers de poudre. Il forma un Régiment de Bombardiers, & un de Houſards : avant lui on ne connaiſſait les Houſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente Régimens de Milice, fournis & équipés par les Communautés. Ces Milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des Campagnes.

Des Compagnies de Cadets furent entretenues dans la plûpart des Places frontieres : ils y apprenaient les Mathématiques, le deſſein & tous les exercices, & faiſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années.

CHAP. XXIX.

On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe, trop difficile à diſcipliner. Mais le Corps des Ingénieurs, que le Roi forma, & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les Places fut porté à la perfection, par le Maréchal de *Vauban* & ſes éleves, qui ſurpaſſerent le Comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante Places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des Inſpecteurs Généraux, enſuite des Directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; & on voyait par leur rapport, ſi les Commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

Ordre de St. Louis.

Il inſtitua l'Ordre de *St. Louis*, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'Hôtel des Invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi.

C'eſt par de tels ſoins, que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cens cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la Marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſerent à peine d'auſſi conſidérables; mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait; & il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui en tems de paix donna une image & une leçon complete de la guerre. Il aſſembla à Compiegne ſoixante & dix

mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une Campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petits-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire. CHAP. XXIX.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'Empire de la Mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le Cardinal *Mazarin* avait laiſſé pourrir dans les ports, ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suede; & dès la troiſieme année de ſon Gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri ſur la Côte d'Afrique. Le Duc de *Beaufort* purge les Mers de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt-là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il ſent déjà toute ſa force. Il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le Conſeil du Roi *Charles II* inſiſte ſur ce droit, que la force, l'induſtrie & le tems avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au Comte *d'Eſtrade* ſon Ambaſſadeur: » Le Roi d'Angleterre & » ſon Chancelier peuvent voir quelles ſont » mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. » Tout ne m'eſt rien à l'égard de l'honneur. Hauteur de Louis XIV avec l'Angleterre.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoutenir; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux Nations ſur la Mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité

CHAP. XXIX.

avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux Amiraux Eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſéance ſolemnelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une Marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flottes Royales. Il s'en trouve bientôt ſoixante mille d'enclaſſés.

Nouveaux Ports.

Des Conſeils de conſtruction ſont établis dans les Ports, pour donner aux vaiſſeaux la forme la plus avantageuſe. Cinq Arſenaux de Marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grace. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges, & trente galeres ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux; les galeres en ont trois mille. Il y a cent ſoixante-ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la Marine. On compta les années ſuivantes dans ce ſervice, mille Gentilshommes, ou enfans de famille, faiſans la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, & apprenans dans les Ports tout ce qui prépare à l'art de

la Navigation & à la manœuvre : ce ſont les Gardes marines ; ils étaient ſur mer ce que les Cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce Corps a été l'école, d'où ſont ſortis les meilleurs Officiers de vaiſſeaux. CHAP. XXIX.

Il n'y avait point eu encore de Maréchaux de France dans le Corps de la Marine : & c'eſt une preuve, combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Eſtrée* fut le premier Maréchal en 1681. Il paraît, qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer dans tous les genres cette émulation ſans laquelle tout languit.

Marine. Dans toutes les batailles navales, que les flottes Françaiſes livrerent, l'avantage leur demeura toujours, juſqu'à la journée de la Hogue en 1692, lorſque le Comte de *Tourville*, ſuivant les ordres de la Cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux Anglais & Hollandais : il falut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouerent & qu'on brûla pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoutinrent ; mais elles déclinerent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Le Cardinal de *Fleury* les négligea depuis dans le loiſir d'une heureuſe paix, ſeul tems propice à les rétablir.

Ces forces navales ſervaient à protéger le Commerce. Les Colonies de la Martinique, de S. Domingue, du Canada, auparavant

CHAP. XXVI.

languiſſantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors ; car depuis 1635 juſquà 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664 le Roi envoye une Colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur qu'avait eu ſi long-tems la France, de négliger la Mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des Empires aux extrêmités du Monde.

Colonies.

On voit par ce ſeul coup d'œil, quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat ; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses Miniſtres le ſeconderent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain, que les Magiſtrats n'euſſent pas réformé les Loix ; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la Police générale dans le Royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les Arts n'euſſent point été encouragés ; & tout cela de concert, & en même-tems, & avec perſévérance, & ſous différens Miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un Maître, qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le Royaume du même œil dont un Seigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout Roi qui aime la gloire, aime le bien

public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorſque vers l'an 1698, il ordonna, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, que chaque Intendant fit une deſcription détaillée de ſa Province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du Royaume, & un dénombrement juſte des Peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les Intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de Monſieur de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du Roi ſur chaque Province, comme elles le furent par ce Magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de Mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiecle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les Intendans au même ordre. Il eût été à deſirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque Election, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpece, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le Clergé régulier & ſéculier, de leurs revenus, de ceux des Villes, de ceux des Communautés.

CHAP. XXIX.

Mémoires de tous les Intendans pour l'inſtruction du Dauphin Duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plûpart des Mémoires qu'on a donnés : les matieres y ſont peu approfondies & peu exactes : il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un Miniſtre doit trouver ſous ſa main & embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins, & les reſſour-

CHAP. XXIX.

ces. Le projet était excellent ; & une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Ce que fit Louis XIV, & ce qui reſtait à faire.

Voilà en général ce que *Louis XIV* fit & eſſaya, pour rendre ſa Nation plus floriſſante. Il me ſemble, qu'on ne peut gueres voir tous ces travaux & tous ces efforts, ſans quelque reconnoiſſance, & ſans être animé de l'amour du bien public, qui les inſpira. Qu'on ſe repreſente ce qu'était le Royaume du tems de la Fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa Nation, que vingt de ſes Prédéceſſeurs enſemble ; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû. La guerre, qui finit par la Paix de Riſwick, commença la ruine de ce grand Commerce, que ſon Miniſtre *Colbert* avait établi ; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les ſommes immenſes que couterent les aqueducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus & devenus inutiles ; s'il avait dépenſé à Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à Verſailles ; Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuilleries & du Pont-Royal, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'Univers.

C'eſt beaucoup, d'avoir réformé les Loix : mais la chicane n'a pû être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la Juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle

elle pourrait l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même Tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du Gouvernement féodal, qui ne ſubſiſtent plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment Gotique ruiné. CHAP. XXIX.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même Loi. On ſent bien que les uſages de la Nobleſſe, du Clergé, des Magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens; mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque Ordre ait ſa loi uniforme dans tout le Royaume, que ce qui eſt juſte & vrai dans la Champagne, ne ſoit pas réputé faux en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pû ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des Traitans, où le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des Finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de Religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. * Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt encore un des plus floriſſans de la Terre, parce que tout le bien

* Voyez le Chapitre du Calviniſme.

CHAP. XXIX.

qu'a fait *Louis XIV* ſubſiſte, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les Rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en peſant les vertus & les faibleſſes de ce Monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une Inſcription Latine, dont le ſens eſt: *A Louis le Grand après ſa mort.* Don *Uſtaris*, homme d'Etat, qui a écrit ſur les Finances & le Commerce d'Eſpagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changement heureux dans la Nation.

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le Gouvernement & dans tous les Ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rebellion, qui poſſédait les citoyens depuis le tems de *François II*, devint une émulation de ſervir le Prince. Les Seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les Gouverneurs des Provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner, chacun ſongea à ne mériter de graces que celle du Souverain; & l'Etat devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt là ce qui délivra la Cour des factions & des conſpirations, qui avaient troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de *Louis XIV*, qu'une ſeule conjuration en 1674, imaginée par *la*

CHAP. XXIX.

Truaumont, Gentilhomme Normand, perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la Maiſon de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un Chevalier *de Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe Madame *de Villiers*. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le Royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les Provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les Huguenots même furent toujours tranquilles, juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le Roi parvint à faire, d'une Nation juſques-là turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, ſans faire tort au courage.

Les maiſons, que tous les Seigneurs bâtirent ou acheterent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formerent des écoles de politeſſe, qui retirerent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-tems à la mode, & qui

Plus de politeſſe & d'agrémens qu'auparavant.

CHAP. XXIX.

n'inſpirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſſerent quand cet uſage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raſſemblerent la ſociété chez elles, rendit les eſprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus ſolides. Les trahiſons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent preſque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* & des *Voiſins* ne furent que des orages paſſagers, ſous un Ciel d'ailleurs ſerein; & il ſerait auſſi déraiſonnable de condamner une Nation ſur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniſer ſur la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiſſables, par des défauts qui les caractériſaient. Les militaires & les jeunes gens qui ſe deſtinaient à la profeſſion des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de Juſtice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'uſage d'aller toujours en robe, même à la Cour. Il en était de même des Univerſités & des Médecins. Les Marchands portaient encore de petites robes, lorſqu'ils s'aſſemblaient & qu'ils allaient chez les Miniſtres; & les plus grands Commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe

rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les Provinces se sont ressenties avec le tems de tous ces changemens. CHAP. XXIX.

Aisance générale.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité. La foule de Pages & de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux Nations, chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

Paris centre des Arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du Monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur Rome & sur Athénes, dans le tems de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les Sciences, pour tous les Arts, les goûts & les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables jointes à cette franchise particuliére aux Parisiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui appellés ailleurs par leurs talens font un témoignage honorable à leur pays, ou c'est

le rebut de la Nation qui eſſaye de profiter de la conſidération qu'elle inſpire.

CHAP. XXIX.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la Cour autant de hauteur dans les eſprits, qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits Tyrans, comme du tems de la Fronde & ſous *Louis XIII* & dans les ſiécles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de Nobleſſe, ſi long tems avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des Gentilshommes, des citoyens, qui ſe ſeraient cru honorés autrefois d'être domeſtiques de ces Seigneurs, devenus leurs égaux & très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiécle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le Monde, que *Louis XIV* & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir, qu'Athénes a été égale à l'Empire Romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encore ſonger, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le Monde tel que l'ancienne Rome & qu'*Auguſte*, cependant toute l'Europe enſemble eſt très-ſuperieure à tout l'Empire Romain. Il n'y avait du tems d'*Auguſte* qu'une ſeule Nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui poſſédent des Arts que les Grecs & les Romains igno-

rerent ; & de ces Nations il n'y en a aucune, qui ait eu plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiécle, que la Nation formée en quelque ſorte par *Louis XIV*.

CHAP. XXIX.

CHAPITRE TRENTIEME.

FINANCES.

Colbert.

SI on compare l'adminiſtration de *Colbert* à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1702 on avait encore l'ingratitude de rejetter ſur *Colbert*, la langueur, qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un Financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante, que depuis la mort du Cardinal *Mazarin* juſqu'à la guerre de 1689 ; & même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, ſe ſoûtint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'Auteur du

CHAP. XXX.

Détail prétendit, que depuis 1660 les biens-fonds du Royaume avaient diminué de quinze cent millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuaderent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat est ruiné.

Peu d'intelligence alors dans la Nation.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le Ministere des Finances dans l'esprit des Peuples. Ce Ministere est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la Philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le Parlement en Corps dire au Duc d'Orléans, que *la valeur intrinséque du marc d'argent est de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinséque, que celle du poids & du titre; & le Duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez, pour relever cette mépriſe du Parlement.

Abus.

Il est vrai, que *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; & dans un grand Royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangere à l'autre & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville

à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries. CHAP. XXX.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens & des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui ſoûtient l'Etat quelque tems, & l'obere pour pluſieurs années. Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Il fut emporté hors de ſes meſures; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé, que la richeſſe d'un pays ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce: on voit, que le Roi poſſédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux Traitans, que quelque tems après la diſſolution de la Chambre de Juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un Arrêt du Conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait par cet Arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'Arrêt: le Roi preſſait, & il fallait des moyens prompts. Traitans

Cette invention, apportée d'Italie en

CHAP. XXX.

France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le Gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le régne de *Louis XIII* & infecta ſur-tout les derniers tems de *Louis XIV*.

Le Pelletier Contrôleur Général.

On ſait qu'après la mort de *Colbert*, lorſque le Roi ſe propoſa de mettre *Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit, Sire, il n'eſt pas propre à cet emploi. Pourquoi? dit le Roi. Il n'a pas l'ame aſſez dure, dit *le Tellier*. Mais vraiment, reprit le Roi, je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple. En effet ce nouveau Miniſtre était bon & juſte; mais lorſqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, & qu'il fallut ſe ſoutenir contre la Ligue d'Augsbourg, c'eſt-à-dire, contre preſque toute l'Europe, il ſe vit chargé d'un fardeau que *Colbert* aurait trouvé trop lourd: le facile & malheureux expédient d'emprunter & de créer des rentes fut ſa premiere reſſource. Enſuite on voulut diminuer le luxe; ce qui dans un Royaume rempli de manufactures eſt diminuer l'induſtrie & la circulation, & ce qui n'eſt convenable qu'à une Nation qui paye ſon luxe à l'étranger.

Meubles d'argent proſcrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands Seigneurs, & qui étaient une preuve de l'abondance, ſeraient portés à la monnoie. Le Roi donna l'exemple: il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés

d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Balin*, homme unique en ſon genre, & tous exécutés ſur les deſſeins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les menbles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible. CHAP. XXX.

On fit enſuite une de ces énormes fautes, dont le miniſtere ne s'eſt corrigé que dans nos derniers tems ; ce fut d'altérer les monnoies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts ; il arriva que les quarts étant plus forts & les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frapés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes : on n'était pas encore inſtruit : la Finance était alors comme la Phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les Traitans étaient des charlatans qui trompaient le Miniſtere ; il en coûta quatre-vingt millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brêches. Refontes nuiſibles.

Vers les années 1691 & 1692 les finances de l'Etat parurent donc ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes bâtimens, dans les Arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas, La guerre appauvrit toujours.

CHAP. XXX.

qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le Tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune Nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au ſeiziéme ſiécle n'était riche que par le Commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté longtems, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes Françaiſes; & le Commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont gueres que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

Parmi les Nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les Provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la Nation au nom du Souverain. Les particuliers alors, regardant le Gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de circulation fait languir le Royaume.

Capitation.

Nul remede précipité ne peut ſuppléer à

un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la Capitation en 1695. * Elle fut ſupprimée à la paix de Riſwick, & rétablie enſuite. Le Contrôleur-général *Pontchartrain* vendit des lettres de Nobleſſe pour deux mille écus en 1696 : cinq cens particuliers en acheterent : mais la reſſource fut paſſagere, & la honte durable. On obligea tous les Nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traiterent de cette affaire, & avancerent l'argent. Le Miniſtere n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un Pays qui en eût pû fournir de plus grandes.

CHAP. XXX.

On n'oſa impoſer le dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixiéme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le Gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures inva-

* Au Tome IV, p. 136 des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la Capitation *rendit au-delà des eſpérances des Fermiers*. Jamais il n'y a eu de Ferme de la Capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allerent à l'Hôtel de Ville prier qu'on les impoſât à la Capitation*. Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même ; les Maîtres payerent toujours pour leurs domeſtiques.

CHAP. XXX.

riables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept, & à vingt-huit ; & après lui, dans les dernieres années de *Louis XIV* on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales ; reſſource fatale, par laquelle le Roi était ſoulagé un moment, pour être ruiné enſuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait preſque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſix livres en 1668 donnait un marc ; & qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui ſuivirent, dérangerent le peu qui reſtait de Commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie reſſource dans un papier de crédit ; mais ce papier doit être établi dans un tems de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un tems malheureux.

Chamillard.

Le Miniſtre *Chamillard* commença en 1706 à payer en billets de monnoie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtencile ; & comme cette monnoie de papier n'était pas reçue dans les coffres du Roi, elle fut décriée preſqu'auſſi-tôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à conſommer d'avance quatre années des revenus de la Couronne.

Il eſt dit dans l'Hiſtoire écrite par *la Hode*, & rédigée ſous le nom de *la Martiniere*, qu'il en coutait ſoixante & douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'eſt une abſurdité. Le fait eſt que Mr. de *Chamillard*

pour payer les armées, ſe ſervait du crédit du Chevalier *Bernard*. Ce Miniſtre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent ſortit du Royaume, comme ſi on donnait cet argent pour rien, & comme s'il était poſſible qu'une Nation débitrice à une autre, & qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne paye point en argent comptant: ce Miniſtre donnait au Banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger ſans faire ſortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change, qui allait à cinq ou ſix pour cent de perte, & le Banquier était obligé, malgré ſa promeſſe, de ſolder ſon compte en argent avec l'étranger; ce qui produiſait une perte conſidérable. CHAP. XXX.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des Charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent ſe mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la Taille étant aviliſſant en France, & les hommes étant nés vains, l'appas qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, & les gages conſidérables attachés à ces nouvelles Charges, invitent à les acheter dans des tems difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles ſeront ſupprimées dans des tems moins fâcheux. Ainſi en 1707, on inventa la Dignité de Conſeillers du Roi Rouleurs & Courtiers de vin; & cela produiſit cent-quatre-vingt mille livres. On imagina des Greffiers Royaux, des Subdélégués des Intendans des Provinces. On inventa des Conſeillers du Roi Contrôleurs aux empile-

CHAP. XXX.

mens des bois, des Conſeillers de Police, des Charges de Barbiers-Perruquiers, des Contrôleurs-Viſiteurs de beurre frais, & des Eſſayeurs de beurre ſallé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles faiſaient pleurer.

Le Contrôleur-Général *Deſmarets*, neveu de l'illuſte *Colbert*, ayant en 1708 ſuccédé à *Chamillard*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La Nature conſpira avec la Fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hyver de 1709, força le Roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas de quoi payer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année 1709, montait à deux cent vingt & un millions; & le revenu ordinaire du Roi n'en produiſit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat, pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le déſordre s'accrut tellement & fut ſi peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le Roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en eſpeces. Enfin il laiſſa à ſa mort deux milliards ſix cent millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpeces ſe trouverent alors réduites, ce qui fait environ quatre milliards cinq cent millions de notre monnoie courante en 1750.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau

impoſſible à ſoutenir, s'il y avait eu alors en France un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des Compagnies ſolides qui euſſent répondu de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. Car lorſqu'un Etat puiſſant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation ſuffiſent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée, dont le poids l'écraſait. CHAP. XXX.

Louis XIV dans ſon regne, dépenſa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cens trente millions d'aujourd'hui, en compenſant l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monnoies.

Sous l'adminiſtration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la Couronne n'allaient qu'à cent-dix-ſept millions, à vingt-ſept livres, & puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert* fut obligé, par exemple, d'en faire pour quatre cent millions en ſix années de tems, dans la guerre de 1672. Il reſtait au Roi très-peu d'anciens Domaines de la Couronne. Ils ſont déclarés inaliénables par tous les Parlemens du Royaume; & cependant ils ſont preſque tous alliénés. Le revenu du Roi conſiſte aujourd'hui dans celui de ſes ſujets : c'eſt une circulation perpétuelle de dettes & de payemens. Le Roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, ſous le nom de Rentes de l'Hôtel-de-

Ville, qu'aucun Roi n'en a jamais retiré des domaines de la Couronne.

CHAP. XXX.

Pour ſe faire une idée de ce prodigieux accroiſſement de taxes, de dettes, de richeſſes, de circulation, & en même-tems d'embarras & de peines qu'on a éprouvées en France, & dans les autres pays, on peut conſidérer qu'à la mort de *François I*, l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles ſur l'Hôtel-de-Ville, & qu'à preſent il doit plus de quarante-cinq millions annuels.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV*, avec ceux de *Louis XV*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-ſept millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730 avec près de deux cent millions: & cela eſt très-vrai, en ne conſiderant que les rentes fixes & ordinaires de la Couronne. Car cent dix-ſept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, ſont une ſomme plus forte que deux cens millions, à quarante-neuf livres, à quoi ſe montait le revenu du Roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la Couronne. Mais auſſi les revenus du Roi, c'eſt-à-dire de l'Etat, ſont accrus depuis; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741, il n'y a pas eu un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais: il a fallu adopter une partie de leur ſyſ-

tême de finance, ainſi que leur philoſophie ; & ſi dans un Etat purement Monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'Angletetre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection. *

Il y avait environ cinq cens millions numéraires d'argent monnoyé dans le Royaume en 1683, & il y en a environ douze cens, de la maniere dont on compte aujourd'hui Mais le numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de *Colbert*. Il paraît donc, que la France n'eſt environ que d'un ſixieme plus riche en eſpeces circulantes depuis la mort de ce Miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matieres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvres pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cent millions de notre monnoie d'aujourd'hui en 1690 : & à preſent on en poſſéde autant qu'il y a d'eſpeces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le Commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accru, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'Artiſtes, que diſperſa la révocation de l'Edit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La Nation eſt capable d'auſſi grandes

* L'Abbé de *St. Pierre* dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtême*, dit qu'en Angleterre & en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpece : mais il eſt avéré que le papier l'emporte beaucoup, & ne ſubſiſte que par la confiance.

CHAP. XXX.

choſes, & de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les Provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guere plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins cheres que celles de l'étranger, & qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait très-miſerable : un peuple, qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la Terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpeces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élévera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du Monde, & ces murmures ſont preſque partout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent

le Gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les Peuples. Il eſt vrai que preſqu'en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'éléveraient contre les exactions qui leur enlévent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, & de porter le fardeau de l'Etat, ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'Hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, & de marquer le point préciſ ſi difficile à trouver, entre l'exécution des Loix, & l'abus des Loix, entre les impôts & les rapines; mais l'Hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend à des jours réglés dans toutes les villes de France, les reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs; travail toujours cherement payé.

CHAP. XXX.

On a planté plus de vignes, & on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la ſéve, & la force de ceux de Bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmen-

tation des vins a produit celle des eaux-de-vie.

CHAP. XXX.

La culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroiſſemens, & le commerce des comeſtibles avec les Colonies de l'Amérique en a été augmenté. Les plaintes qu'on a de tout tems fait éclater ſur la miſere de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne diſtingue pas les Cultivateurs, les Fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela eſt ainſi dans tous les pays du Monde où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a guere de Royaume dans l'Univers, où le Cultivateur, le Fermier, ſoit plus à ſon aiſe qu'en France, & l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La Taille proportionnelle ſubſtituée à l'arbitraire, a contribué encore depuis environ trente années à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſſédent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire pour travailler; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable.

Le moyen ordre s'eſt enrichi à force d'induſtrie. Les Miniſtres & les Courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les apointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes: & le prix des denrées eſt monté à plus du double. C'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont par-tout reſtés ſur l'ancien pied.

CHAP. XXX.

Un Electeur qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du tems de l'Empereur *Charles IV*, au quatorziéme ſiecle, & il n'eſt du qu'un écu au Sécretaire de l'Empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange; c'eſt que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnoies, quantité des matiéres d'or & d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cens ans: on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on le donnait du tems de *Henri IV*. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorans qui vendent leur vie à ſi bon marché ne ſait, qu'attendu le ſurhauſſement des eſpeces & la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les ſoldats de *Henri IV*. S'il le ſavait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner; il arriverait alors que chaque Puiſſance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes; les forces ſe balanceraient de même; la culture de la terre & les manufactures en profiteraient.

Il faut encore obſerver que les gains du Commerce ayant augmenté, & les apointemens de toutes les grandes Charges ayant diminué de valeur réelle, il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & plus dans le moyen ordre; & cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de reſſource pour les petits que de ſervir les grands. Aujourd'hui

CHAP. XXX.

l'induſtrie a ouvert mille chemins qn'on ne connaiſſait pas il y a cent ans. Enfin de quelque maniere que les Finances de l'Etat ſoient adminiſtrées, la France poſſéde dans le travail de vingt millions d'habitans un treſor ineſtimable.

CHAPITRE TRENTE-UNIEME.

DES SCIENCES.

CE ſiecle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné; car, à commencer par la Philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de *Louis XIII*, qu'elle ſe tirât du cahos où elle était plongée. L'Inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la Religion: les guerres Civiles en France, & les querelles du Calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le Fanatiſme du tems de *Cromwel* en Angleterre. Si un Chanoine de Thorn avait renouvellé l'ancien ſyſtême planétaire des Caldéens oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condamnée à Rome: & la Congrégation du S. Office, compoſée de ſept Cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde le mouvement de la Terre ſans lequel il n'y a point de véritable Aſtronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge

l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la Terre. CHAP. XXXI.

Le Chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps : *Torricelli* commençait à connaître la peſanteur de l'Air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. *Deſcartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la Nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand Géometre de ſon ſiecle ; mais la Géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de *Deſcartes* était trop porté à l'invention. Le premier des Mathématiciens ne fit guere que des Romans de Philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit ; & le peu de vérités mêlé à ces chimeres nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. C'était beaucoup, de détruire les chimeres du Péripatétiſme, quoique par d'autres chimeres. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tombérent l'un après l'autre, & la raiſon

CHAP. XXXI.

s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une Académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le Cardinal *Léopold de Médicis* vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des Arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la Nature, qu'en l'examinant piece à piece. Cette Académie, après les jours de *Galilée* & dès le tems de *Torricelli*, rendit de grands services.

Quelques Philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de *Cromwel*, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. *Charles II* rappellé sur le Trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa Nation, donna des Lettres-Patentes à cette Académie naissante; mais c'est tout ce que le Gouvernement donna. La Société Royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la Géométrie transcendente, & cent autres inventions, qui pourraient à cet égard faire appeller ce siecle, le siecle des Anglais, aussi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, Monsieur *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; & à la priere de quelques savans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une Académie des Sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'An-

gleterre & comme l'Académie Françaiſe. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Caſſini* & *Huyghens* de Hollande par de fortes penſions. Ils découvrirent les ſatellites & l'anneau de *Saturne*. On eſt redevable à *Huyghens* des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie Phyſique, en rejettant tout ſyſtême. Le public fut étonné de voir une Chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la Nature; une Aſtronomie, qui ne prédiſait pas les événemens du Monde, une Médecine indépendante des phaſes de la Lune. La corruption ne fut plus la mere des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la Nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La Géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a t-il fait bâtir l'Obſervatoire, qu'il fait commencer en 1669, une Méridienne par *Dominique Caſſini* & par *Picart*. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par *la Hire*; & enfin *Caſſini* la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrêmité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'Aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiecle.

On envoie en 1672 des Phyſiciens à la Cayenne, faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la premiere origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la Nature, que le grand *Newton* a démontrée; & il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le regne de *Louis XIV*.

CHAP. XXXI.

On fait partir en 1700 *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le Jardin Royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La Bibliothéque Royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent-quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'école de Droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les Univerſités de France un Profeſſeur de Droit Français. Il ſemble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes Loix Romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des Loix de la Nation.

Sous lui, les Journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des Savans*, qui commença en 1665, eſt le pere de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'Académie des Belles-Lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'Académie Françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du Monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'Antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à peu près dans l'Hiſtoire, ce que l'Académie des Sciences fai-

fait dans la Physique ; elle dissipa des erreurs.

CHAP. XXXI.

L'esprit de sagesse & de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la Déclaration du Roi de 1672, qui défendit aux Tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous *Henri IV* & sous *Louis XIII* ; & si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les Juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison. *

Il était très-commun auparavant, d'éprouver les Sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes ; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs Juges de Province avaient ordonné ces épreuves ; & elles continuerent encore long-tems parmi le peuple.

* En 1609 six cens Sorciers furent condamnés, dans le ressort du Parlement de Bordeaux, & la plûpart brûlés. *Nicolas Remi*, dans sa Démonolatrie, raporte neuf cens Arrêts rendus en quinze ans contre des Sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux Curé *Louis Gauffredi* brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était Sorcier, & les Juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le Pere *Le Brun*, dans son Traité des *Pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortiléges : il va même jusqu'à dire, pag. 524, que le Parlement de Paris reconnaît des sortiléges : il se trompe : le Parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le Diable. Le Livre de *Dom Calmet* sur les Vampires & sur les apparitions, a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

CHAP. XXXI.

Tout berger était ſorcier ; & les aumulétes, les anneaux conſtellés, étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une Province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne qui ne ſe fit tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques ; preſque tout était illuſion. Des Savans, des Magiſtrats, avaient écrit ſérieuſement ſur ces matiéres. On diſtinguait parmi les Auteurs, une claſſe de Démonographes. Il y avait des regles pour diſcerner les vrais Magiciens, les vrais poſſédés, d'avec les faux ; enfin, juſque vers ces tems-là, on n'avait guere adopté de l'Antiquité, que des erreurs en tout genre.

Superſtitions.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les Cometes les effrayaient encore en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernoulli*, l'un des grands Mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette Comete aux partiſans du préjugé, dit que la chévelure de la Comete ne peut être un ſigne de la colere Divine, parce que cette chévelure eſt éternelle : mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête, ni la queue, ne ſont éternelles. Il falut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui inutile.

Philoſophie néceſſaire.

On ne croirait pas que les Souverains euſ-

CHAP. XXXII.

ſent obligation aux Philoſophes. Cependant il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des Souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſé. Si on a dit que les Peuples ſeraient heureux quand ils auraient des Philolophes pour Rois, il eſt très-vrai de dire, que les Rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets Philoſophes.

Il faut avouer que cet eſprit raiſonnable, qui commence à préſider á l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à *St. Médard*, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiecle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'Etat; les miracles de *St. Médard* euſſent été accrédités par les plus conſidérables citoyens; & le fanatiſme renfermé dans les montagnes des Cévennes, ſe fût répandu dans les villes.

Tous les genres de Science & de Littérature ont été épuiſés dans ce ſiecle; & tant d'Ecrivains ont étendu les lumieres de l'eſprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient paſſé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire eſt peu de choſe, à cauſe de leur nombre; & la gloire du ſiecle en eſt plus grande.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME.

DES BEAUX ARTS.

LA ſaine Philoſophie ne fit pas en France d'auſſi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence ; & ſi l'Académie des Sciences rendit des ſervices à l'eſprit humain, elle ne mit pas la France au-deſſus des autres Nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Eloquence. Mais dans l'Eloquence, dans la Poéſie, dans la Littérature, dans les livres de Morale & d'agrément, les Français furent les Légiſlateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée ; la Religion enſeignée ridiculement en Chaire, & les Cauſes plaidées de même dans le Barreau. Les Prédicateurs citaient *Virgile* & *Ovide* ; les Avocats, *St. Auguſtin* & *St. Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la Langue Françaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtyle & la dignité. Quelques vers de *Malherbe* faiſaient ſentir ſeulement, qu'elle était capable de grandeur & de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très-bien en Latin, comme un Préſident *de Thou*, une Chancelier de *l'Hôpital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore re-

commandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satyre Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossiéreté. CHAP. XXXII.

Jean de Lingendes, Evêques de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier Orateur qui parla dans le grand goût. Ses Sermons & ses Oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de son tems, furent le modèle des Orateurs qui l'imitérent & le surpassérent. L'oraison funèbre de *Charles-Emanuel* Duc de Savoye, surnommé le *Grand* dans son pays, prononcé par *Lingendes* en 1630, était pleine de si grand traits d'éloquence, que *Fléchier* long-tems après en prit l'exorde tout entier, aussi-bien que le texte, & plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du Vicomte *de Turenne*. Lingendes.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la Prose. Il est vrai, que ses lettres étaient des harangues empoulées ; il écrivait au premier Cardinal de *Retz* : » Vous » venez de prendre le sceptre des Rois & la „ livrée des roses. “ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de senteur : „ Je me sauve à la nage dans ma chambre, „ au milieu des parfums. “ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira *Balzac* dans son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'Art, ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des pa- Balzac.

CHAP. XXXII.

roles ; & même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture.

Voiture donna quelque idée des graces légéres de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems, & les caracteres des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

Vaugelas.

La Langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme constante. On en était redevable à l'Académie Française, & sur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expressions & de tours qui aient vieilli.

Patru.

Olivier Patru qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne passât pas pour un Avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au Barreau.

Un des ouvrages, qui contribuerent le plus à former le goût de la Nation, & à lui donner un esprit de justesse & de précision, fut le petit recueil des *Maximes de François Duc de la Rochefoucault*. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout* ; cependant cette pensée se presente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre, que des matériaux pour orner

Duc de la Rochefoucault.

un livre. On lut avidement ce petit recueil : il accoûtuma à penſer, & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des Lettres. Mais le premier livre de génie qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres Provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altére ſouvent les Langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'Evêque de Luçon, fils du célebre *Buſſi* m'a dit, qu'ayant demandé à Monſieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, *Boſſuet* lui répondit : *Les Lettres Provinciales*.

CHAP. XXXII.

Paſcal.

Le bon goût qui regne d'un bout à l'autre dans ce livre, & la vigueur des dernieres lettres, ne corrigérent pas d'abord le ſtyle lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis longtems était celui de preſque tous les Ecrivains, des Prédicateurs & des Avocats.

Un des premiers qui étala dans la Chaire, une oraiſon toujours éloquente, fut le Pere *Bourdaloue* vers l'an 1668. Ce fut une lumiere nouvelle. Il y a eu après lui d'autres Orateurs de la Chaire, comme le Pere *Maſſillon*, Evêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiecle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtyle plus nerveux que fleuri, ſans aucune ima-

Bourdaloue.

CHAP. XXXII.

gination dans l'expreſſion, il parait vouloir plutôt convaincre que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la Chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un Texte. En effet, parler longtems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce Miniſtére. Le Texte devient une eſpece de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des Lettres qu'il commença, & le tems l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui, comme la Morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la Controverſe, eſt encore une coutume gênante, que le Pere *Bourdaloue* trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Boſſuet. Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis Evêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer Mademoiſelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la Théologie & pour cette eſpece d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrérent de ſi bonne heure, que ſes parens & ſes amis le déterminérent à ne ſe donner qu'à l'Egliſe. Mademoiſelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec

lui. * Il avait prêché assez jeune devant le Roi & la Reine Mere en 1662, long-tems avant que le Pere *Bourdaloue* fût connu. Ses discours soutenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eut encore entendus à la Cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le Roi fit écrire en son nom à son pere, Intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils. CHAP. XXXII.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Bossuet* ne passa plus pour le premier Prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence, qui demande de l'imagination & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la Poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la Reine Mere, qu'il prononça en 1667, lui valut l'Evêché de Condom : mais ce discours n'était pas encore digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la Reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pieces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les Tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le grand & le plus rare des succès,

* Voyez le catalogue des Ecrivains à l'article *Bossuet*.

CHAP. XXXII.

celui de faire verſer des larmes à la Cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame ſe meurt, Madame eſt morte, &c.* L'Auditoire éclata en ſanglots ; & la voix de l'Orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque tems après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guere avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'Art oratoire à l'Hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son *Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle*, compoſée pour l'éducation du Dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le ſyſtême qu'il adopte, pour concilier la Chronologie des Juifs avec celle des autres Nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtyle n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majeſtueuſe, dont il décrit les Mœurs, le Gouvernement, l'accroiſſement & la chûte des grands Empires ; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les Nations.

Fénelon. Preſque tous les ouvrages qui honorent ce ſiecle, étaient dans un genre inconnu à l'Antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. *Fénelon*, le diſciple, l'ami de *Boſſuet*, & depuis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du Roman & du Poëme, & qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il

semble qu'il ait voulu traiter le Roman, comme Monsieur de Meaux avait traité l'Histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & sur-tout en tirant de ces fictions une Morale utile au genre humain; Morale entierement négligée dans toutes les inventions fabuleuses. On a cru, qu'il avait composé ce livre pour servir de thêmes & d'instruction au Duc de Bourgogne & aux autres enfans de France, dont il fut Précepteur; ainsi que *Bossuet* avait fait son *Histoire Universelle*, pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu le Marquis de *Fénelon*, héritier de la vertu de cet homme célebre, & qui a été tué à la bataille de Rocou, m'a assûré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de *Calypso* & d'*Eucharis* eussent été les premieres leçons qu'un Prêtre eût données aux enfans de France. CHAP. XXXII.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégué dans son Archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des Anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un style, qui n'était qu'à lui & qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original: il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois au milieu de ses malheureuses disputes sur le Quiétisme; ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela est, l'Archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputa-

CHAP. XXXII.

tion qu'il eut en Europe : mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la Cour. On crut voir dans le *Télémaque*, une critique indirecte du Gouvernement de *Louis XIV*. *Séſoſtris* qui triomphait avec trop de faſte, *Idoménée* qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du Roi : quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des Arts de premiere néceſſité. Le Marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repreſenté ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands Capitaines qui ſervaient l'Etat & non le Miniſtre.

Les Alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV* qui depuis ébranlérent ſon Trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui inſinue d'une maniere ſi tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français mêmes, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation maligne, une ſatyre dans un livre fait pour enſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue Anglaiſe. Il eſt vrai, qu'après la mort de ce Monarque, ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous, & ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétendues qui cenſuraient ſa conduite, les Juges d'un

goût ſévere ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les deſcriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre ; mais le livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un ſiécle floriſſant. CHAP. XXXII.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caractéres* de *la Bruïére*. Il n'y avait pas chez les Anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un ſtyle rapide, concis, nerveux, des expreſſions pittoreſques, un uſage tout nouveau de la langue, mais qui n'en bleſſe pas les régles, fraperent le public ; & les alluſions qu'on y trouvait en foule, acheverent le ſuccès. Quand *la Bruïére* montra ſon ouvrage manuſcrit à M. de *Maleſieux*, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis*. Ce livre baiſſa dans l'eſprit des hommes, quand une génération entiére, attaquée dans l'ouvrage, fut paſſée. Cependant, comme il y a des choſes de tous les tems & de tous les lieux, il eſt à croire qu'il ne ſera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs ; les *Caracteres* de *la Bruïére* en ont produit davantage. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois. La Bruïere.

L'art délicat de répandre des graces juſques ſur la Philoſophie, fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des Mondes* fut le

CHAP. XXXII.

premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la Philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimere des tourbillons de *Deſcartes*.

Bayle.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celle que produiſit *Bayle*, en donnant une eſpece de Dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre, où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les Auteurs qui ont honoré le ſiécle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'Arrêt du Parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des Loix, dit expreſſément, qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiecle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulieres ou neuves, qui le caractériſent & qui le diſtinguent des autres ſiecles. L'éloquence de *Boſſuet* & de *Bourdaloue*, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque choſe approche de l'Orateur Romain, ce ſont les trois Mémoires

que *Péliſſon* compoſa pour *Fouquet*. Ils ſont dans le même genre que pluſieurs oraiſons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'Etat, traité ſolidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante. CHAP. XXXII. Péliſſon.

Nous avons eu des Hiſtoriens, mais point de *Tite-Live*. Le ſtyle de la *conſpiration de Veniſe* eſt comparable à celui de *Saluſte*. On voit que l'Abbé de *Saint-Réal* l'avait pris pour modele; & peut-être l'a-t-il ſurpaſſé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, ſemblent être d'une création nouvelle. C'eſt-là ſur-tout ce qui diſtingue cet âge illuſtre; car pour des Savans & des Commentateurs, le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en proſe n'auraient probablement jamais exiſté, s'ils n'avaient été précédés par la Poéſie? c'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les Nations: les vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les Peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. *Platon* & *Cicéron* commencerent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paſſage noble & ſublime de Proſe Françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles Stances que laiſſa *Malherbe*; & il y a grande apparence, que ſans *Pierre Corneille*, le génie des Proſateurs ne ſe ſerait pas développé. Pierre Corneille.

CHAP. XXXII.

Cet homme eſt d'autant plus admirable ; qu'il n'était environné que de très-mauvais modeles, quand il commença à donner des Tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modeles étaient eſtimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le Cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de Lettres & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables Ecrivains, qui d'ordinaire ſont rampans ; & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même Artiſte, protege ſincérement les bons Artiſtes.

Corneille. *Corneille* eut à combattre ſon ſiecle, ſes rivaux & le Cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le *Cid*. Je remarquerai ſeulement, que l'Académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* & *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le Cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de ſon pere, & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'Art Tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'Art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'Auteur.

Le *Cid* ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille*, que le Cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'Abbé d'*Aubignac* nous apprend,

que ce Miniſtre déſapprouva *Polieucte*.

CHAP. XXXII.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, & en pluſieurs endroits, une traduction. *Cinna* qui le ſuivit, était unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la Maiſon de *Condé*, qui diſait, que le *grand Condé* à l'âge de vingt ans, étant à la premiere repreſentation de *Cinna*, verſa des larmes à ces paroles d'*Auguſte*:

Je ſuis Maître de moi, comme de l'Univers;
Je le ſuis, je veux l'être. O ſiecles! ô mémoire!
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux,
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous!
Soyons amis, *Cinna*; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de Héros. Le grand *Corneille* faiſant pleurer le grand *Condé* d'admiration, eſt une époque bien célebre dans l'hiſtoire de l'eſprit humain.

La quantité de pieces indignes de lui, qu'il fit pluſieurs années après, n'empêcha pas la Nation de le regarder comme un grand-homme; ainſi que les fautes conſidérables d'*Homere* n'ont jamais empêché qu'il ne fût ſublime. C'eſt le privilége du vrai génie, & ſurtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout ſeul; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* & *Euripide* contribuérent tous à former *Racine*. Une Ode, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi, lui attira un preſent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la Poéſie. Racine.

CHAP. XXXII.

Sa réputation s'eſt accrue de jour en jour, & celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. La raiſon en eſt, que *Racine* dans tous ſes ouvrages depuis ſon *Alexandre*, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur; & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. *Racine* paſſa de bien loin & les Grecs & *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, & porta la douce harmonie de la Poéſie, ainſi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignerent à la Nation, à penſer, à ſentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſéveres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du tems du Cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du *Cid*; & en 1702 quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la Scene, fut repreſentée chez Madame la Ducheſſe de Bourgogne, les Courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le tems a vengé l'Auteur; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la premiere perſonne de ſon ſiecle pour le ſtyle épiſtolaire, & ſur-tout pour conter des bagatelles avec grace, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du tems, pour que les réputations meuriſſent.

La ſinguliere deſtinée de ce ſiecle rendit *Moliere* contemporain de *Corneille* & de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Moliere*, quand il parut, eût trouvé le Théâtre abſolument dénué de bonnes Comédies. *Corneille* lui-même avait donné le *Menteur*, piece de caractere & d'intrigue, priſe du Théâtre Eſpagnol; & *Moliere* n'avait encore fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorſque le public avait la *Mere coquette* de *Quinault*; piece à la fois de caractere & d'intrigue, & même modele d'intrigue. Elle eſt de 1664; c'eſt la premiere Comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plûpart des grands Seigneurs de la Cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur Maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux, & cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule. CHAP. XXXII.

Ce défaut dura long-tems. *Moliere* l'attaqua ſouvent; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affection des Précieuſes, du pédantiſme des Femmes ſavantes, de la robe & du Latin des Médecins. *Moliere* fut, ſi on oſe le dire, un Légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiécle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les Héros de *Corneille* & de *Racine*, les perſonnages de *Moliere*,

CHAP. XXXII.

les ſymphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, & (puiſqu'il ne s'agit ici que des Arts) les voix des *Boſſuet* & des *Bourdaloue* ſe faiſaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame* ſi célebre par ſon goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert*, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne ſe retrouvera plus, où un Duc de la *Rochefoucault*, l'Auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un *Paſcal* & d'un *Arnauld*, allait au Théâtre de *Corneille*.

Boileau. *Deſpréaux* s'élevait au niveau de tant de grands-hommes, non point par ſes premieres ſatyres, car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront pas ſur les *Embarras de Paris*, & ſur les noms des *Caſſaignes* & des *Cotins*; mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles Epitres, & ſur-tout par ſon Art Poétique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans ſon ſtyle, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans les graces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait, avec quelle injuſtice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir ſacrifié aux Graces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un Poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On

fait par cœur des ſcenes entiéres de *Quinault* ; c'eſt un avantage qu'aucun Opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La Muſique Françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe, à ceux qui poſſédent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'Antiquité un Poëme comme *Armide*, ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçu ! mais *Quinault* était moderne.

CHAP. XXXII.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de *Louis XIV* excepté *la Fontaine*. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une Cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le Duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce Prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les Héros de ſes Fables. Un Prêtre de l'Oratoire nommé *Pouget*, ſe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* & à la *Voiſin*. Ses contes ne ſont que ceux du *Pogge*, de l'*Arioſte* & de la Reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours : & un animal innocent eſt dévoré pour avoir mangé un peu d'herbe.

CHAP. XXXII.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices & l'inſtruction des ſiécles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eu beaucoup de Peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouſſin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* & des *Vanlo*.

La Motte.

Cependant, vers la fin du régne *de Louis XIV* deux hommes percerent la foule des génies médiocres, & eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdart*, * homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, Ecrivain délicat & méthodique en proſe, mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poéſie, & même de cette exactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles Stances plûtôt que de belles Odes. Son talent déclina bientôt après, mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des Auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque choſe au ſecond rang.

Rouſſeau.

L'autre était *Rouſſeau*, qui avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des Odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes Pſeau-

* Voyez le catalogue des Ecrivains à l'article *la Motte*.

mes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les Cantiques de *Racine*. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réuſſit bien moins dans les Opéra qui demandent de la ſenſibilité, dans les Comédies qui veulent de la gayeté, & dans les Epitres morales qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait. Ainſi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers. CHAP. XXXII

Il aurait corrompu la Langue Françaiſe, ſi le ſtyle Marotique, qu'il employa dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre Langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cens ans, n'a été qu'une mode paſſagere. Quelques-unes de ſes Epitres ſont des imitations un peu forcées de *Deſpréaux*, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable*.

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite conſiſtât dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fut plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſéveres.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre trop indomptable, & trop mêlé de jalouſie & d'animoſité. Son exemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le conſidere

ici, que comme un Ecrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des Lettres.

CHAP. XXXII.

Il ne s'éleva guere de grands génies depuis les beaux jours de ces Artiſtes illuſtres ; & à peu près vers le tems de la mort de *Louis XIV*, la Nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiecle, parce que perſonne n'y avait marché : elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du ſiecle paſſé ont enſeigné à penſer & à parler, ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas. Ceux qui leur ſuccedent, ne peuvent guere dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpece de dégoût eſt venue de la multitude des chefs-d'œuvres.

Le ſiecle de *Louis XIV* a donc en tout la deſtinée des ſiecles de *Léon X*, d'*Auguſte*, d'*Alexandre*. Les terres qui firent naître dans ces tems illuſtres tant de fruits du génie avaient été long-tems préparées auparavant. On a cherché en vain dans les cauſes morales & dans les cauſes phyſiques la raiſon de cette tardive fécondité ſuivie d'une longue ſtérilité. La véritable raiſon eſt que chez les Peuples qui cultivent les beaux Arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le goût. Quand les premiers pas ſont faits, alors les génies ſe développent, l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts excitent tous les talens. Chaque Artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque aprofondit la théorie des Arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, ſavoir que ces premieres

beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces Arts, & qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets & les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'Abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la Poeſie & ſur la Peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'hiſtoire de France il n'y avait de vrai ſujet de Poëme épique que la deſtruction de la Ligue par *Henri le Grand*. Il devait ajouter que les embelliſſemens de l'épopée convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzieme & ſeizieme ſiecle, étant proſcrits parmi les Français, les Dieux de la Fable, les Oracles, les Héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au Poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque Artiſte qui s'empare de ces ornemens convenables au tems, au ſujet, à la nation, & qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carriere remplie. CHAP. XXXII.

Il en eſt de même dans l'art de la Tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques, & les grands ſentimens, puiſſent ſe varier à l'infini d'une maniere neuve & frappante. Tout a ſes bornes.

La haute Comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la Nature humaine qu'une douzaine tout au plus de caracteres vraiment comiques &

CHAP. XXXII.

marqués de grands traits. L'Abbé *du Bos* faute de génie croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caracteres ; mais il faudrait que la Nature en fit. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caracteres des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances à la vérité ſont innombrables, mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre ; & ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand Artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la Chaire, & ſur-tout celle des Oraiſons funebres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miſeres & des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eſt réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même Morale, & preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le génie n'a qu'un ſiecle, après quoi il faut qu'il dégénére.

Les genres dont les ſujets ſe renouvellent ſans ceſſe, comme l'Hiſtoire, les obſervations phyſiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement, & un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir ; & les Arts de la main, comme la Peinture, la Sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de

Louis XIV l'attention de n'employer que les meilleurs Artiſtes. Car on peut en peinture & en ſculpture traiter cent fois les mêmes ſujets : on peint encore la Sainte Famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art : mais on ne ſerait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, l'*Art Poétique*, le *Tartuffe*. CHAP. XXXII.

Il faut encore obſerver que le ſiecle paſſé ayant inſtruit le ſiecle preſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & ce qui eſt encore pis, de livres ſérieux inutiles : mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente, & oiſive, où une partie des citoyens s'occupe ſans ceſſe à amuſer l'autre, il ſe trouve de tems en tems d'excellens ouvrages, ou d'Hiſtoire, ou de réflexions, ou de cette Littérature légére qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La Nation Françaiſe eſt de toutes les Nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa Langue eſt devenue la Langue de l'Europe ; tout y a contribué, les grands Auteurs du ſiecle de *Louis XIV*, ceux qui les ont ſuivis, les Paſteurs Calviniſtes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers ; un *Bayle* ſur-tout, qui écrivant en Hollande s'eſt fait lire de toutes les Nations ; un *Rapin-Toiras*, qui a donné en Français la ſeule bonne hiſtoire d'Angleterre ; un *St. Evremond*, dont toute la Cour de Londres recherchait le commerce ; la Ducheſſe de *Mazarin*,

CHAP. XXXII.

à qui l'on ambitionnait de plaire ; Madame *d'Olbreuſe* devenue Ducheſſe *de Zell*, qui porta en Allemagne, toutes les graces de ſa patrie. L'eſprit de ſociété eſt le partage naturel des Français : C'eſt un mérite & un plaiſir dont les autres Peuples ont ſenti le beſoin. La Langue Françaiſe eſt de toutes les Langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté & de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens, & par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE TRENTE-TROISIEME.

SUITE DES ARTS.

Muſique.

A L'égard des Arts qui ne dépendent pas uniquement de l'eſprit, comme la Muſique, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture ; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le ſiécle de Louis XIV*. La Muſique était au berceau : quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitarre & de téorbe, la plupart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. *Lulli* étonna par ſon goût & par ſa ſcience. Il fut le premier en France qui fit des baſſes, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées. Il y a de nos jours mille

Lulli.

personnes qui savent la Musique, pour une qui la savait du tems de *Louis XIII*; & l'Art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du Roi étaient toute la Musique de la France. CHAP. XXXIII.

Les connaissances, qui appartiennent à la Musique & aux Arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que sur la fin du régne de de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire, qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands Architectes, du tems de la Régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le Palais du Luxembourg dans le goût Toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même *Desbrosses*, dont nous avons le portail de St. Gervais, bâtit le Palais de cette Reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup, que le Cardinal *de Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le Palais Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais Royal, en est la preuve. Nous conçumes les plus grandes espérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, que nous voyons aujourd'hui offusquée, avec douleur. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût, & qui satisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embellissent la ville. Architecture.

CHAP. XXXIII.

Colbert, le *Mécéne* de tous les Arts, forma une Académie d'Architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des *Vitruves*, il faut que les *Auguſtes* les employent.

Il faut auſſi que les Magiſtrats municipaux ſoient animés par le zele, & éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois Prévôts des Marchands comme le Préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet Hôtel de ville mal conſtruit & mal ſitué; cette place ſi petite & ſi irréguliére, qui n'eſt célebre que par des gibets & de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés; & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les Arts.

Peinture.

La Peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les Peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands Peintres; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie; mais ſans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre Maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſein & dans la compoſition; nous avons eu plus de trente Peintres, qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand Roi des galeries & des appartemens, qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a gue-

re dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture, que le plafond de *le Moine* à Verſailles ; & je ne ſai s'il y en a de plus beaux. CHAP. XXXIII.

Nous avons aujourd'hui un Peintre, qui chez les étrangers même paſſe pour le premier de l'Europe. Non-ſeulement *Colbert* donna à l'Académie de Peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667 il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette Métropole un Palais où loge le Directeur. On y envoie les élèves, qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y ſont conduits & entretenus aux frais du Roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient *Raphaël* & *Michel-Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le deſir de l'imiter ; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le Roi & par le Duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des Maîtres.

Académie de Peintres Français à Rome.

C'eſt principalement dans la Sculpture que nous avons excellé, dans l'art de jetter en fonte d'un ſeul jet, des figures équeſtres coloſſales.

Sculpture.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du Cardinal de *Richelieu* trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis*

CHAP. XXXIII.

XV, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait preſent au Roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il eſt à croire que ces productions de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle Antiquité Grecque.

Médailles.

Nous avons égalé les Anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du regne de *Louis XIII*. C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les Artiſtes. Il y en a pour deux millions, & dont la plupart ſont des chefs-d'œuvres.

Gravure.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moyen des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repreſentations de la Nature & de l'Art, était encore très-informe en France avant ce ſiecle. C'eſt un des Arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinzieme ſiecle ; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du Roi ont été ſouvent un des plus magnifiques preſens qu'il ait fait aux Ambaſſadeurs. La ciſelure en or & en argent, qui dépend du deſſein & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme ſoit capable.

CHAP. XXXIII.

Après avoir ainſi parcouru tous ces Arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat; ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les Arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les Nations du Monde: je veux parler de la Chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célébres dans ce ſiecle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-ſeulement il n'y avait guere d'excellens Chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce ſeul pays qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires: il en fourniſſait tous ſes voiſins; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand Chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres en 1715, les inſtrumens de ſon Art. La Médecine, qui ſervait à perfectionner la Chirurgie, ne s'éleva pas en France au-deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Boheraave* * en Hollande; mais il arriva à la Médecine comme à la Philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumieres de nos voiſins. Chirurgie.

Voilà en général un tableau fidele des progrès de l'eſprit humain chez les Français dans ce ſiecle, qui commença au tems du Cardinal *de Richelieu*, & qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé; & s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modèle des Ages encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

* Chez les Hollandais la diphtongue *oe* ſe prononce *ou*.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME.

DES BEAUX ARTS EN EUROPE, DU TEMS DE LOUIS XIV.

NOus avons assez insinué dans tout le cours de cette Histoire, que les désastres publics dont elle est composée, & qui se succédent les uns aux autres presque sans relâche, font à la longue effacés des regiſtres des tems. Les détails & les ressorts de la Politique tombent dans l'oubli. Les bonnes loix, les instituts, les monumens produits par les Sciences & par les Arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pellerins; mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII*, & de *Boniface VIII*; ils admirent les Temples que les *Bramante* & les *Michel-Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* & le *Tasse*; & ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche*, mais on étudie *Newton* des années entieres; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe *qu'il a été la gloire du*

genre humain; & on le ſerait beaucoup ſi on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorés d'un pareil titre. CHAP. XXXIII.

Je voudrais ici pouvoir rendre juſtice à tous les grands hommes qui ont comme lui illuſtré leur patrie dans le dernier ſiecle. J'ai appellé ce ſiecle celui de *Louis XIV*, non-ſeulement parce que ce Monarque a protégé les Arts beaucoup plus que tous les Rois ſes contemporains enſemble, mais encore parce qu'il a vu renouveller trois fois toutes les générations des Princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, & à quelques années après lui; c'eſt en effet dans cet eſpace de tems que l'eſprit humain a fait les plus grands progrès. Pourquoi ce ſiecle eſt celui de Louis XIV.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection preſqu'en tous les genres, depuis 1660 juſqu'à nos jours, que dans tous les ſiecles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il eſt vrai que pluſieurs Critiques lui reprochent de la bizarrerie dans ſes peintures, ſon Paradis des ſots, ſes murailles d'albâtre qui entourent le Paradis terreſtr; ſes Diables, qui de Géans qu'ils étaient ſe transforment en Pigmées, pour tenir moins de place au Conſeil, dans une grande ſalle toute d'or bâtie en Enfer : les canons qu'on tire dans le Ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des Anges à cheval, des Anges qu'on coupe en deux, & dont les parties ſe rejoignent ſoudain. On ſe plaint de ſes longueurs, de ſes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide*, ni *Héſiode*, dans ſa longue deſcription Milton.

CHAP. XXXIII.

de la maniere dont la Terre, les animaux & l'homme furent formés. On cenſure ſes diſſertations ſur l'Aſtronomie qu'on croit trop ſéches, & ſes inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuſes, plus dégoûtantes que fortes : telles ſont une longue chauſſée ſur le Cahos ; le Péché & la Mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans de leur inceſte ; & la Mort *qui leve le nez pour renifler, à travers l'immenſité du Cahos ; le changement arrivé à la Terre, comme un corbeau qui ſent les cadavres* ; cette Mort qui flaire l'odeur du péché, qui frape de ſa maſſue pétrifique ſur le froid & ſur le ſec ; ce froid & ce ſec, avec le chaud & l'humide : qui devenus quatre braves Généraux d'armée, conduiſent en bataille des embrions d'atômes armés à la légére. Enfin on s'eſt épuiſé ſur les critiques, mais on ne s'épuiſera jamais ſur les louanges. *Milton* reſtera la gloire & l'admiration de l'Angleterre ; on le comparera toujours à *Homére*, dont les défauts ſont auſſi grands ; & on le mettra au-deſſus de *Dante*, dont les imaginations ſont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des Poëtes agréables qui décorérent le regne de *Charles II*, comme les *Waller*, les Comtes de *Dorſet* & de *Rocheſter*, le Duc de *Buckingham*, &c. on diſtingue le célébre *Dryden*, qui s'eſt ſignalé dans tous les genres de Poéſie ; ſes ouvrages ſont pleins de détails naturels à la fois & brillans, animés ; vigoureux, hardis, paſſionnés ; mérite qu'aucun Poëte de ſa nation n'égale, & qu'aucun ancien n'a ſurpaſſé. Si *Pope*, qui eſt

Dryden.

Pope.

venu après lui, n'avait pas ſur la fin de ſa vie fait ſon *Eſſai ſur l'homme*, il ne ſerait pas comparable à *Dryden*. CHAP. XXXIV.

Nulle Nation n'a traité la Morale en vers, avec plus d'énergie & de profondeur, que la Nation Anglaiſe ; c'eſt là, ce me ſemble, le plus grand mérite de ſes Poëtes.

Addiſſon. Il y a une autre ſorte de Littérature variée, qui demande un eſprit encore plus cultivé & plus univerſel ; c'eſt celle qu'*Addiſſon* a poſſédée ; non-ſeulement il s'eſt immortaliſé par ſon *Caton*, la ſeule Tragédie Anglaiſe écrite avec une élégance & une nobleſſe continue ; mais ſes autres ouvrages de Morale & de Critique reſpirent le goût ; on y voit par-tout le bon ſens paré des fleurs de l'imagination ; ſa maniére d'écrire eſt un excellent modèle en tout pays. Il y a du Doyen *Swift* pluſieurs morceaux, dont on ne trouve aucun exemple dans l'Antiquité ; c'eſt *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont point connu les oraiſons funèbres ; ce n'eſt pas la coutume chez eux de louer des Rois & des Reines dans les Egliſes ; mais l'éloquence de la Chaire, qui était très-groſſiére à Londres avant *Charles II*, ſe forma tout d'un coup. L'Evêque *Burnet* avoue dans ſes Mémoires, que ce fut en imitant les Français. Peut être ont-ils ſurpaſſé leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable, que ces Inſulaires ſéparés du reſte du Monde, & inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'Antiquité qu'on en a pu raſſembler

CHAP. XXXIV.

dans Rome, qui a été ſi long-tems le centre des Nations. *Masham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de Perſan qui ait connu la Religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hyde*. L'hiſtoire de *Mahomet* & des tems qui le précédent, était ignorée des Turcs, & a été dévelopée par l'Anglais *Hales*, qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au Monde où la Religion Chrétienne ait été ſi fortement combattue, & défendue ſi ſavamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII* juſqu'à *Cromwell*, on avait diſputé & combattu comme cette ancienne eſpéce de Gladiateurs qui deſcendaient dans l'Aréne, un cimeterre à la main, & un bandeau ſur les yeux. Quelques légéres différences dans le culte & dans le dogme, avaient produit des guerres horribles ; & quand depuis la reſtauration juſqu'à nos jours, on a attaqué tout le Chriſtianiſme preſque chaque année, ces diſputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec de la ſcience : autrefois c'était avec le fer & la flamme.

C'eſt ſur-tout en Philoſophie que les Anglais ont été les Maîtres des autres Nations. Il ne s'agiſſait plus de ſyſtêmes ingénieux. Les Fables des Grecs devaient diſparaître depuis long-tems, & les Fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le Chancelier *Bacon* avait commencé par dire, qu'on devait interroger la Nature d'une nianiere nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* paſſa ſa vie à en faire. Ce n'eſt pas ici le lieu d'une Diſſer-

Newton.

tation Physique ; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* est le premier qui ait découvert & démontré la grande loi de la Nature, par laquelle toute partie de la matiere pese vers un centre, & tous les Astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumiere ; avant lui on ne la connaissait pas.

Ses principes Mathématiques, où regne une Physique toute nouvelle & toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle, de *l'infini*, dernier effort de la Géométrie, & effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand Philosophe, au savant *Halley*, qu'*il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la Divinité.*

Une foule de bons Géométres, de bons Physiciens, fut éclairée par ses découvertes, & animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumiere des étoiles fixes placées à douze millions de millions de lieues loin de notre petit Globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer, eut quoique simple Astronome, le commandement d'un vaisseau de Roi en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du Pole Antarctique, & qu'il marqua toutes les variations de la bousole dans toutes les parties du Globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaison que le passage d'une barque d'un bord d'une riviere à l'autre. A peine a-t on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

CHAP. XXXIV.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familieres, & cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiecle ſur les anciens. *Boileau* en France, le Chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient déprifer leur ſiecle, pour ſe mettre eux-même au-deſſus de lui. Cette diſpute entre les Anciens & les Modernes, eſt enfin décidée, du moins en Philoſophie. Il n'y a pas un ancien Philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la jeuneſſe chez les Nations éclairées.

Locke bien au-deſſus de Platon.

Locke ſerait un grand exemple de cet avantage que notre ſiecle a eu ſur les plus beaux âges de la Gréce. Depuis *Platon* juſqu'à lui, il n'y a rien : perſonne dans cet intervalle n'a dévelopé les opérations de notre ame : & un homme qui ſaurait tout *Platon*, & qui ne ſaurait que *Platon*, ſaurait peu, & ſaurait mal.

C'était à la vérité un Grec éloquent ; ſon apologie de *Socrate* eſt un ſervice rendu aux Sages de toutes les Nations ; il eſt juſte de le reſpecter, puiſqu'il a rendu ſi reſpectable la vertu malheureuſe, & les perſécuteurs ſi odieux. On crut long-tems que ſa belle Morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaiſe Métaphyſique ; on en fit preſque un Pere de l'Egliſe, à cauſe de ſon *Ternaire* que perſonne n'a jamais compris. Mais que penſerait-on aujourd'hui d'un Philoſophe qui nous dirait que la matiere eſt *l'autre*, que le Monde eſt une figure de douze pentagones ? que

le feu qui eſt une pyramide, eſt lié à la Terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité & les métempſycoſes de l'ame, en diſant que le ſommeil naît de la veille, la veille du ſommeil, le vivant du mort, & le mort du vivant ? Ce ſont-là les raiſonnemens qu'on a admirés pendant tant de ſiecles ; des idées plus extravagantes encore, ont été employées depuis à l'éducation des hommes. CHAP. XXXIV.

Locke ſeul a dévelopé *l'Entendement humain* dans un livre où il n'y a de que des vérités ; & ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités ſont claires.

Si on veut achever de voir en quoi ce dernier ſiecle l'emporte ſur tous les autres, on peut jetter les yeux ſur l'Allémagne & ſur le Nord. Un *Hevelius* à Dantzick eſt le premier Aſtronome qui ait bien connu la Planete de la Lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le Ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce ſiecle peut être appellé celui de LOUIS XIV. *Hevelius* perdit par un incendie une immenſe Bibliothéque : le Monarque de France gratifia l'Aſtronome de Dantzick d'un preſent fort au-deſſus de ſa perte. Hevelius. Munificence ſinguliere de Louis XIV envers Hevelius.

Mercator dans le Holſtein fut en Géométrie le précurſeur de *Newton* ; les *Bernoulli* en Suiſſe ont été les dignes diſciples de ce grand homme. *Leibnitz* paſſa quelque-tems pour ſon rival.

Ce fameux *Leibnitz* nâquit à Leipſick : il mourut en ſage à Hanovre, adorant un DIEU comme *Newton*, ſans conſulter les hommes. Leibnitz.

CHAP. XXXIV.

C'était peut-être le ſavant le plus univerſel de l'Europe : Hiſtorien infatigable dans ſes recherches, Juriſconſulte profond, éclairant l'étude du Droit par la Philoſophie, toute étrangére qu'elle paraît à cette étude : Métaphyſicien aſſez délié pour vouloir réconcilier la Théologie avec la Métaphyſique : Poëte Latin même ; & enfin Mathématicien aſſez bon pour diſputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, & pour faire douter quelque tems entre *Newton* & lui.

C'était alors le bel âge de la Géométrie ; les Mathématiciens s'envoyaient ſouvent des défits, c'eſt-à-dire des problêmes à réſoudre, à peu près comme on dit que les anciens Rois de l'Egypte & de l'Aſie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problêmes que ſe propoſaient les Géométres, étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât ſans ſolution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correſpondance entre les Philoſophes, ne fut plus univerſelle ; *Leibnitz* ſervait à l'animer. On a vû une République Littéraire établie inſenſiblement dans l'Europe malgré les guerres, & malgré les Religions différentes. Toutes les Sciences, tous les Arts ont reçu ainſi des ſecours mutuels ; les Académies ont formé cette République. L'Italie & la Ruſſie ont été unies par les Lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde. Le célébre Médecin *Boerhaave* était conſulté à la fois par le Pape & par le Czar. Ses plus grands éléves ont attiré ainſi les étran-

gers, & ſont devenus en quelque ſorte les Médecins des Nations ; les véritables Savans dans chaque genre ; ont reſſerré les liens de cette grande ſociété des eſprits répandue par-tout, & par-tout indépendante. Cette correſpondance dure encore ; elle eſt une de ces conſolations des maux que l'ambition & la politique répandent ſur la Terre. CHAP. XXXIV.

L'Italie dans ce ſiecle a conſervé ſon ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Taſſes*, ni de nouveaux *Raphaëls*. C'eſt aſſez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, & enſuite les *Zappi*, les *Filicaia*, ont fait voir que la délicateſſe eſt toujours le partage de cette Nation. La *Mérope* de *Maffei*, & les ouvrages Dramatiques de *Metaſtaſio*, ſont de beaux monumens du ſiecle.

L'étude de la vraie Phyſique établie par *Galilée*, s'eſt toujours ſoutenue malgré les contradictions d'une ancienne Philoſophie trop conſacrée. Les *Caſſini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti* & tant d'autres ont répandu ſur l'Italie la même lumiere qui éclairait les autres pays ; & quoique les principaux rayons de cette lumiere viniſſent de l'Angleterre, les écoles Italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de Littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des Arts autant qu'ailleurs, excepté dans les matiéres où la liberté de penſer donne plus d'eſſor à l'eſprit chez d'autres Nations. Ce ſiecle ſur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute

CHAP. XXXIV.

l'Europe enſemble, & plus on a déterré de ces monumens, plus la Science s'eſt étendue.

On doit ces progrès à quelques Sages à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe ; preſque tous long-tems obſcurs & ſouvent perſécutés, ils ont éclairé & conſolé la Terre, pendant que les guerres la déſolaient. On peut trouver ailleurs des liſtes de tous ceux qui ont illuſtré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ſerait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuſtres. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que dans le ſiecle paſſé, les hommes ont acquis plus de lumiéres d'un bout de l'Europe à l'autre, que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES: *DISPUTES MÉMORABLES.*

DEs trois Ordres de l'Etat, le moins nombreux, qui eſt l'Egliſe, eſt celui qui a toujours exigé du Souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le Siege de Rome, & ſoutenir les libertés de l'Egliſe Gallicane, qui ſont les droits de l'ancienne Egliſe; ſavoir faire obéir les Evêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'Epiſcopat ; les ſoumettre en beaucoup

coup de choſes à la Juriſdiction ſéculiere, & les laiſſer juges en d'autres ; les faire contribuer aux beſoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que *Louis XIV* eut preſque toujours. CHAP. XXXV.

Le Clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le Roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des Bénéfices, ſous le nom de Confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas Prêtres euſſent des Evêchés, comme le Cardinal *Mazarin*, qui avait poſſédé l'Evêché de Metz n'étant pas même Sous-diacre, & le Duc de *Verneuil* qui en avait auſſi joui étant ſéculier.

Evêques non Prêtres.

Ce que payait au Roi le Clergé de France & des villes conquiſes, allait année commune à environ deux millions cinq cens mille livres ; & depuis, la valeur des eſpéces ayant augmenté numériquement, ils ont ſoutenu l'Etat d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés, comme une trace de l'ancien uſage, où étaient tous les Seigneurs de Fiefs, d'accorder des dons gratuits aux Rois dans les beſoins de l'Etat. Les Evêques & les Abbés, étant Seigneurs de Fiefs, ne devaient que des ſoldats, dans le tems de l'Anarchie féodale. Les Rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres Seigneurs. Lorſque tout changea depuis, le Cler-

Don gratuit.

CHAP. XXXV.

gé ne changea pas ; il conſerva l'uſage d'aider l'Etat par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume, qu'un Corps qui s'aſſemble ſouvent conſerve, & qu'un Corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours reclamée par l'Egliſe ; & cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat, dont elle tient tout ; car le Royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre : mais elle allegue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires ; & *Louis XIV* exigea toujours ſes ſecours, de maniere à n'être pas refuſé.

Richeſſes du Clergé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le Clergé paie ſi peu ; on ſe figure qu'il jouit du tiers du Royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges ; ce qui ſe monterait année commune à près de trente millions, indépendamment des droits ſur les conſommations, qu'il paie comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues & des préjugés ſur tout. On dit que l'Egliſe poſſéde le tiers du Royaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des Evêchés, on verrait par le prix des Baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les Evêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de quatre millions ; & les Abbaïes Commandataires allaient à quatre millions cinq cens mille livres. Il eſt vrai, que l'énon-

cé de ce prix des Baux fut un tiers au-deſſous de la valeur : & ſi on ajoûte encore l'augmentation des revenus en terres, la ſomme totale des rentes de tous les Bénéfices Conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, & qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du Roi envers le St. Siége : elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiécle de plus de quatre cens mille marcs d'argent ; ce qui dans la ſuite des tems appauvrirait le Royaume, ſi le Commerce ne réparait pas abondamment cette perte. CHAP. XXXV.

A ces Bénéfices qui paient des Annates à Rome, il faut joindre les Cures, les Couvens, les Collégiales, les Communautés & tous les autres Bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du Royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matiere avec des yeux auſſi ſéveres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Egliſe Gallicane ſéculiere & réguliere, au-delà de quatre-vingt millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille perſonnes Religieuſes, & environ cent ſoixante mille Eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700. Et ſur ces quatre-vingt-dix mille Moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes & de Meſſes. Beaucoup de Moines Conventuels ne coûtent pas deux cens

CHAP. XXXV.

livres par an à leur Monaſtere : il y a des Moines Abbés réguliers, qui jouïſſent de deux cens mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaint un Curé de Campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congruë de trois cens livres de droit en rigueur, & de quatre à cinq cens livres par libéralité, tandis qu'un Religieux oiſif, devenu Abbé & non moins oiſif, poſſéde une fortune immenſe, & qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, & ſur-tout dans les Etats Catholiques d'Allemagne, où l'on voit des Moines Princes.

Les abus ſervent de Loix dans preſque toute la Terre ; & ſi les plus ſages des hommes s'aſſemblaient pour faire des Loix, où eſt l'Etat dont la forme ſubſiſtât entiere ?

Uſage du Clergé dans ſes ſubſides.

Le Clergé de France obſerve toujours un uſage onéreux pour lui, quand il paie au Roi un don gratuit de pluſieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; & après en avoir payé les intérêts, il rembourſe le capital aux créanciers : ainſi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat & pour le Clergé en général, & plus conforme à la raiſon, que ce Corps eût ſubvenu aux beſoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque Bénéfice. Mais les hommes ſont toujours attachés à leurs anciens uſages. C'eſt par le même eſprit, que le Clergé, en s'aſſemblant tous les cinq

ans, n'a jamais eu, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair, qu'il eût pû, en dépenſant moins, aider le Roi davantage, & ſe bâtir dans Paris un Palais, qui eût été un nouvel ornement de cette Capitale. CHAP. XXXV.

Les maximes du Clergé de France n'étaient pas encore entierement épurées dans la minorité de *Louis XIV* du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeuneſſe de *Louis XIII* & dans les derniers Etats tenus en 1614 la plus nombreuſe partie de la Nation, qu'on appelle le Tiers-Etat & qui eſt le fond de l'Etat, demander en vain avec le Parlement, qu'on poſât pour loi fondamentale, » qu'aucune puiſſance » ſpirituelle ne peut priver les Rois de leurs » droits ſacrés, qu'ils ne tiennent que de » DIEU ſeul; & que c'eſt un crime de Le-» ze-Majeſté au premier chef, d'enſeigner » qu'on peut dépoſer & tuer les Rois. » C'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la Nation. Elle fut faite dans un tems, où le ſang de *Henri le Grand* fumait encore. Cependant un Evêque de France né en France, le Cardinal *du Perron*, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au Tiers-Etat à propoſer des Loix ſur ce qui peut concerner l'Egliſe. Que ne faiſait il donc, avec le Clergé, ce que le Tiers Etat voulait faire? mais il en était ſi loin, qu'il s'emporta juſqu'à dire, » que la puiſſance du Pape était pleine, plé-» niſſime, directe au ſpirituel, indirecte au Anciennes maximes du Clergé.

CHAP. XXXV.

» temporel ; & qu'il avait charge du Clergé » de dire, qu'on excommunierait ceux qui » avanceraient que le Pape ne peut dépoſer » les Rois. » On gagna la Nobleſſe, on fit taire le Tiers-Etat. Le Parlement renouvella ſes anciens Arrêts, pour déclarer la Couronne indépendante, & la perſonne des Rois ſacrée. La Chambre Eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoutenir que la Couronne était dépendante. C'était le même eſprit qui avait autrefois dépoſé *Louis le débonnaire.* Cet eſprit prévalut au point, que la Cour ſubjuguée fut obligée de faire mettre en priſon l'Imprimeur qui avait publié l'Arrêt du Parlement ſous le titre de *Loi fondamentale.* C'était, diſait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la Couronne. De telles ſcenes ne ſe paſſaient point à Vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la Maiſon d'*Autriche.*

La cauſe, qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les Rois, que *Jacques I* Roi d'Angleterre, écrivit contre le Cardinal *du Perron ;* & c'eſt le meilleur ouvrage de ce Monarque. C'était auſſi la cauſe des Peuples, dont le repos exige que leurs Souverains ne dépendent pas d'une Puiſſance étrangere. Peu-à-peu la raiſon a prévalu ; & *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon, ſoutenue du poids de ſa puiſſance.

Conduite du Roi avec le Clergé.

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à *Henri IV*, *Roma*, *Conſejo*, *Pie-*

Iago. Louis XIV eut les deux dernieres avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la premiere. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus au Parlement des Ordonnances Eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces Ordonnances intéreſſent la Juriſdiction Royale. Le Clergé s'en plaignit ſouvent, & s'en loua quelquefois ; car ſi d'un côté ces appels ſoutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité Epiſcopale, elles aſſurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privileges de l'Egliſe Gallicane contre les prétentions de la Cour de Rome : de ſorte que les Evêques ont regardé les Parlemens comme leurs adverſaires & comme leurs défenſeurs ; & le Gouvernement eut ſoin, que malgré toutes les querelles de Religion, les bornes aiſées à franchir ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des Corps & des Compagnies, comme des intérêts des Villes commerçantes ; c'eſt au Légiſlateur à les balancer. CHAP. XXXV.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la Régale. C'eſt un droit qu'ont les Rois de France, de pourvoir à tous les Bénéfices ſimples d'un Dioceſe pendant la vacance du Siége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'Evêché. Cette prérogative eſt particuliere aujourd'hui aux Rois de France ; mais chaque Etat a les ſiennes. Les Rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des Evêchés de leur Royaume. L'Empereur a le droit des premieres prieres ; il a toujours conféré tous les De la Régale.

CHAP. XXXV.

premiers Bénéfices qui vaquent. Les Rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plupart fondés ſur l'uſage, plutôt que ſur des titres primitifs.

Autrefois les Rois donnaient tous les Bénéfices.

Les Rois de la race de *Mérovée* conferaient, de leur ſeule autorité, les Evêchés & toutes les Prélatures. On voit qu'en 742. *Carloman* créa Archevêque de Mayence ce même *Boniface* qui depuis ſacra *Pepin* par reconnaiſſance. Il reſte encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les Rois de diſpoſer de ces places importantes; plus elles le ſont, plus elles doivent dépendre du Chef de l'Etat. Le concours d'un Evêque étranger paraiſſait dangereux; & la nomination reſervée à cet Evêque étranger, a ſouvent paſſé pour une uſurpation plus dangereuſe encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puiſque les Rois conféraient les Evêchés, il ſemblait juſte qu'ils conſervaſſent le faible privilege de diſpoſer du revenu, & de nommer à quelques Bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un Evêque & le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs Evêques de villes réunies à la Couronne ſous la troiſieme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des Seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les Papes ſe déclarérent pour les Evêques; & ces prétentions reſterent toujours envelopées d'un nuage. Le Parlement en 1608 ſous *Henri IV* déclara que la Régale avait lieu dans tout le

Royaume : le Clergé ſe plaignit ; & ce Prince, qui ménageait les Evêques & Rome, évoqua l'affaire à ſon Conſeil, & ſe garda bien de la décider. CHAP. XXXV.

Les Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* firent rendre pluſieurs Arrêts du Conſeil, par leſquels les Evêques, qui ſe diſaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout reſta indécis juſqu'en 1673 ; & le Roi n'oſait pas alors donner un ſeul Bénéfice, dans preſque tous les Dioceſes ſitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un Siége.

Réſiſtance de l'Evêque de Pamiers.

Enfin, en 1673 le Chancelier *Michel le Tellier* ſcella un Edit, par lequel tous les Evêchés du Royaume étaient ſoumis à la Régale. Deux Evêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du Royaume, refuſerent opiniâtrément de ſe ſoumettre ; c'était *Pavillon* Evêque d'Alet, & *Caulet* Evêque de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles : on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des hommes éclairés diſputent long-tems, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire ; elle était très-obſcure ; mais il était évident, que ni la Religion ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêcher un Roi de faire dans deux Dioceſes ce qu'il faiſait dans tous les autres. Cependant les deux Evêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiſtrer ſon ſerment de fidélité ; & le Roi ſe croyait en droit de pourvoir aux Canonicats de leurs Egliſes.

Les deux Prélats excommunierent les pour-

CHAP. XXXV.

vus en Régale. Tous deux étaient ſuſpects de *Janſéniſme*. Ils avaient eu contre eux le Pape *Innocent X* ; mais quand ils ſe déclarerent contre les prétentions du Roi, ils eurent pour eux *Innocent XI Odeſcalchi* : ce Pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entierement leur parti.

Le Roi ſe contenta d'abord d'exiler les principaux Officiers de ces Evêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'Evêque d'Alet, dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'Evêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoumet trop l'Egliſe à la Monarchie. Le Roi ſaiſit ſon temporel. Le Pape & les *Janſéniſtes* le dédommagerent. Il gagna à être privé de ſes revenus ; & il mourut en 1680 convaincu qu'il avait ſoutenu la cauſe de DIEU contre le Roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des Chanoines nommés par le Roi viennent pour prendre poſſeſſion ; des Religieux, qui ſe prétendaient Chanoines & grands Vicaires, les font ſortir de l'Egliſe & les excommunient. Le Métropolitain *Montpéſat* Archevêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands Vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la Cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les

Archevêques de France, uſage qui contredit les libertés Gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le Parlement donne des Arrêts. Un Moine nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands Vicaires, caſſe & les ſentences du Métropolitain & les Arrêts du Parlement. Ce Tribunal le condamne par contumace à perdre la tête & à être traîné ſur une claie. On l'exécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa retraite, à l'Archevêque & au Roi ; & le Pape le ſoûtient. Ce Pontife fait plus ; perſuadé, comme l'Evêque de Pamiers, que le droit de Régale eſt un abus dans l'Egliſe, & que le Roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les ordonnances de l'Archevêque de Toulouſe ; il excommunie les nouveaux grands Vicaires que ce Prélat a nommés, & les pourvus en Régale, & leurs fauteurs.

CHAP. XXXV.

Grand Vicaire traîné ſur la claye.

Le Roi convoque une Aſſemblée du Clergé, compoſée de trente-einq Evêques, & d'autant de Députés du ſecond ordre. Les Janſéniſtes prenaient pour la premiere fois le parti d'un Pape ; & ce Pape, ennemi du Roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toujours un honneur de réſiſter à ce Monarque, dans toutes les occaſions ; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les Alliés contre le Roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce Prince : de ſorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Egliſe, il fallait que le Roi *Jacques* ſe fit Huguenot & le Pape Catholique.

Fameuſe aſſemblée du Clergé.

CHAP. XXXV.

Cependant l'assemblée du Clergé de 1681 & 1682 d'une voix unanime se déclare pour le Roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'une Prieure dans un fauxbourg de Paris, commettait ensemble le Roi & le Pape. Le Pontife Romain avait cassé une ordonnance de l'Archevêque de Paris, & annullé sa nomination à ce Prieuré. Le Parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le Pape avait ordonné par une Bulle, que l'Inquisition fît brûler l'Arrêt du Parlement ; & le Parlement avait ordonné la suppression de la Bulle. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélangé de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, & de la soumission à une Puissance étrangere.

L'Assemblée du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur Souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de Régale à tout le Royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du Clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son Protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la Couronne.

L'Assemblée se justifia auprès du Pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage, qui seul devrait servir de régle éternelle dans toutes les disputes : c'est, *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* Le Roi, l'Ev-

CHAP. XXXII.

glise Gallicane, les Parlemens, furent contens. Les Jansénistes écrivirent quelques libelles. Le Pape fut inflexible : il cassa par un Bref toutes les résolutions de l'Assemblée, & manda aux Evêques de se rétracter. Il y avait-là de quoi séparer à jamais l Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé, sous le Cardinal *de Richelieu* & sous *Mazarin*, de faire un Patriarche. Le vœu de tous les Magistrats était, qu'on ne payât plus à Rome le tribut des Annates ; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux Bénéfices de Bretagne ; que des Evêques de France ne s'appellassent plus Evêques *par la permission du Saint Siege*. Si le Roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était Maître de l'Assemblée du Clergé, & il avait pour lui la Nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un Pontife vertueux, qui seul de tous les Papes de ce siecle ne savait pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions & plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; & il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le Calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même Assemblée du Clergé en 1682, dont voici la substance.

La France prête à se séparer de Rome.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs, aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

CHAP. XXXV.

2 L'Egliſe Gallicane approuve le Concile de *Conſtance*, qui déclare les Conciles généraux ſupérieurs au Pape dans le ſpirituel.

Les quatre propoſitions.

3. Les régles, les uſages, les pratiques reçues dans le Royaume & dans l'Egliſe Gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les déciſions du Pape, en matieres de foi, ne ſont ſûres, qu'après que l'Egliſe les a acceptées.

Tous les Tribunaux & toutes les Facultés de Théologie enregiſtrerent ces quatre propoſitions dans toute leur étendue : & il fut défendu par un Edit, de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les Proteſtans de l'Europe, comme un faible effort d'une Egliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fers.

Les quatre maximes furent d'abord ſoutenues avec entouſiaſme dans la Nation, enſuite avec moins de vivacité. Sur la fin du régne de *Louis XIV* elles commencerent à devenir problématiques ; & le Cardinal de *Fleuri* les fit depuis déſavouer en partie par une Aſſemblée du Clergé, ſans que ce déſaveu cauſât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le Miniſtere du Cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat.

Innocent XI ennemi de Louis XIV.

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais ; il refuſa des Bulles à tous les Abbés Commandataires que le Roi nomma ; de

forte qu'à la mort de ce Pape en 1689 il y avait vingt-neuf Dioceſes en France dépourvus d'Evêques. Ces Prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions Epiſcopales. L'idée de créer un Patriarche ſe renouvella. La querelle des franchiſes des Ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le tems était venu, d'établir en France une Egliſe *Catholique-Apoſtolique*, qui ne ſerait point *Romaine*. Le Procureur-Général de *Hartai*, & l'Avocat-Général *Talon*, le firent aſſez entendre, quand ils appellerent comme d'abus en 1687 de la Bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclaterent contre l'opiniâtreté du Pape, qui laiſſait tant d'Egliſes ſans Paſteurs. Mais jamais le Roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie. CHAP. XXXV.

La cauſe d'*Innocent XI* devint cependant la cauſe du Saint Siége. Les quatre propoſitions du Clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y ſoutient,) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* & *Innocent XII* ſuivirent les traces du fier *Odeſcalchi*, quoique d'une maniere moins dure ; ils confirmerent la condamnation portée contre l'Aſſemblée du Clergé : ils refuſerent les Bulles aux Evêques ; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait aſſez. Les Evêques, laſſés de n'être que nommés par le Roi & de ſe voir ſans

CHAP. XXXV.

fonctions, demanderent à la Cour de France la permiſſion d'apaiſer la Cour de Rome.

Le Roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparement, qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'Aſſemblée*; chacun déclare dans ſa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé, ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odeſcalchi*, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de tems en tems. Mais ces armes ſe rouillerent, quand on ne combattit plus; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive preſque toujours, dans un Etat qui n'a pas ſur ces matieres des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'éleve contre Rome, tantôt on lui cede, ſuivant les caracteres de ceux qui gouvernent, & ſuivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé Eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuya aucune oppoſition du Clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce Clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premieres races, dans le tems encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du régne de *Louis XIII*, & ſur-tout pendant la Fronde, à quelques

Réforme du Clergé.

exceptions près qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent. CHAP. XXXV.

Ce fut alors seulement, que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa Religion. Il fut permis, malgré le Parlement d'Aix & malgré les Carmes, de savoir que *Lazare* & *Magdeleine* n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que *Denys l'Aréopagite* eût gouverné l'Eglise de Paris. Les Saints supposés, les faux Miracles, les fausses Reliques, commencerent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les Philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement & avec difficulté.

Superstitions supprimées en partie.

L'Evêque de Châlons, *Gaston-Louis de Noailles* frere du Cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever en 1702 & faire jetter une relique, conservée precieusement depuis plusieurs siecles dans l'Eglise de Notre-Dame, & adorée sous le nom du *Nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'Evêque. Presidens, Conseillers, gens du Roi, Tresoriers de France, Marchands, Notables, Chanoines, Curés, protesterent unanimement par un acte juridique contre l'entrepriſe de l'Evêque, réclamant le *Saint Nombril*, & allégant la robe de JESUS-CHRIST conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la Croix à St. Denis, & son prépuce à Rome; mais la sage fermeté de l'Evêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

CHAP. XXXV.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les Proteſtans en ont triomphé. Mais ils ſont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'Egliſe Catholique, où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiecle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles Theologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſenſions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.

CHAPITRE TRENTE-SIXIEME.

DU CALVINISME,

AU TEMS DE LOUIS XIV.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles Théologiques?

IL eſt affreux ſans doute, que l'Egliſe Chrétienne ait toujours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiecles par des mains qui portaient le DIEU de la paix. Cette fureur fut inconnue au Paganiſme. Il couvrit la Terre de ténebres, mais il ne l'arroſa gueres que du ſang des animaux; & ſi quelquefois chez les Juifs & chez les Païens on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne cauſerent point de guerres civiles. La Religion des Païens ne conſiſtait que dans la Morale & dans des Fêtes. La Morale qui eſt

commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les Fêtes qui n'étaient que des réjouiſſances, ne pouvaient troubler le Genre humain. CHAP. XXXVI.

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de Religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'Antiquité Païenne ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe; car les Gymnoſophiſtes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la Terre, dans ce combat naturel de l'eſprit républicain qui anima les premieres Egliſes contre l'autorité qui hait la réſiſtance en tout genre? Les aſſemblées ſecrétes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes les Loix de quelques Empereurs Romains, formerent peu-à-peu un Etat dans l'Etat. C'était une République cachée au milieu de l'Empire. *Conſtantin* la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du Trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands Siéges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des Chrétiens. Souvent, dès que l'Evêque d'une Métropole faiſait valoir un ſentiment, un Evêque ſuffragant, un Prêtre, un Diacre, en avaient un contraire. Toute autorité bleſſe en ſecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours

CHAP. XXXVI.

s'accroître. Lorſqu'on trouve pour lui réſiſter un prétexte qu'on croit ſacré, on ſe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainſi les uns deviennent perſécuteurs, les autres rebelles, en atteſtant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien depuis les diſputes du Prêtre *Arius* contre un Evêque, la fureur de dominer ſur les ames a troublé la Terre. Donner ſon ſentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire ſous peine de la mort du corps & des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du deſpotiſme de l'eſprit dans quelques hommes: & réſiſter à ces deux menaces, a été dans d'autres le dernier effort de l'indépendance. Cette Hiſtoire générale que vous avez parcourue, vous a fait voir depuis *Théodoſe* une lutte perpétuelle entre la Juriſdiction ſéculiere & l'eccléſiaſtique, & depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands Fiefs contre les Souverains, les Evêques élevés ſouvent contre les Rois, les Papes aux priſes avec les Rois & les Evêques.

Origine des Sectes du ſeizieme ſiecle.

On diſputait peu dans l'Egliſe Latine aux premiers ſiecles. Les invaſions continuelles des Barbares permettaient à peine de penſer; & il y avait peu de dogmes qu'on eût aſſez développés pour fixer la créance univerſelle. Preſque tout l'Occident rejetta le culte des images au ſiecle de *Charlemagne*. Un Evêque de Turin nommé *Claude* les proſcrivit avec chaleur, & retint pluſieurs dogmes qui ſont encore aujourd'hui le fondement de la créance des Proteſtans. Ces opinions ſe perpétuerent dans les

Vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclaterent au douzieme siecle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois ; & ayant passé ensuite dans l'Université de Prague, elles exciterent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui nâquirent de la cendre de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, & ceux que la vente des Indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvellés & differemment expliqués par *Luther* & par *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les Evêques & les Abbés s'étaient mis en possession, & pour résister au pouvoir des Empereurs ; ils triompherent en Suede & en Danemarck, pays où les Peuples étaient libres sous des Rois. CHAP. XXXVI.

Les Anglais, dans qui la Nature a mis l'esprit d'indépendance, les adopterent, les mitigerent, & en composerent une Religion pour eux seuls. Le Presbitérianisme établit en Ecosse, dans les tems malheureux, une espece de République dont le pédantisme & la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecosse que quand la raison, les loix & la force l'ont réprimé. La Réforme pénétra en Pologne, & y fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande & la plus riche partie de la Suisse n'eut pas de peine à la recevoir, parce

CHAP. XXXVI.

qu'elle était République. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison ; & elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, & peut-être si le Gouvernement n'eût pas craint la Démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute République, & qui érait alors le grand but de la plûpart des Prédicans. Les Hollandais ne prirent cette Religion, que quand ils secouerent le joug de l'Espagne. Geneve devint un Etat entierement Républicain, en devenant Calviniste.

Ces Sectes bannies des Etats Monarchiques.

Toute la Maison d'*Autriche* écarta ces Religions de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approcherent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer & par le feu dans les Etats du Duc de Savoye, qui ont été leur berceau. Les habitans des Vallées Piémontaises ont éprouvé en 1655, ce que les Peuples de Mérindol & de Cabriere éprouverent en France sous *François I.* Le Duc de Savoye absolu a exterminé chez lui la Secte dès qu'elle lui a paru dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejettons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les Luthériens & les Calviniſtes causer de grands troubles en France sous le Gouvernement ferme de *François I* & de *Henri II.* Mais dès que le Gouvernement fut faible & partagé, les querelles de Religion furent violentes. Les *Condé* & les *Coligni*, devenus Calviniſtes parce que les *Guises* étaient Catholiques, bouleverserent l'Etat à l'envi. La legéreté & l'impétuosité

Pourquoi établies en France.

de la Nation, la fureur de la nouveauté & l'entouſiaſme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de Barbares. CHAP. XXXVI.

Henri IV, né dans cette ſecte, qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put malgré ſes victoires & ſes vertus, régner ſans abandonner le Calviniſme : devenu Catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti ſi long-tems ennemi des Rois, mais auquel il devait en partie ſa Couronne ; & s'il avait voulu diſſiper cette faction, il ne l'auroit pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les Huguenots en France faiſaient alors à peu près la douzieme partie de la Nation. Il y avait parmi eux des Seigneurs puiſſans : des villes entieres étaient Proteſtantes. Ils avaient fait la guerre aux Rois : on avait été contraint de leur donner des Places de ſûreté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & ſur-tout la Rochelle, qui faiſait une République à part, & que le Commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin, *Henri IV* ſembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célébre Edit de Nantes en 1598. Cet Edit n'était au fonds que la confirmation des priviléges que les Proteſtans de France avaient obtenus des Rois précédens les armes à la main, & que *Henri le Grand* affermi ſur le Trône leur laiſſa par bonne volonté. Edit de Nantes.

CHAP. XXXVI.

Par cet Edit de Nantes, que le nom de *Henri IV* rendit plus célébre que tous les autres, tout Seigneur de Fief haut-Justicier pouvait avoir dans son Château plein exercice de la Religion prétendue Réformée : tout Seigneur sans haute-Justice pouvait admettre trente personnes à son Prêche. L'entier exercice de cette Religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un Parlement.

Les Calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux Supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur Religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les Charges & Dignités de l'Etat ; & il y parut bien en effet, puisque le Roi fit Ducs & Pairs les Seigneurs de *la Trimouille* & de *Rôni*.

On créa une Chambre exprès au Parlement de Paris, composée d'un Président & de seize Conseillers, laquelle jugea tous les procès des Réformés, non-seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée *la Chambre de l'Edit*. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul Calviniste admis de droit parmi les Conseillers de cette Juriſdiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, & que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue ; cette Chambre composée de Catholiques rendit toujours aux Huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils

CHAP. XXXVI.

Ils avaient une espece de petit Parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des Chambres mi-parties, Catholiques & Calvinistes. Leurs Eglises s'assemblaient en Synodes, comme l'Eglise Gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporerent ainsi les Calvinistes au reste de la Nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand Roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité & sous une Cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des Réformés n'abusât de ses priviléges, & que la Cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restraindre. Les Huguenots avaient déjà établi en France des *Cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces Cercles étaient souvent séditieux; & il y avait dans le parti des Seigneurs pleins d'ambition. Le Duc de *Bouillon*, & sur-tout le Duc de *Rohan*, le Chef le plus accrédité des Huguenots, précipiterent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des Prédicans, & le zele aveugle des Peuples. L'assemblée générale du parti osa dès 1615, presenter à la Cour un cahier, par lequel, entr'autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le Conseil du Roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des Huguenots se joignant aux divisions de la Cour, à la haine contre les Favoris, à l'inquiétude de la Na-

Séditions des Réformés.

CHAP. XXXVI.

tion, tout fut long-tems dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompues de même ; c'est ce qui faisait dire au célebre Cardinal *Bentivoglio* alors Nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621 les Eglises Réformées de France offrirent à *Lesdiguiéres*, devenu depuis Connétable, le Généralat de leurs armées, & cent mille écus par mois. Mais *Lesdiguiéres*, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit Catholique. Les Huguenots s'adressérent ensuite au Maréchal Duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnerent cette malheureuse place au Duc de *Rohan*, qui conjointement avec son frere *Soubise* ; osa faire la guerre au Roi de France.

Nouvelles guerres civiles des Réformés.

La même année, le Connétable de *Luines* mena *Louis XIII* de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance ; mais il échoua devant Montauban : le Roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle : elle résistait & par elle-même & par les secours de l'Angleterre ; & le Duc de *Rohan*, coupable du crime de Lèze-Majesté, traita de la paix avec son Roi, presque de Couronne à Couronne.

Après cette paix, & après la mort du Connétable de *Luines*, il fallut encore recommen-

CHAP. XXXVI.

ter la guerre & assiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre son Souverain avec l'Anglais & avec les Calvinistes du Royaume. Une femme (c'était la mere du Duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée Royale, contre l'activité du Cardinal de *Richelieu*, & contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta plus d'une fois la mort à ce siege. La ville souffrit toutes les extrêmités de la faim; & on ne dut la reddition de la Place, qu'à cette digue de cinq cens pieds de long, que le Cardinal de *Richelieu* fit construire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la Mer & les Rochellois. Le Maire *Guiton*, qui voulait s'ensévelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le Cardinal de *Richelieu*. Les Maires des principales villes des Huguenots en avaient. On ôta les siens à *Guiton*, & les priviléges à la ville. Le Duc de *Rohan*, Chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre contre son Roi: & abandonné des Anglais quoique Protestans, il se liguait avec les Espagnols quoique Catholiques. Mais la conduite ferme du Cardinal de *Richelieu* força les Huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Edit de grace aux Réformés.

Tous les Edits, qu'on leur avait accordés jusqu'alors, avaient été des Traités avec les Rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre, fût appellé *l'Edit de grace*. Le Roi y parla en Souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle Religion à la Rochelle,

CHAP. XXXVI.

à l'Isle de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'Edit de Nantes, que les Calvinistes regarderent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le Cardinal de *Richelieu*, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux Edit; il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumieres, par sa puissance & par sa politique. Son projet était de gagner des Ministres, de leur faire d'abord avouer que le Culte Catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la Cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des Réformés, séduire l'autre par les presens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise; laissant au tems à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. Le fameux Capucin *Joseph* d'un côté, & deux Ministres gagnés de l'autre, entamerent cette négociation. Mais il parut que le Cardinal de *Richelieu* avait trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des Théologiens, que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu veut en vain réunir les deux Religions.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les Calvinistes. D'autres soins l'en empêcherent. Il avait à combattre à la fois les Grands du

Royaume, la Maiſon Royale, toute la Maiſon d'Autriche, & ſouvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encore imparfaits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable. CHAP. XXXVI.

Cependant, après la priſe de la Rochelle & l'Edit de grace, les guerres ceſſerent, & il n'y eut plus que des diſputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le Clergé, & ſur-tout les Jéſuites, cherchaient à convertir des Huguenots. Les Miniſtres tâchaient d'attirer quelques Catholiques à leurs opinions. Le Conſeil du Roi était occupé à rendre des Arrêts, pour un cimetiere que les deux Religions ſe diſputaient dans un village, pour un Temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement des Réformés gagnaient leur procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations & de ſaccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de Chef, depuis que le Duc de *Rohan* ceſſa de l'être, & que la Maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquilles, au milieu des factions de la Fronde & des guerres civiles, que des Princes, des Parlemens & des Evêques exciterent, en prétendant ſervir le Roi contre le Cardinal *Mazarin*.

Il ne fut preſque point queſtion de Religion pendant la vie de ce Miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de Contrôleur-

CHAP. XXXVI.

Général des Finances à un Huguenot étranger, nommé *Hervard*. Tous les Réformés entrerent dans les Fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la Nation, & qu'on peut regarder comme le fondateur du Commerce, employa beaucoup d'Huguenots dans les Arts, dans les Manufactures, dans la Marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la Controverse; & la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, sa puissance, son Gouvernement ferme & vigoureux, ôterent au parti Réformé, comme à tous les Ordres de l'Etat, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une Cour galante jettaient même du ridicule sur le pédantisme des Huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les Pseaumes de *Marot* & de *Béze* ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces Pseaumes, qui avaient charmé la Cour de *François II*, n'étaient plus faits que pour la populace sous *Louis XIV*. La saine Philosophie, qui commença vers le milieu de ce siecle à percer un peu dans le Monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Réformés protégés par Colbert.

Mais, en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les Jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nour-

riſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient à la fois contre les Jéſuites & contre les Huguenots : ceux-ci répondaient aux Janſéniſtes & aux Jéſuites : les Luthériens de la Province d'Alſace écrivaient contr'eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes, & que le Gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénere tôt ou tard en indifférence. CHAP. XXXVI.

Louis XIV était animé contre les Réformés, par les remontrances continuelles de ſon Clergé, par les inſinuations des Jéſuites, par la Cour de Rome, & enfin par le Chancelier *le Tellier* & *Louvois* ſon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, & qui voulaient perdre les Réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des ſujets utiles. *Louis XIV* nullement inſtruit d'ailleurs du fonds de leur doctrine, les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur Religion : on leur ôtait un Temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles Catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la Cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les Intendans & les Evêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux Huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre en 1681 de ne plus recevoir aucun homme de cette Religion dans les Fermes. On les exclut, Louis XIV excité contre eux.

CHAP. XXXVI.

autant qu'on le put, des Communautés des *Arts & Métiers*. Le Roi en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours. On défendit par des Arrêts toute violence contre eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la Juſtice.

On employa ſur-tout un moyen ſouvent efficace de converſion : ce fut l'argent. Mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtere ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon* long-tems Calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au Surintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier Commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de Religion dans un tems où ce changement pouvait le mener aux Dignités & à la fortune. Il prit l'habit Eccléſiaſtique, obtint des Bénéfices, & une place de Maître des Requêtes. Le Roi lui confia le revenu des Abbaïes de St. Germain des Prés & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être diſtribués à ceux qui voudraient ſe convertir. Le Cardinal *le Camus*, Archevêque de Grenoble, s'était déjà ſervi de cette méthode. *Péliſſon*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les Provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que *Péliſſon* preſentait au Roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

CHAP. XXXVI.

Le Conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une Déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur Religion à l'âge de sept ans ; & à l'appui de cette Déclaration, on prit dans les Provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Ce fut cette précipitation du Chancelier *le Tellier* & de *Louvois* son fils, qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des Provinces voisines. Les étrangers se hâterent d'en profiter.

Mesures du Gouvernement.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck, & sur-tout la ville d'Amsterdam, invitèrent les Calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, & leur assûrerent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le Conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien nécessaires étaient les Artisans dans un pays où le Commerce fleurissait, & les gens de mer dans un tems où l'on établissait une puissante Marine. On ordonna la peine des galeres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles Calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussi-tôt parut une Déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs fortissent dans un an du Royaume. Alors la sé-

CHAP. XXXVI.

vérité redoubla contre les Miniſtres. On interdiſait leurs Temples ſur la plus légére contravention. Toutes les rentes, laiſſées par teſtament aux Conſiſtoires, furent appliquées aux Hôpitaux du Royaume.

On défendit aux Maîtres d'école Calviniſtes, de recevoir des penſionnaires. On mit les Miniſtres à la Taille. On ôta la nobleſſe aux Maires Proteſtans. Les Officiers de la maiſon du Roi, les Sécretaires du Roi, qui étaient Proteſtans, eurent ordre de ſe défaire de leurs Charges. On n'admit plus ceux de cette Religion, ni parmi les Notaires, ni parmi les Procureurs & les Avocats.

Il était enjoint à tout le Clergé de faire des proſélites; & il était défendu aux Miniſtres d'en faire, ſous peine de banniſſement perpétuel. Tous ces Arrêts étaient publiquement ſollicités par le Clergé de France. C'était après tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon convertit pour de l'argent.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis; mais Madame *Hervard*, veuve du Contrôleur-Général des finances, animée de ce zele de Religion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les converſions, que *Péliſſon* pour en faire.

1682. Enfin les Huguenots oſerent déſobéïr en quelques endroits. Ils s'aſſemblerent dans le Vivarais & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs Temples. On les attaqua; ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une

très-legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cens malheureux, ſans Chef, ſans Places, & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart-d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'Intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du Miniſtre *Chamier* qui avait dreſſé l'Edit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux Martyrs de la Secte, & ce nom de *Chamier* a été long-tems en vénération chez les Proteſtans. CHAP. XXXVI.

1683. L'Intendant de Languedoc fit rouer vif le Prédicans roués. Miniſtre *Chomel*. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva ; & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même-tems augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur Religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au Roi, qu'après avoir envoyé des Miſſionnaires dans toutes les Provinces, il fallait y envoyer des Dragons. Ces violences parurent faites à contre-tems ; elles étalent les ſuites de l'eſprit qui régnait alors à la Cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne ſongeait pas, que les Huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un tems chez les hommes ; que ſi les peres avaient été rebelles ſous *Louis XIII* les enfans étaient

CHAP. XXXVI.

ſoumis ſous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pluſieurs Sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le ſiecle paſſé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait, qu'un Roi abſolu pouvait être également bien ſervi par des Catholiques & par des Proteſtans. Les Lutheriens d'Alſace en étaient un témoignage autentique. Il parut enfin que la Reine *Chriſtine* avait eu raiſon de dire dans une de ſes lettres, à l'occaſion de ces violences & de ces émigrations : *Je conſidere la France comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auraient entierement gueri.*

Les Huguenots s'enfuient.

Louis XIV qui en ſe ſaiſiſſant de Strasbourg en 1681 y protégeait le Lutheraniſme, pouvait tolerer dans ſes Etats le Calviniſme que le tems aurait aboli, comme il diminue chaque jour le nombre des Lutheriens en Alſace. Pouvait-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de ſujets on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui malgré les Edits & malgré les gardes, échaperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible perſécution ? pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom cher & precieux, auquel & Proteſtans & Catholiques, & Français & étrangers avaient alors joint celui de *Grand* ? La politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les Calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la Cour de Rome. C'était en ce

tems-là même que le Roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI* ennemi de la France. Mais *Louis XIV* conciliant les intérêts de sa Religion & ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le Pape d'une main, & écraser le Calvinisme de l'autre. CHAP. XXXVI.

Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choses. Les Evêques, plusieurs Intendans, tout le Conseil, lui persuaderent que ses soldats, en se montrant seulement, acheveraient ce que ses bienfaits & les Missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité : mais ceux à qui cette autorité fut commise, userent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685 tandis que *Louis XIV* toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes, & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de Protestans ; & comme les Dragons, assez mal disciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appella cette exécution *la Dragonade.* Dragonade.

Les frontieres étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglise. C'était une espece de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un Evêque, un Intendant, ou un Subdélégué, ou un Curé, ou quelqu'un d'autorité, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles Calvinistes, sur-

CHAP. XXXVI.

tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur Religion au nom des autres : & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des refugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris ſur cette perſécution de leurs peres. Ils la comparent aux plus violentes, que ſouffrit l'Egliſe dans les premiers tems.

Lettre Apoſtolique de Louvois.

C'était un étrange contraſte, que du ſein d'une Cour voluptueuſe, où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoyables. Le Marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de ſon caractere ; on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſévelir la Hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de ſa main de cette année 1685 concues en ces termes : » Sa Ma» jeſté veut, qu'on faſſe éprouver les derniè» res rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe » faire de ſa Religion ; & ceux qui auront la » ſotte gloire de vouloir demeurer les der» niers, doivent être pouſſés juſqu'à la der» niere extrêmité.

Paris ne fut point expoſé à ces véxations : les cris ſe ſeraient fait entendre au Trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on ſouffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber par-tout

les Temples, & qu'on demandait dans les Provinces des abjurations à main armée, l'Edit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'Octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déjà miné de toutes parts. CHAP. XXXVI. Edit de Nantes révoqué.

La Chambre de l'Edit avait déjà été ſupprimée. Il fut ordonné aux Conſeillers Calviniſtes du Parlement, de ſe défaire de leurs Charges. Une foule d'Arrêts du Conſeil parut coup ſur coup, pour extirper les reſtes de la Religion proſcrite. Celui qui paraiſſait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus Réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens Catholiques ; ordre contre lequel la Nature reclamait à ſi haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célebre Edit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était propoſé. On voulait la réunion des Calviniſtes à l'Egliſe, dans le Royaume. *Gourville* homme très-judicieux, conſulté par *Louvois*, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les Miniſtres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des penſions ſecrettes, abjureraient en public, & ſerviraient à la réunion plus que des Miſſionnaires & des Soldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'Edit à tous les Miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir de ſortir du Royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les Paſteurs une grande partie du troupeau ne 1685.

CHAP. XXXVI.

ſuivrait pas. C'était bien préſumer de ſa puiſſance, & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expoſeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur exil, parmi tant de Nations envieuſes de *Louis XIV* qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux Chancelier *le Tellier*, en ſignant l'Edit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France. *

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontieres & toutes les côtes, contre ceux qui ſe faiſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi, eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles en trois ans de tems ſortirent du Royaume, & furent après ſuives par d'autres. Elles allerent porter chez les étrangers

Peuples, argent & manufactures tranſportés.

* Si vous liſez l'oraiſon funèbre de *le Tellier* par *Boſſuet*, ce Chancelier eſt un juſte, & un grand homme. Si vous liſez les Annales de l'Abbé de *St. Pierre*, c'eſt un lâche & dangereux Courtiſan, un calomniateur adroit, dont le Comte de *Grammont* diſait en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le Roi : » Je crois voir une fouïne qui vient » d'égorger des poulets ; en ſe léchant le muſeau » plein de leur ſang. «

les Arts, les Manufactures, la richeſſe. Preſque tout le Nord de l'Allemagne, pays encore agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplerent des villes entieres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un fauxbourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers Français en ſoie; d'autres y porterent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. * Ainſi la France perdit environ cinq cens mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpeces, & ſur-tout des Arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens Officiers & des ſoldats. Le Prince d'Orange & le Duc de Savoye eurent des Régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent juſques vers le Cap de Bonne-Eſpérance. Le neveu du célébre *du Quêne*, Lieutenant-Général de la Marine, fonda une petite Colonie à cette extrêmité de la Terre; mais elle n'a pas proſpéré, & ceux qui s'embarquerent périrent pour la plûpart. CHAP. XXXVI.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galeres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, af- Priſons & galeres.

* Le Comte d'*Avaux* dans ſes lettres dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa ſoixante mille guinées de l'or que les Réfugiés y avaient fait paſſer: on lui avait fait un rapport trop exagéré.

CHAP. XXXVI.

fermis dans leur créance par les tourmens? comment laiſſer aux galeres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le Conſeil imagina, que quand la ſortie du Royaume ne ſerait plus défendue, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déſobéïr, il y aurait moins de déſertions. On ſe trompa encore; & après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

On leur défendit en 1685 de ſe faire ſervir par des Catholiques, de peur que les maîtres ne pervertiſſent les domeſtiques; & l'année d'après un autre Edit leur ordonna de n'être ſervis que par des Huguenots. Il n'y avait rien de ſtable dans la maniere de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les Temples détruits, tous les Miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la Communion Romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus * de quatre cens mille dans le Royaume. Ils étaient obligés d'aller à la Meſſe & de communier. Quelques-uns, qui rejetterent l'Hoſtie après l'avoir recue, furent condamnés à être brulés vifs. Les corps

* On a imprimé pluſieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de Réformés. Cette exagération eſt intolérable. M. de *Baville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, & il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris: beaucoup de villes, & des provinces entieres n'en ont point.

de ceux qui ne voulaient pas recevoir les Sacremens à la mort, étaient trainés sur la claie & jettés à la voirie. CHAP. XXXVI.

Toute perſécution fait des proſélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'entouſiaſme. Les Calviniſtes s'aſſemblerent par-tout pour chanter leurs Pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les Miniſtres qui rentreraient dans le Royaume, & cinq mille cinq cens livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La Secte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpera en vain dans la guerre de 1689, que le Roi *Guillaume*, qui avait détrôné ſon beau-pere Catholique, ſoutiendrait en France le Calviniſme. Mais dans la guerre de 1701, la rebellion & le fanatiſme éclaterent en Languedoc & dans les contrées voiſines.

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout tems un moyen dont on s'eſt ſervi pour ſéduire les ſimples, & pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie oſe prédire, ſi la fortune en amene un ſeul, les autres ſont oubliés, & celui-là reſte comme un gage de la faveur de DIEU, & comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau ſens; les entouſiaſtes l'adoptent, & les imbécilles le croient. Rebelles & Prophêtes.

Le Miniſtre *Jurieu* fut un des plus ardens

CHAP. XXXVI.

Prophêtes. Il commença par ſe mettre au-deſſus d'un *Cotterus*, de je ne ſçai quelle *Chriſtine*, d'un *Juſtus Velſius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inſpirés de DIEU. Enſuite il ſe mit preſque à côté de l'Auteur de l'Apocalypſe, & de *St. Paul*; ſes partiſans firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius Propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de Prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais & des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans, & de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, & plus encore par leurs Prédicans.

Prophêtes Verriers.

La premiere école de Prophétie fut établie dans une Verrerie, ſur une montagne du Dauphiné, appellée *Peira*; un vieil Huguenot, nommé *De Serre*, y annonça la ruine de Babylone, & le rétabliſſement de Jeruſalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent: » Quand trois ou quatre ſont aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt parmi eux; & avec un grain de foi » on tranſportera des montagnes «. Enſuite il recevait l'Eſprit: il était hors de lui-même: il avait des convulſions; il changeait de voix; il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les Nations, & ſelon ces régles de démence tranſmiſes de ſiecle en ſiecle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'Eſprit, & pas aſſez pour

faire des miracles : ainſi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don. CHAP. XXXVI.

Tandis que les Cévennes étaient ainſi l'école de l'entouſiaſme, des Miniſtres qu'on appellait *Apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Claude Brouſſon, d'une famille de Nîmes conſidérée ; homme éloquent & plein de zele, très-eſtimé chez les étrangers, retourna dans ſa patrie en 1698, y fut convaincu, non-ſeulement d'avoir rempli ſon Miniſtere malgré les Edits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correſpondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes Anglaiſes & Savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de ſa main, & adreſſé au Duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-tems, & était entre les mains de l'Intendant de la Province. *Brouſſon*, errant de ville en ville, fut ſaiſi enfin à Oléron, & transféré à la Citadelle de Montpellier. L'Intendant & ſes Juges l'interrogerent ; il répondit qu'il était l'Apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le ST. ESPRIT, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que ſon devoir était de diſtribuer le pain de la parole à ſes freres. On lui demanda ſi les Apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des Provinces ? On lui montra ſon fatal écrit, & les Juges le condamnerent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers Martyrs. Toute la Secte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en

Miniſtre roué. 1698.

CHAP. XXXVI.

lui qu'un Saint, qui avoit ſcellé ſa foi de ſon ſang; & on imprima le martyre de Mr. *de Brouſſon*.

Alors les Prophêtes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement, qu'en 1703 un Abbé de la Maiſon *du Chaila*, Inſpecteur des Miſſions, obtient un ordre de la Cour, de faire enfermer dans un Couvent deux filles d'un Gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au Couvent, il les mene d'abord dans ſon château. Les Calviniſtes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſaiſiſſent l'Abbé *du Chaila*; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur Religion. Il la refuſe. Un Prophête lui crie: *Meurs donc, l'Eſprit te condamne, ton péché eſt contre toi*: & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſi-tôt après ils ſaiſiſſent les Receveurs de la Capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils ſe jettent ſur les Prêtres qu'ils rencontrent, & les maſſacrent. On les pourſuit: ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît: leurs Prophêtes & leurs Prophéteſſes leur annoncent de la part de DIEU le rétabliſſement de Jéruſalem & la chûte de Babylone. Un Abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

Prophêtes aſſaſſins.

L'Abbé de la Bourlie.

C'était le fils du Marquis de *Guiſcard* Sous-Gouverneur du Roi, l'un des plus ſages hommes du Royaume. Le fils était bien indigne

d'un tel pere. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après paſſer à Londres, où il fut arrêté en 1711, pour avoir trahi le Miniſtere Anglais, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le Conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs, avec leſquels on peut commettre un meurtre ; il en frappa le grand Treſorier *Harlay*, & on le conduiſit en priſon chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglais, des Hollandais & du Duc de Savoye, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours. CHAP. XXXVI.

1703. Une grande partie du pays les favoriſait ſecrétement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts, liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit par-tout la populace. Ces fureurs juſtifiaient le deſſein qu'avait eu *Louis XIV*, d'extirper le Calviniſme. Mais ſans la révocation de l'Edit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques. Le Roi envoie d'abord le Maréchal de *Mont-Revel* avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces miſérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On roue, on brûle les priſonniers. Mais auſſi les ſoldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le Roi, obligé de ſoutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre, dans des rochers preſque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des

CHAP. XXXVI.

bois où ils ſe rendaient par des chemins non-frayés, & dont ils deſcendaient tout-à-coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la Marine. On employa contre eux ſucceſſivement trois Maréchaux de France.

Au Maréchal de *Mont-Revel* ſuccéda en 1704 le Maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le Maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit propoſer une amniſtie. Quelques-uns d'entre eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par la Savoye.

Le plus accrédité de leurs Chefs, & le ſeul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable. On l'appellait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu Chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une Prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du St. Eſprit. On le trouve à la tête de huit cens hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propoſa l'amniſtie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des Chefs à Nîmes, où il traita avec le Maréchal de *Villars*.

Un garçon boulanger fait la guerre à Louis XIV.

1704. Il promit de former quatre Régimens des révoltés, qui ſerviraient le Roi ſous quatre Colonels, dont il ſerait le premier, & dont il nomma les trois autres. Ces Régimens devaient

vaient avoir l'exercice libre de leur Religion, comme les troupes étrangéres à la ſolde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs. CHAP. XXXVI.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promeſſes. Ils détachérent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais ayant donné ſa parole au Maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le Brevet de Colonel, & commença à former ſon Régiment avec cent-trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du Maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. Il répondit, que quand on lui déſobéiſſait, ſa Prophéteſſe, qu'on appellait *la grande Marie*, était ſur le champ inſpirée, & condamnait à mort les réfractaires qu'on tuait ſans raiſonner. * Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette négociation ſinguliére ſe faiſait après la bataille de Hochſtet. *Louis XIV* qui avait proſcrit le Calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; & le Maréchal de *Villars* Le garçon boulanger traite avec le Maréchal de Villars.

* Ce trait doit ſe trouver dans les véritables Mémoires du Maréchal de *Villars*. Le premier Tome eſt certainement de lui: il eſt conforme au Manuſcrit que j'ai vu: les deux autres ſont d'une main étrangere & bien différente.

CHAP. XXXVI.

lui préſenta le brevet de Colonel & celui d'une penſion de douze cens livres.

Le nouveau Colønel alla à Verſailles ; il y reçut les ordres du Miniſtre de la guerre. Le Roi le vit, & hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le Miniſtére, craignit, & ſe retira en Piémont. De-là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un Régiment de Réfugiés Français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce Régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, & combien la Religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva opoſée à un Régiment Français. Dés qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la bayonnette ſans tirer. On a déjà remarqué que la bayonnette agit peu dans les combats. La contenance de la premiere ligne compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée ; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cens hommes de ces Régimens. Le Maréchal de *Barwich* contait ſouvent avec étonnement cette aventure.

Fureur ſingulié-re.

Cavalier eſt mort Officier-Général & Gouverneur de l'Iſle de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premieres fureurs conſervé que le courage, & ayant peu-à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le Maréchal de *Villars*, rappellé du Languedoc, fut remplacé par le Maréchal de *Barwick*. Les malheurs des armes du Roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc,

qui eſpéraient les ſecours du Ciel & en rece- CHAP.
vaient des Alliés. On leur faiſait toucher de XXXVI.
l'argent par la voie de Geneve. Ils attendaient
des Officiers, qui devaient leur être envoyés
de Hollande & d'Angleterre. Ils avaient des
intelligences dans toutes les villes de la Pro-
vince.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formérent, de ſaiſir dans Nimes le Duc de *Barwick* & l'Intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux cens perſonnes périrent dans les ſupplices. Le Maréchal de *Barwick* fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la Prophétie qu'aux armes, trouvérent moyen d'aller en Hollande. Les Réfugiés Français les y reçurent comme des Envoyés céleſtes. Ils marchérent au-devant d'eux, chantant des Pſeaumes, & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Pluſieurs de ces Prophêtes allérent en Angleterre : mais trouvant que l'Egliſe Epiſcopale tenait trop de l'Egliſe Romaine, ils voulurent fairent dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Par-tout le peuple eſt peuple, & les Presbyté-

Conſpiration des Prophêtes.

Prophêtes réfugiés à Londres propoſent de reſſuſciter un mort.

I CHAP. XXXVI.

riens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le Clergé Anglican. Le Miniſtére Anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetiere de l'Egliſe Cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcène finit par mettre au pilori les Prophêtes.

Ces excès du fanatiſme ne pouvaient guere réuſſir en Angleterre, où la Philoſophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois Religions, la Catholique, l'Evangélique & la Réformée y étaient également protégées par les Traités de Weſtphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur ſein toutes les Religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut ſur la fin de ce ſiecle que la France qui eſſuya de grandes querelles Eccléſiaſtiques malgré les progrès de la raiſon. Cette raiſon ſi lente à s'introduire chez les Doctes, pouvait à peine encore percer chez les Docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle ſoit établie dans les principales têtes ; elle deſcend aux autres de proche en proche, & gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui voyant que ſes ſupérieurs ſont modérés, aprend auſſi à l'être. C'eſt un des grands ouvrages du tems, & ce tems n'était pas encore venu.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIEME.

DU JANSÉNISME.

Janſéniſme moins turbulent que Calviniſme.

LE Calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des Etats. Le Janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles Théologiques & des guerres de plume; car les Réformateurs du ſeizieme ſiecle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe Romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, ayant ouvert les portes de ſes Cloîtres, & remis ſes treſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet, où la Religion de *Calvin* & de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions & des guerres.

Mais les Janſéniſtes n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux, ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les Réformés, tantôt contre les Conſtitutions des Papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les Huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le Janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla.

CHAP. XXXVII

Baïus inintelligible.

Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain Docteur de Louvain nommé *Michel Bay*, qu'on appellait *Baïus* ſelon la coutume du pédantiſme de ces tems-là, s'aviſa de ſoutenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Cette queſtion, ainſi que preſque toute la Métaphyſique, rentre pour le fonds dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'Antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a guere de fil qui le conduiſe.

L'eſprit de curioſité donné de DIEU à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au-delà du but, comme tous les autres reſſorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi on a diſputé ſur tout ce qu'on connaît, & ſur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les diſputes des anciens Philoſophes furent toujours paiſibles; & celles des Théologiens, ſouvent ſanglantes, & toujours turbulentes.

Des Cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renverſé, & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus* au ſujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférérent ſoixante & ſeize propoſitions de *Baïus* au Pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors Général des Cordeliers, qui dreſſa la Bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'examiner de telles ſubtilités, ſoit indifférence

& mépris pour des thèſes de Louvain, on condamna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes, ſans rien ſpécifier, & ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, & laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les Docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la Bulle; il y avait ſur-tout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'Univerſité députa à Rome, pour ſavoir du Saint Pere où il fallait mettre la virgule. La Cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces Flamands un exemplaire de la Bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les Archives. Le grand Vicaire nomme *Morillon* dit, qu'il fallait recevoir la Bulle du Pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raiſon en politique; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent Bulles erronées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les Huguenots & leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon*, & ſe rétracta paiſiblement.

CHAP. XXXVII

Rome ſe mocque de Baïus.

Quelques années après, l'Eſpagne auſſi fertile en Auteurs Scholaſtiques que ſtérile en Philoſophes, produiſit *Molina* le Jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément, comment DIEU agit ſur les créatures, & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel; la prédeſtination à

Molina viſionnaire.

CHAP. XXXVII

la grace, & la prédeſtination à la gloire, la grace prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du Concours concomitant de la Science moyenne & du Congruiſme. Cette Science moyenne & ce Congruiſme étaient ſur-tout des idées rares, DIEU par ſa Science moyenne conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eu ſa grace; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme; & ces arrangemens ſont le *Congruiſme.*

Les Dominicains Eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les Jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt.*

La Cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déjà entre les mains des Grands-Inquiſiteurs; & ordonna, avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis, qui ne le garderent ni l'un ni l'autre.

Procès à Rome pour ces viſions.

Enfin on plaida ſérieuſement devant *Clément VIII*; & à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un Jéſuite nommé *Achilles Gaillard*, aſſûra le Pape, qu'il avait un moyen ſûr de rendre la paix à l'Egliſe; il propoſa gravement d'accepter la Prédeſtination gratuite, à condition que les Dominicains admettraient la Science moyenne, & qu'on ajuſterait ces deux ſyſtêmes comme on pourrait. Les Dominicains réfuſerent l'accommodement d'*A-*

chilles Gaillard. Leur célebre *Lemos* ſoûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les Congrégations ſe multiplierent ſans que perſonne s'entendit. CHAP. I XXXVI

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les Argumens pour & contre à un ſens clair. *Paul V* reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la République de Veniſe, il fit ceſſer toutes les Congrégations, qu'on appella & qu'on appelle encore *de auxiliis.* On leur donnait ce nom, auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait, dans cette diſpute, des ſecours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Ni les plaideurs ni les Juges ne s'entendent.

Pendant que les Jéſuites établiſſaient leur Science moyenne & leur Congruiſme, *Cornélius Janſenius*, Evêque d'Ypres, renouvellait quelques idées de *Baïus* dans un gros livre ſur *St. Auguſtin*, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort; de ſorte qu'il devint Chef de Secte, ſans jamais s'en douter. Preſque perſonne ne lut ce livre, qui a cauſé tant de troubles. Mais *du Verger de Haurane* Abbé de St. Cyran, ami de *Janſenius*, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus & obſcur, vint à Paris, & perſuada de jeunes Docteurs & quelques vieilles femmes. Les Jéſuites demanderent à Rome la condamnation du livre de *Janſénius* comme une ſuite de celle de *Baïus*, & l'obtinrent en 1641. Mais à

Janſénius tourné comme Baïus.

CHAP. XXXVII

Paris la Faculté de Théologie, & tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec *Jansénius* que DIEU commande des choses impossibles. Cela n'est ni Philosophique ni consolant. Mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les Jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude d'esprit, formerent une Secte.

La Faculté condamna cinq propositions de *Jansénius* à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidélement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante Docteurs appellerent au Parlement comme d'abus; & la Chambre des Vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un Docteur nommé *Habert* soulevait les esprits contre *Jansénius*; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *St. Cyran*, défendait le Jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les Jésuites encore plus qu'il n'aimait la grace efficace; & il était encore plus haï d'eux, comme né d'un pere qui s'étant donné au Barreau avait violemment plaidé pour l'Univèrsité contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminerent à la guerre de plume & à se faire Chef de parti, espece d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les Jésuites &

Arnauld digne de ne point entrer daus ces querelles.

contre les Réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques, qui honorent le ſiecle de *Louis XIV*, & qui ſont la Bibliothéque des Nations. Tous ſes ouvrages eurent une grande vogue de ſon tems, & par la réputation de l'Auteur, & par la chaleur des diſputes. Cette chaleur s'eſt attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa Géométrie, la Grammaire raiſonnée, la Logique, auxquelles il eut beauconp de part. Perſonne n'était né avec un eſprit plus philoſophique; mais ſa Philoſophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea ſoixante ans dans de miſérables diſputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes. CHAP. XXXVII

L'Univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propoſitions, les Evêques le furent auſſi. Quatre-vingt-huit Evêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea; il condamna chacune des cinq propoſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les ſuivait.

Les cinq propoſitions auſſi ridicules que cinq cens autres.

Cette omiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des Tribunaux, fut faite & par la Sorbonne, & par les Janſéniſtes, & par les Jéſuites, & par le Souve-

CHAP. XXXVII

rain Pontife. Le fonds des cinq propoſitions condamnées, eſt évidemment dans *Janſénius*. Il n'y a qu'a ouvrir le troiſieme tome à la page 138 édition de Paris 1641 on y lira mot à mot : » Tout cela démontre pleine-» ment & évidemment, qu'il n'eſt rien de » plus certain & de plus fondamental dans la » doctrine de *St. Auguſtin*, qu'il y a cer-» tains commandemens impoſſibles, non-» ſeulement aux infideles, aux aveugles, » aux endurcis ; mais aux fideles & aux juſ-» tes, malgré leurs volontés & leurs efforts, » ſelon les forces qu'ils ont ; & que la » Grace, qui peut rendre ces commande-» mens poſſibles, leur manque. » On peut auſſi lire à la page 165 que » JESUS-CHRIST » n'eſt pas, ſelon *St. Auguſtin*, mort pour » tous les hommes. »

Le Cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la Bulle du Pape par l'aſſemblée du Clergé. Il était bien alors avec le Pape ; il n'aimait pas les Janſéniſtes, & il haïſſait avec raiſon les factions.

La paix ſemblait rendue à l'Egliſe de France : mais les Janſéniſtes écrivirent tant de lettres, on cita tant *St. Auguſtin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la Bulle acceptée il y eut plus de Janſéniſtes que jamais.

Tracaſſeries plus ridicules encore.

Un Prêtre de *St. Sulpice* s'aviſa de refuſer l'abſolution à Mr. de *Liancourt*, parce qu'on diſait qu'il ne croyait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans *Janſénius*, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits.

Le Docteur *Arnauld* se signala ; & dans une nouvelle lettre à un Duc & Pair ou réel ou imaginaire, il soûtint que les propositions de *Jansénius* condamnées n'étaient pas dans *Jansénius*, mais qu'elles se trouvaient dans *St. Augustin* & dans plusieurs Peres. Il ajouta, que *St. Pierre était un juste, à qui la Grace, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

CHAP. XXXVII

Il est vrai, que *St. Augustin* & *St. Jean Chrysostome* avaient dit la même chose ; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On disait, qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints Peres ; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La Faculté s'assembla ; le Chancelier *Séguier* y vint même de la part du Roi. *Arnauld* fut condamné & exclus de la Sorbonne en 1654. La presence du Chancelier parmi des Théologiens eut un air de despotisme qui déplut au Public ; & le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de Docteurs Moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à *Pascal* dans ses Provinciales, *qu'il était plus aisé de trouver des Moines que des raisons.*

La plûpart de ces Moines n'admettaient point le Congruisme, la Science moyenne, la Grace versatile de *Molina* : mais ils soutenaient une grace suffisante à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une grace efficace à laquelle on peut résister, &

Disputes insensées.

CHAP. XXXVII

à laquelle on ne réſiſte pas ; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſter à cette grace dans le ſens diviſé, & non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'*Arnauld* & des Janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur Calviniſme. C'était preciſément le fonds de la querelle des Gomariſtes & des Arminiens. Elle diviſa la Hollande, comme le Janſéniſme diviſa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs ; elle fit couler ſur un échafaud le ſang du Penſionnaire *Barnewelt* : violence atroce que les Hollandais déteſtent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux ſur l'abſurdité de ces diſputes, ſur l'horreur de la perſécution, & ſur l'heureuſe néceſſité de la tolerance ; reſſource des ſages qui gouvernent, contre l'entouſiaſme paſſager de ceux qui argumentent. Cette diſpute ne produiſit en France que des Mandemens, des Bulles, des Lettres de cachet & des Brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld perſécuté.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la Faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les Janſéniſtes eurent toujours contre eux l'Egliſe & le Pape. Une des premieres démarches d'*Alexandrc VII* ſucceſſeur d'*Innocent X* fut de renouveller les cenſures contre les cinq propoſitions. Les Evêques de France, qui avaient déjà dreſſé un Formulaire, en firent encore un nouveau,

dont la fin était conçue en ces termes : » Je » condamne de cœur & de bouche la doctrine » des cinq propoſitions contenues dans le livre » de *Cornélius Janſénius*, laquelle doctrine » n'eſt point celle de *St. Auguſtin*, que *Jan-* » *ſénius* a mal expliquée. « CHAP. XXXVII

Il fallut depuis ſouſcrire cette formule ; & les Evêques la preſenterent dans leurs Dioceſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſigner aux Religieuſes de Port-Royal de Paris & de Port-Royal des Champs. Ces deux maiſons étaient le Sanctuaire du Janſéniſme : *St. Cyran* & *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du Monaſtere de Port-Royal des Champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entêtés, liés enſemble par la conformité des ſentimens : Ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école qu'eſt ſorti *Racine*, le Poëte de l'Univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Paſcal* le premier des Satiriques Français, car *Deſpréaux* ne fut que le ſecond, était intimément lié avec ces illuſtres & dangereux Solitaires. On preſenta le Formulaire à ſigner aux filles de Port-Royal de Paris & de Port-Royal des Champs ; elles répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer après le Pape & les Evêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de *Janſénius* qu'elles n'avaient pas lu ; qu'aſſurément on n'avait pas pris ſa penſée ; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronées, mais que *Janſénius* n'avait pas tort. Formulaire à des filles.

CHAP. XXXVII

Un tel entêtement irrita la Cour. Le Lieutenant-Civill *d'Aubrai* (il n'y avait point encore de Lieutenant de Police) alla à Port-Royal des Champs, faire ſortir tous les Solitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux Monaſteres: un miracle les ſauva.

Grand miracle d'un œil guéri.

Mlle. *Perrier*, penſionnaire de Port-Royal de Paris, niece du célebre *Paſcal*, avait mal à un œil; on fit à Port-Royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mît autrefois ſur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis long-tems à Port-Royal. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & tranſportée de Jéruſalem au fauxbourg St. Jacques. La malade la baiſa; elle fut guérie quelque-tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter, qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiſtule lacrymale deſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont aſſuré que ſa guériſon avait été fort longue; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable: mais ce qui ne l'eſt guere, c'eſt que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre Religion les trois quarts de la Terre à qui cette Religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la Nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de Religieuſes, qui prétendaient que *Cornelius Janſenius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait

écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée. CHAP. XXXVII

Le Miracle eut un ſi grand éclat, que les Jéſuites n'oſerent le nier. Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des Janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre Miracle. Il y eut à Port-Royal une Sœur *Gertrude*, guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès : le tems était paſſé, & Sœur *Gertrude* n'avait point un *Paſcal* pour oncle.

Jéſuites font auſſi leurs Miracles.

Les Jéſuites, qui avaient pour eux les Papes & les Rois, étaient entiérement décriés dans l'eſprit des Peuples. On renouvellait contre eux les anciennes Hiſtoires de l'aſſaſſinat de *Henri le Grand*, médité par *Barriére*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le ſuplice du Pere *Guignard*, leur banniſſement de France & de Veniſe : la conjuration des poudres, la banqueroute de Seville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Paſcal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres Provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modele d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures Comédies de *Moliére* n'ont pas plus de ſel que les premieres Lettres Provinciales. *Boſſuet* n'a rien de plus ſublime que les dernieres.

Lettres Provinciales, chef-d'œuvre.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la Société des opinions extravagantes de pluſieurs Jéſuites Eſpagnols & Flamands.

CHAP. XXXVII

On les aurait déterrées auſſi-bien chez des Caſuiſtes Dominicains & Franciſcains ; mais c'était aux ſeuls Jéſuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces Lettres de prouver, qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les mœurs des hommes ; deſſein qu'aucune Secte, aucune Société, n'a jamais eu & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon, il s'agiſſait de divertir le public.

Les Jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon Ecrivain ne purent en effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même choſe à peu près qu'au Cardinal *Mazarin*. Les *Blots*, les *Marigni* & les *Barbançon* avaient fait rire toute la France á ſes dépens, & il fut le Maître de la France. Ces Peres eurent le crédit de faire brûler les Lettres Provinciales, par un Arrêt du Parlement de Provence ; ils n'en furent pas moins ridicules, & en devinrent plus odieux à la Nation.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

On enleva les principales Religieuſes de l'Abbaye de Port-Royal de Paris, avec deux cens gardes, & on les diſperſa dans d'autres Couvens : on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le Formulaire. La diſperſion de ces Religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur *Perdreau* & Sœur *Paſſart*, qui ſignerent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpece d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toujours, tandis que les perſua-

Religieuſes enlevées.

dés gémiſſent, que les frondeurs déclament, & que le Gouvernement agit.

Les Janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre Prélats, *Arnauld* Evêque d'Angers, frere du Docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à *Louis XIV*, ſur la Régale, ſe déclarerent contre le Formulaire. C'était un nouveau Formulaire compoſé par le Pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fonds aux premiers, reçu en France par les Evêques & même par le Parlement. *Alexandre VII* indigné, nomma neuf Evêques Français, pour faire le procès aux quatre Prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſénius*, *Roſpigliosi*, devenu Pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque-tems. Il engagea les quatre Evêques à ſigner *ſincérement* le Formulaire, au lieu de *purement & ſimplement*. Ainſi il ſembla permis de croire, en condamnant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de *Janſénius*. Les quatre Evêques donnerent quelques petites explications : l'accortiſe Italienne calma la vivacité Françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix, qu'on appella *la paix de Clément IX*, & même *la paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agit que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du Monde. Il paraît que depuis le tems de *Baïus*

Paix de Clément IX.

CHAP. XXXVII

les Papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même Morale que tout le Monde entend. Rien n'était plus raiſonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le Gouvernement mit en liberté les Janſéniſtes qui étaient priſonniers à la Baſtille, & entre autres *Saci* Auteur de la verſion du Teſtament. On fit revenir les Religieuſes exilées; elles ſignerent *ſincerement*, & crurent triompher par ce mot. *Arnauld* ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut preſenté au Roi, accueilli du Nonce, regardé par le public comme un Pere de l'Egliſe; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les Calviniſtes, car il fallait qu'il fit la guerre. Ce tems de tranquillité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole*; & ce fut le ſujet de la grande controverſe entre eux & *Claude* le Miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de *Clément IX*, ayant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une treve paſſagere. Les cabales ſourdes, les intrigues & les injures continuerent des deux côtés.

Port-Royal.

La Ducheſſe de *Longueville* ſœur du grand *Condé*, ſi connue par les guerres civiles & par ſes amours, devenue vieille & ſans occupation, ſe fit dévote; & comme elle haïſſait la Cour, & qu'il lui fallait de l'intrigue, elle ſe fit Janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-

Royal des Champs, où elle se retirait quelquefois avec les Solitaires. Ce fut leur tems le plus floriſſant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui quoique moins célebres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel esprit que la Ducheſſe de *Longueville* tenait de l'Hôtel de *Rambouillet*, leurs converſations ſolides, & ce tour d'esprit mâle, vigoureux & animé, qui faiſait le caractere de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuerent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtême de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimeres, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes. CHAP. XXXVII.

Aſſemblées Janſéniſtes.

La faction des Jéſuites toujours irritée des *Lettres Provinciales*, remua tout contre le parti. Madame de *Longueville*, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le Janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le Roi, qui avait déjà réſolu d'extirper le Calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé 1679.

CHAP. XXXVII

de l'appui de Madame de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été Miniſtre d'Etat; lui, qui aurait pu être Cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connue à ſes ſeuls amis, toujours écrivant, toujours Philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-Bas Catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les Bulles des Papes ſont des Loix ſouveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conſcience auſſi ridicule que tout ce que deſſus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1701, un problême théologique, qu'on appella *le cas de conſcience par excellence*: » Pouvait-on donner » les Sacremens à un homme qui aurait ſigné » le formulaire, en croyant dans le fond de » ſon cœur, que le Pape & même l'Egliſe » peut ſe tromper ſur les faits ? « Quarante Docteurs ſignerent, qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſi-tôt la guerre recommence. Le Pape & les Evêques voulaient qu'on les crût ſur

les faits. L'Archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'Archevêque de Cambrai *Fénelon*, qui n'était pas content de Monsieur de *Noailles*, exigerent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais. CHAP. XXXVII

Le Pape *Clément XI* donna une Bulle en 1705, la Bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Eglise, de faire signer des Bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux Religieuses de Port-Royal des Champs. Le Cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette Bulle, pour les éprouver. Elles signerent; sans déroger à la paix de *Clément IX*, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sçait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un Livre Latin, ou le refus obstiné de ces Religieuses.

Le Roi demanda une Bulle au Pape, pour la suppression de leur Monastere. Le Cardinal de *Noailles* les priva des Sacremens. Leur Avocat fut mis à la Bastille. Toutes les Religieuses furent enlevées & mises chacune dans un Couvent moins desobéissant. Le Lieutenant de Police fit démolir en 1709 Port-Royal démoli.

CHAP. XXXVII

leur maiſon de fond en comble ; & enfin en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'Egliſe & dans le cimetiere, pour les tranſporter ailleurs.

Quênel.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce Monaſtere. Les Janſéniſtes voulaient toujours cabaler, & les Jéſuites ſe rendre néceſſaires. Le Pere *Quênel* Prêtre de l'Oratoire, ami du célebre *Arnauld*, & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671, compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du Nouveau Teſtament. Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au Janſéniſme ; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés, & le mal il faut le chercher. Pluſieurs Evêques lui donnerent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmerent quand le livre eut reçu encore par l'Auteur ſa derniere perfection. Je ſai même que l'Abbé *Renaudot*, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiere année du Pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce Pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du Pere *Quênel*. *Voilà*, lui dit le Pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome, qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'Auteur auprès de moi.* C'eſt le même Pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de

de *Clément XI*, & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condamner enſuite les défauts cachés. Un des Prélats, qui avaient donné en France l'approbation la plus ſincere au livre de *Quênel*, était le Cardinal de *Noailles*, Archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorſqu'il était Evêque de Châlons, & le livre lui était dédié. Ce Cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques Janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les Jéſuites, ſans leur nuire & ſans les craindre.

CHAP. XXXVII

Nouvelles querelles pour un livre très médiocre.

Ces Peres commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le Pere *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Egliſe Gallicane. Le Pere *Quênel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant Bénédictin *Gerberon*, un Prêtre nommé *Brigode*, & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu Chef après la mort du fameux *Arnauld*, & jouiſſait comme lui de cette gloire flatteuſe, de s'établir un Empire ſecret indépendant des Souverains, de régner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les Jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrerent bientôt *Quênel* dans ſa ſolitude. Ils le perſécuterent auprès de *Philippe V*, qui était encore Maître des Pays-Bas, comme ils avaient pourſuivi *Arnauld* ſon Maître auprès de *Louis XIV*. Ils

Quênel priſonnier & delivré.

CHAP. XXXVII. 1703.

obtinrent un ordre du Roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces Solitaires. *Quênel* fut mis dans les priſons de l'Archevêché de Malines. Un Gentilhomme, qui crut que le parti Janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le Chef, perça les murs, & fit évader *Quênel*, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719, dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques Egliſes de Janſéniſtes; troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers: & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il avait une copie d'un ancien contrat fait par les Janſéniſtes avec *Antoinette Bourignon*, célebre viſionnaire, femme riche & qui avait acheté, ſous le nom de ſon Directeur, l'Iſle de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une Secte de Myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Contrat des Janſéniſtes avec la Bourignon.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ſes frais, dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélites. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuyé les perſécutions attachées à toute innovation. Enfin, deſeſpérant de s'établir dans ſon Iſle, elle l'avait revendue aux Janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou des Janſéniſtes.

On trouva encore dans les manuſcrits de *Quênel* un projet plus coupable, s'il n'avait été inſenſé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande en 1684 le Comte *d'Avaux*, avec plein

pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les Puiſſances qui voudraient y entrer, les Janſéniſtes, ſous le nom *des diſciples de S. Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calviniſtes le fut ſi long-tems. Cette idée chimérique était demeurée ſans exécution, mais enfin les propoſitions de paix des Janſéniſtes avec le Roi de France, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux. CHAP. XXXVII

Il n'était pas aſſez inſtruit, pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matieres d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du Pere *Quênel* comme coupable, après que l'Auteur eut été traité en ſéditieux. Les Jéſuites engagerent le Roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le Cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zèlé. On ſe flattait avec raiſon, que le Pape *Clément XI* mortifierait l'Archevêque de Paris. Il faut ſavoir, que quand *Clément XI* était le Cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout Moliniſte de ſon ami le Cardinal *Sfondrate*, & que Monſieur de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était

CHAP. XXXVII

naturel de penſer, qu'*Albani* devenu Pape ; ferait au moins contre les approbations données à *Quênel*, ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne ſe trompa pas : le Pape *Clément XI* donna vers l'an 1708 un Décret contre le livre de *Quênel*. Mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſſit. La Cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'Archiduc *Charles* pour Roi d'Eſpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans ſon Décret : il ne fut point reçu en France ; & les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du Pere de *la Chaiſe* Confeſſeur du Roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, & qui ménageait dans le Cardinal de *Noailles* l'allié de Madame de *Maintenon*.

Le Tellier Confeſſeur du Roi, fourbe, inſolent, & factieux.

Les Jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un Confeſſeur au Roi, comme à preſque tous les Princes Catholiques. Cette prérogative eſt le fruit de leur Inſtitut, par lequel ils renoncent aux Dignités Eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, eſt devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliſſait, plus la place de Confeſſeur devenait un Miniſtere conſidérable. Ce poſte fut donné au Pere *le Tellier*, fils d'un Procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait :

il avait à venger ſes injures particulieres. Les Janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les Cérémonies Chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le Cardinal de *Noailles* ; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa en 1711 des Lettres & des Mandemens, que des Evêques devaient ſigner. Il leur envoyait des accuſations contre le Cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies ; elles furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins. * CHAP. XXXVII

La conſcience du Roi était allarmée par ſon Confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le Cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces miſtéres d'iniquité*. Le Confeſſeur perſuada

Le Tellier fripon.

* Il eſt dit dans la vie du Duc d'Orléans imprimée en 1737, que le Cardinal de *Noailles* accuſa le Pere *le Tellier* de vendre les Bénéfices, & que le Jéſuite dit au Roi : *Je conſens à être brûlé vif, ſi on prouve cette accuſation, pourvu que le Cardinal ſoit brûlé vif auſſi en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte eſt tiré des pieces qui coururent ſur l'affaire de la Conſtitution ; & ces pieces ſont remplies d'autant d'abſurdités que la vie du Duc d'Orléans. La plûpart de ces écrits ſont compoſés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne ſavent pas qu'un homme qui doit ménager ſa conſidération auprès d'un Roi qu'il confeſſe, ne lui propoſe pas, pour ſe diſculper, de faire brûler vif ſon Archevêque.

Tous les petits contes de cette eſpece ſe retrouvent dans les Mémoires de *Maintenon*. Il faut ſoigneuſement diſtinguer entre les faits & les ouï-dire.

CHAP. XXXVII

qu'il s'était ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendait l'autorité du Pape, & celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fonds de l'affaire lui était favorable. Le Cardinal s'adreſſa au Dauphin Duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'Archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore aſſez Philoſophe, pour oublier que le Cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner; & *Quênel* payait alors pour Madame *Guion.*

Madame de Maintenon ſaible & bigotte autaut qu'ambitieuſe.

Le Cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Madame *de Maintenon.* Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractere de cette Dame, qui n'avait guere de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du Roi. Trois lignes de ſa main au Cardinal de *Noailles* dévelopent tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du Pere *le Tellier*, & des idées du Roi & de la conjoncture. » Vous me connaiſſez aſ-
» ſez, pour ſavoir ce que je penſe ſur la dé-
» couverte nouvelle; mais bien des raiſons
» doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point
» à moi à juger & à condamner; je n'ai qu'à
» me taire & à prier pour l'Egliſe, pour le
» Roi & pour vous. J'ai donné votre lettre
» au Roi: elle a été lue: c'eſt tout ce que
» je puis vous en dire, étant abbatue de
» triſteſſe.

Le Cardinal Archevêque, opprimé par un Jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de

confeſſer à tous les Jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confeſſer le Roi. "Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon Souverain ; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi. * Je crains, écrivit-il à Madame de *Maintenon*, » de marquer au Roi trop » de ſoumiſſion en donnant les pouvoirs à » celui qui les mérite le moins. Je prie DIEU » de lui faire connaître le péril qu'il court, » en confiant ſon ame à un homme de ce » caractere. †

CHAP. XXXVII.

On voit dans pluſieurs Mémoires, que le Pere *le Tellier* dit, qu'il fallait qu'il perdit ſa place ou le Cardinal la ſienne. Il eſt très-vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit.

Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes.

* Conſultez les lettres de Madame de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'Auteur avant qu'on les eût imprimées, & qu'il n'a rien hazardé.

† Quand on a des lettres auſſi autentiques, on peut les citer : ce ſont les plus précieux matériaux de l'Hiſtoire. Mais quel fonds faire ſur une lettre qu'on ſuppoſe écrite au Roi par le Cardinal de *Noailles... J'ai travaillé le premier à la ruine du Clergé pour ſauver votre Etat, & pour ſoutenir votre Trône... Il ne vous eſt pas permis de demander compte de ma conduite.* Eſt-il vraiſemblable qu'un ſujet ſage & modéré ait écrit à ſon Souverain une lettre ſi inſolente & ſi outrée ? Ce n'eſt qu'une imputation mal-adroite : elle ſe trouve page 141, tome 5, des Mémoires de *Maintenon* ; & comme elle n'a ni autencité ni vraiſemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

CHAP. XXXVII

Des partiſans du Pere *le Tellier*, des Evêques qui eſpéraient le Chapeau, employerent l'autorité Royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſé ſilence aux deux partis; au lieu de réprimer un Religieux, & de conduire le Cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les Prêtres, comme tous les Seigneurs, à être utiles ſans être dangereux; au lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoutenue par la raiſon & par tous les Magiſtrats: *Louis XIV* crut bien faire de ſolliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe Conſtitution, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Autorité Royale employée par les Jéſuites.

Le Jéſuite *le Tellier* & ſon parti envoyerent à Rome cent trois propoſitions à condamner. Le Saint Office en proſcrivit cent & une. La Bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint & ſouleva contre elle preſque toute la France. Le Roi l'avait demandée, pour prévenir un ſchiſme; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions, il y en avait qui paraiſſaient à tout le monde contenir le ſens le plus innocent, & la plus pure Morale. Une nombreuſe aſſemblée d'Evêques fut convoquée à Paris. Quarante accepterent la Bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en même-tems des explications, pour calmer les ſcrupules du public. L'acceptation pure & ſimple fut en-

Bulle dreſſée par eux.

Bulle qui met tout en déſordre.

voyée au Pape ; & les modifications furent pour les Peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le Pontife, le Roi & la multitude. Mais le Cardinal de *Noailles*, & ſept autres Evêques de l'Aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la Bulle ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au Pape, pour demander ces correctifs même à Sa Sainteté. C'était un affront qu'ils lui faiſaient reſpectueuſement. Le Roi ne le ſouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les Evêques dans leurs Diocèſes, défendit au Cardinal de paraître à la Cour. La perſécution donna à cet Archevêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres Evêques ſe joignirent encore à lui. C'était une véritable diviſion dans l'Epiſcopat, dans tout le Clergé, dans les Ordres Religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la Religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du Chriſtianiſme, & on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane. CHAP. XXXVII

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la Conſtitution par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregiſtrée. Le Miniſtere avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en priſon ou en exil les opposans. 1714.

Cette Bulle avait été enregiſtrée au Parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de

CHAP. XXXVII

la Couronne, des libertés de l'Egliſe Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des Evêques ; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le Cardinal de *Biſſy*, l'un des plus ardens défenſeurs de la Bulle, avoua dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Geneve qu'à Paris.

Le Jéſuite le Tellier en horreur.

Les eſprits étaient ſur-tout révoltés contre le Jéſuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un Religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux ; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. *Le Tellier* oſa préſumer de ſon crédit juſqu'à pro-

1715. poſer de faire dépoſer le Cardinal de *Noailles*, dans un Concile national. Ainſi un Religieux faiſait ſervir à ſa vengeance ſon Roi, ſon Pénitent & ſa Religion.

Pour préparer ce Concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractere, & plus encore par la perſécution ; on détermina *Louis XIV* à faire enregiſtrer au Parlement une Déclaration, par laquelle tout Evêque, qui n'aurait pas reçu la Bulle *purement & ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi à la requête du Procureur Général, comme rebelle. Le Chancelier *Voiſin*, Secrétaire d'Etat de la guerre, dur & deſpotique, avait dreſſé cet Edit. Le Procureur-Général *d'Agueſſeau*, plus verſé que le Chancelier *Voiſin* dans les loix du Royaume, & ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'u-

ne telle piece. Le Premier Préſident *de Meſme* en remontra au Roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le Roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublérent & avancérent ſes derniers momens. Son impitoyable Confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage qui ne devait pas faire cherir ſa mémoire. Les domeſtiques du Roi indignés, lui refuſérent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurérent de ne point parler au Roi de Conſtitution. Ce Prince mourut; & tout changea. CHAP. XXXVII

Le Duc d'Orléans Régent du Royaume, ayant renverſé d'abord toute la forme du Gouvernement de *Louis XIV*, & ayant ſubſtitué des Conſeils aux Bureaux des Secrétaires d'Etat, compoſa un Conſeil de Conſcience, dont le Cardinal de *Noailles* fut le Préſident. On exila le Pere *le Tellier*, chargé de la haine publique, & peu aimé de ſes confreres. Changement dans ces affaires.

Les Evêques opoſés à la Bulle, appellérent à un futur Concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les Curés du Diocèſe de Paris, des Corps entiers de Religieux, firent le même appel; & enfin le Cardinal de *Noailles* fit le ſien en 1717; mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent Evêques qui avaient adhéré ſous *Louis XIV*, avec les Jéſuites & les Capucins. Les refuſans étaient quinze Evêques & toute la Nation. Les acceptans ſe pré- Bulle mépriſée.

CHAP. XXXVII

valaient de Rome ; les autres, des Universités, des Parlemens & du Peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un Archevêque de Rheims, du nom de *Mailly*, grand & heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau. L'Archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa ; il fut Cardinal. Un Evêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du Parlement, & ayant signifié à ce Corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de Léze-Majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le Régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devint Cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appellait, on réappellait ; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un Prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

Le système de Law fait oublier la Bulle.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des Actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlérent encore de Jansénisme & de Bulle, ne trouverent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontieres d'Espa-

gne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faiſait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, impoſérent ſilence aux diſputes Eccléſiaſtiques ; & le plaiſir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire. CHAP. XXXVII

Le Duc d'Orléans ſaiſit ces conjonctures pour réunir l'Egliſe de France. Sa politique y était intéreſſée. Il craignait des tems, où il aurait eu contre lui Rome, l'Eſpagne & cent Evêques.

Il fallait engager le Cardinal de *Noailles*, non-ſeulement à recevoir cette Conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV*, ſon bienfaiteur ne lui avait en vain demandé. Le Duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le Parlement, qu'il avait exilé à Pontoiſe ; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un Corps de Doctrine*, qui contenta preſque les deux partis. On tira parole du Cardinal, qu'enfin il accepterait. Le Duc d'Orléans alla lui-même au Grand-Conſeil, avec les Princes & les Pairs, faire enregiſtrer un Edit, qui ordonnait l'acceptation de la Bulle, la ſupreſſion des apels, l'unanimité & la paix. Le Parlement, qu'on avait mortifié en portant au Grand-Conſeil des Déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le Grand Conſeil avait enregiſtré; mais toujours avec les réſerves d'uſage; c'eſt-à-dire, le maintien des libertés de l'Egliſe Gallicane & des Loix du Royaume. Pacification apparente.

CHAP. XXXVII

Le Cardinal Archevêque, qui avait promis de ſe rétracter quand le Parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole ; & on afficha ſon Mandement de rétractation le 20 Août 1720.

Le nouvel Archevêque de Cambrai *du-Bois*, fils d'un Apoticaire de Brive-la-gaillarde, depuis Cardinal & Premier Miniſtre, fut celui qui eut plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de *Louis XIV* avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la maniere de penſer, les mœurs de ce Miniſtre. Le licencieux *du-Bois* ſubjugua le pieux *Noailles*. On ſe ſouvient, avec quel mépris le Duc d'Orléans & ſon Miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaiſerent, quel ridicule ils jetterent ſur cette guerre de controverſe. Ce mepris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appellait en France Janſéniſme, Quiétiſme, Bulles, querelles Théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques Evêques appellans reſterent opiniâtrément attachés à leurs ſentimens.

Sous le Miniſtere du Cardinal *de Fleuri*, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des Prélats des plus obſtinés. On choiſit, pour faire un exemple, le vieux *Soanin* Evêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Singulier Concile d'Ambrun.

Il fut condamné par le petit Concile Provincial d'Ambrun en 1728, ſuſpendu de ſes

fonctions d'Evêque & de Prêtre, & exilé par la Cour en Auvergne, à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de Nation, qui murmure plus que la Françaiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte. CHAP. XXXVII.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des entouſiaſtes s'imaginerent, qu'un Diacre nommé *Pâris*, frere d'un Conſeiller au Parlement, appellant & réappellant, enterré dans le cimetiere de *St. Médard*, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allerent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnerent de legéres convulſions. Auſſi-tôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frenéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avaient preſque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'eſperance de les voir. Le Gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; & il fallut enfin fermer le cimetiere, Convulſionnaires.

& y mettre une garde. Alors les mêmes entou-
CHAP. siaſtes allerent faire leurs miracles dans les mai-
XXXVII ſons. Ce tombeau du Diacre *Pâris* fut en ef-
fet le tombeau du Janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auraient eu des ſuites ſérieuſes dans des tems moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les protégeaient, ignoraſſent à quel ſiecle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un Conſeiller du Parlement eut la démence de preſenter au Roi en 1736 un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſiderable d'atteſtations. Cet homme inſenſé, organe & victime d'inſenſés, dit dans ſon Mémoire au Roi, qu'il *faut croire aux témoins qui ſe font égorger pour ſoutenir leurs témoignages*. Si ſon livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiecle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une Secte, qui n'étant plus ſoutenue par des *Arnauld*, des *Paſcal* & des *Nicole*, & n'ayant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui deshonorent la raiſon & qui font tort à la Religion, s'il ne ſe trouvait de tems en tems quelques eſprits remuans qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques reſtes de feu dont ils eſſaient de faire un incendie. Si jamais ils y réuſſiſſent, la diſpute du Moliniſme & du Janſéniſme ne ſera plus l'objet des troubles. Ce qui eſt devenu ridicule ne peut plus être

dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour ſe nuire, quand ils n'en ont plus de cauſe. CHAP. XXXVII

La Religion peut encore aiguiſer les poignards. Il y a toujours dans la Nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'eſt pas de ce ſiecle, qui eſt inacceſſible au progrès de la raiſon & ſur qui l'atrocité du fanatiſme conſerve ſon empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les Jéſuites ſemblerent entraînés dans la chute du Janſéniſme ; leurs armes émouſſées n'avaient plus d'adverſaires à combattre ; ils perdirent à la Cour le crédit dont *le Tellier* avait abuſé ; leur Journal de Trevoux ne leur concilia ni l'eſtime, ni l'amitié des gens de Lettres. Les Evêques ſur leſquels ils avaient dominé, les confondirent avec les autres Religieux ; & ceux-ci ayant été abaiſſés par eux, les rabaiſſerent à leur tour. Les Parlemens leur firent ſentir plus d'une fois, ce qu'ils penſaient d'eux en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'Univerſité, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la Littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeuneſſe ; & ils attendirent pour reprendre leur aſcendant, que le tems leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables. Décadence des Jéſuites.

Il ſerait très-utile à ceux qui ſont entêtés de toutes ces diſputes, de jetter les yeux ſur

CHAP. XXXVII

l'hiſtoire générale du Monde; car en obſervant tant de Nations, tant de mœurs, tant de Religions différentes, on voit le peu de figure que font ſur la Terre un Moliniſte & un Janſéniſte. On rougit alors de ſa frenéſie pour un parti qui ſe perd dans la foule, & dans l'immenſité des choſes.

CHAPITRE TRENTE-HUITIEME.

DU QUIÉTISME.

AU milieu des factions du Calviniſme & des querelles du Janſéniſme, il y eut encore une diviſion en France ſur le Quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiecle de *Louis XIV* que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances; ou plutôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore aſſez de progrès.

Madame Guion extravagante.

La diſpute du Quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités Théologiques, qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom était *Bouvieres de la Motte*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils

de *Guion* entrepreneur du canal de Briare. CHAP. XXXVIII.

Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un Barnabite du pays d'Anneci, près de Geneve, nomme *La-Combe*, fut son Directeur. Cet homme, connu par un mêlange assez ordinaire de passions & de Religion, & qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans les rêveries mystiques, dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *Ste. Thérèse* en France, ne lui permit pas de voir combien le génie Français est opposé au génie Espagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que *Ste. Thérèse*. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiere de son cœur.

La Combe Directeur de la Guion.

Son Directeur *La-Combe* la conduisit en Savoye dans son petit pays d'Anneci, où l'Evêque titulaire de Geneve fait sa residence. C'était déjà une très-grande indécence à un Moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une Secte; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférénces. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

CHAP. XXVIII

Les imaginations tendres & flexibles, ſurtout celles des femmes & de quelques jeunes Religieux qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchées de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des proſélites. L'Evêque d'Anneci obtint qu'on la fit ſortir du pays, elle & ſon directeur. Ils s'en allerent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, & un autre ſous le nom des *Torrens*, écrits du ſtyle dont elle parlait; & fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Prophéties de la Guion.

Se flattant déjà d'être au rang des Confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa; elle envoya ſa prophétie au Pere *La-Combe*. *Tout l'Enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête ſera telle, qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre; & il me ſemble, que dans toute la Terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & le dragon ſe tiendra debout devant elle.*

La prophétie ſe trouva vraie en partie: l'Enfer ne ſe banda point: mais étant revenue à Paris conduite par ſon Directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatiſé en 1687 l'Archevêque *de Harlai de Chanvallon* obtint un ordre du Roi, pour faire enfermer *La Combe* comme un ſéducteur, & pour mettre dans un Couvent Madame *Guion* comme un eſprit

aliéné qu'il fallait guérir. Mais Madame *Guion*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de *St. Cyr* encore naissante, une cousine nommée Madame *de la Maison-Fort*, favorite de Madame de *Maintenon*. Elle s'était insinuée dans l'esprit des Duchesses de *Chevreuse* & de *Beauvilliers*. Toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'Archevêque de *Harlai*, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme, qui ne parlait que de l'amour de DIEU. CHAP. XXXVIII

La protection toute-puissante de Madame de *Maintenon* imposa silence à l'Archevêque de Paris, & rendit la liberté à Madame *Guion*. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans St. Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'Abbé de *Fénelon*, après avoir dîné en tiers avec Madame de *Maintenon*. La Princesse d'*Harcourt*, les Duchesses de *Chevreuse*, de *Beauvilliers* & de *Charôt* étaient de ces mysteres.

L'Abbé de *Fénelon*, alors Précepteur des Enfans de France, était l'homme de la Cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des Belles-Lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la Théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sai quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Madame *Guion*, mais un goût de spiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette Dame. Fénélon Quiétiste.

CHAP. XXXVIII

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans Madame *Guion*, qu'une ame pure épriſe du même goût que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquait de la Grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui ſe vuidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de Grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais *Fénelon*, dans l'amitié & dans ſes idées myſtiques, était ce qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fonds des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guion*, aſſurée & fiére d'un tel diſciple qu'elle appellait ſon fils, & comptant même ſur Madame de *Maintenon*, répandit dans St. Cyr toutes ſes idées. L'Evêque de Chartres *Godet*, dans le Dioceſe duquel eſt St. Cyr, s'en allarma & s'en plaignit. L'Archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premieres pourſuites.

Madame de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de St. Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le Roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſideration de ſe mettre à la tête d'une eſpece de ſecte, & qui enfin n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec Madame *Guion*, & lui défendit le ſéjour de St. Cyr.

L'Abbé de *Fénelon* voyait un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célebre *Bossuet* Evêque de Meaux, regardé comme un Pere de l'Eglise. Elle se soumit aux décisions de ce Prélat, communia de sa main, & lui donna tous ses écrits à examiner. CHAP. XXXVIII

L'Evêque de Meaux, avec l'agrément du Roi, s'associa pour cet examen l'Evêque de Châlons, qui fut depuis le Cardinal de *Noailles*, & l'Abbé *Tronson* Supérieur de St. Sulpice. Ils s'assemblerent secrétement au village d'*Issy*, près de Paris. L'Archevêque de Paris *Chanvallon*, jaloux que d'autres que lui se portassent pour Juges dans son Diocese, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guion* se retira dans la ville de Meaux même ; elle souscrivit à tout ce que l'Evêque *Bossuet* voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Cependant *Fénelon* fut élevé à l'Archévêché de Cambrai en 1695 & sacré par l'Evêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusques-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais Madame *Guion*, accusée de dogmatiser toujours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du Roi dans la même année 1695 & mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être ; & ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du Souverain. Elle composa à Vincen-

Madame Guion enfermée à Vincennes.

CHAP. XXXVIII

nes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent.

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe:
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Marie d'Agréda plu folle que la Guion, regardée comme Sainte.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon Madame *Guion*, qui avait épouſé JESUS CHRIST dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce tems-là ne priait plus les Saints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques; dans ce tems-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de viſions & de révélations que tous les myſtiques enſemble: & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein, on pourſuivait en Sorbonne cette même *d'Agreda* qu'on voulait faire Sainte en Eſpagne. L'Univerſité de Salamanque condamnait la Sorbonne & en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'abſurdité & de folie; mais c'en eſt ſans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette eſpece le poids qu'elles ont encore quelquefois.

Boſſuet qui s'était long-tems regardé comme le pere & le maître de *Fénelon*, devenu jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple,

Fénelon persécuté pour aimer Dieu

disciple, & voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confreres, exigea que le nouvel Archevêque de Cambrai condamnât Madame *Guion* avec lui, & souscrivit à ses instructions pastorales. *Fénelon* ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens ; on donna des promesses : on se plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'Archevêque de Cambrai, en partant pour son Diocese, fit imprimer à Paris son livre *des Maximes des Saints* ; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, & développer les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élevent au-dessus des sens, & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aspirent guere. L'Evêque de Meaux & ses amis se souleverent contre le livre. On le dénonça au Roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le Roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation & les lumieres. Celui-ci, se jettant aux genoux de son Prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale héréfie de Monsieur de Cambrai.

Cet entousiasme ne parut pas sincere aux nombreux amis de *Fénelon*. Les Courtisans penserent que c'était un tour de Courtisan. Il était bien difficile qu'au fonds un homme comme *Bossuet* regardât comme une *héréfie* fatale la chimere pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique,

CHAP. XXXVIII

& encore plus dans sa haine secrette pour *Fénelon*, & que confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrere & son ancien ami, se figurant peut-être que des délations qui deshonoreraient un homme de guerre, honorent un Ecclésiastique, & que le zèle de la Religion sanctifie les mauvais procedés.

Très-mauvais procédé de Bossuet.

Le Roi & Madame de *Maintenon* consultent aussi-tôt le Pere de *la Chaise*; le Confesseur répond, que le livre de l'Archevêque est fort bon, que tous les Jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y a que les Jansénistes qui le désaprouvent. L'Evêque de Meaux n'était pas Janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les Jésuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

Pape Innocent XII juge cette intelligible dispute.

La Cour & la Ville furent divisées; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les Jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénelon*. Tous deux envoyerent leurs ouvrages au Pape *Innocent XII*, & s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à *Fénelon* : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Epagnol *Molinos*, le Quietisme dont on accusait l'Archevêque de Cambrai. C'était le Cardinal *d'Etrées*, Ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi *Molinos*. Ce Cardinal *d'Etrées*, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de Théologie, avait persécuté *Molinos*, pour plaire aux ennemis de ce malheureux Prêtre. Il avait même engagé le Roi à sollici-

ter à Rome la condamnation, qu'il obtint aiſément. De ſorte que *Louis XIV* ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques. CHAP. XXXVIII

Rien n'eſt plus aiſé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déjà proſcrit. L'Archevêque de Cambrai avait pour lui les Jéſuites, & le Cardinal de *Bouillon* depuis peu Ambaſſadeur de France à Rome. Monſieur de Meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux Prélats de France. Il porta au Roi les ſignatures de pluſieurs Evêques & d'un grand nombre de Docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des Maximes des Saints*.

Telle était l'autorité de *Boſſuet*, que le Pere de *la Chaiſe* n'oſa ſoutenir l'Archevêque de Cambrai auprès du Roi ſon pénitent, & que Madame de *Maintenon* abandonna abſolument ſon ami. Le Roi écrivit au Pape *Innocent XII*, qu'on lui avait déféré le livre de l'Archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du Nonce, & qu'il preſſait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, & on diſait même publiquement à Rome, & c'eſt un bruit qui a encore des partiſans, que l'Archevêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du Roi & de Madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette Dameavait engagé le Pere de *la Chaiſe* à preſſer le Roi de la reconnaître pour Reine ; que le

CHAP. XXXVIII

Fausses anecdotes.

Jésuite avait adroitement remis cette commission hazardeuse à l'Abbé de *Fénelon*, & que ce Précepteur des Enfans de France, avait préféré l'honneur de la France & de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'était jetté aux pieds de *Louis XIV*, pour prévenir un mariage dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Ce conte se trouve encore dans l'histoire de *Louis XIV*, imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce Monarque & de Madame de *Maintenon*, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité. Mais il est très-vrai, que *Fénelon* ayant continué l'éducation du Duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'Archevêché de Cambrai, le Roi dans cet intervalle avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Madame *Guion* & avec Madame de *Maison-Fort* : il crut d'ailleurs qu'il inspirait au Duc de Bourgogne des maximes un peu austéres, & des principes de Gouvernement & de Morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légerement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son regne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel Archevêque sur ses principes de politique. *Fénelon* plein de ses idées, laissa entrevoir au Roi une partie des maximes, qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du Gouvernement ; maximes plus

aprochantes de la République de *Platon*, que de la maniere dont il faut gouverner les hommes. Le Roi après la converſation dit, qu'il avait entretenu le plus bel eſprit & le plus chimérique de ſon Royaume. Le Duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du Roi. Il les redit quelque-tems après à Monſieur de *Maléſieux*, qui lui enſeignait la Géometrie. C'eſt ce que je tiens de Monſieur de *Maléſieux*, & ce que le Cardinal *de Fleuri* m'a confirmé.

CHAP. XXXVIII

Louis XIV peu content des idées de Fénelon ſur le Gouvernement.

Il eſt certain, que depuis cette converſation, le Roi crut aiſément que *Fénelon* était auſſi romaneſque en fait de Religion qu'en politique.

La Congrégation du Saint-Office nomma, pour inſtruire le procès, un Dominicain, un Jéſuite, un Bénédictin, deux Cordeliers, un Feuillant & un Auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les Conſulteurs. Les Cardinaux & les Prélats laiſſent d'ordinaire à ces Moines l'étude de la Théologie, pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oiſiveté.

Moines de Rome Juges de Fénelon & de Boſſuet.

Les Conſulteurs examinérent pendant trente-ſept conférences, trente-ſept propoſitions, les jugérent erronées à la pluralité des voix; & le Pape, à la tête d'une Congrégation de Cardinaux, les condamna par un Bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'Evêque de Meaux triompha; mais l'Archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condamner ſon propre

L'Archevêque de Cambrai ſe ſoumet.

CHAP. XXXVIII

livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur & cette ſimplicité, lui gagnérent tous les cœurs, & firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toujours depuis dans ſon Diocèſe en digne Archevêque, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirérent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon Diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le Duc de *Marlboroug* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au Duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eu part au Gouvernement, ſi ce Prince eût vécu.

Dans ſa retraite Philoſophique & honorable, on voyait combien il eſt difficile de ſe détacher de la Cour. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt, qui perçait au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de Philoſophie, de Théologie, de Belles-Lettres: furent le fruit de cette retraite. Le Duc d'Orléans, depuis Régent du Royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait, ſi l'on peut démontrer l'exiſtence d'un DIEU, ſi ce DIEU veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal? Il faiſait

beaucoup de questions de cette nature, en Philosophe qui cherchait à s'instruire ; l'Archevêque répondit en Philosophe & en Théologien.

CHAP. XXXVIII.

Après avoir été vaincu sur des disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du Jansénisme ; cependant il y entra. Le Cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'Archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la Cour, & qu'il y serait consulté ; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses desirs cependant étaient modérés comme ses écrits ; & même sur la fin de sa vie il mépriſa enfin toutes les disputes ; semblable en cela seul à l'Evêque d'Avranches *Huet*, l'un des plus savans homm de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plupart des Sciences, & celle de l'esprit humain. L'Archevêque de Cambrai (qui le croirait ?) parodia ainsi un air de *Lulli* :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Fénelon détrompé enfin des sottes disputes.

Il fit ces vers en presence de son neveu le Marquis de *Fénelon*, depuis Ambassadeur à la

CHAP. XXXVIII

Haye. C'eſt de lui que je les tiens. * Je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons ſouvent avec des regards différens, dans la triſte tranquillité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge où l'eſprit plus actif eſt le jouet de ſes deſirs & de ſes illuſions.

Ces diſputes, long-tems l'objet de l'attention de la France, ainſi que beaucoup d'autres nées de l'oiſiveté, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animoſités. L'eſprit philoſophique qui gagne de jour en jour, ſemble aſſurer la tranquillité publique, & les fanatiques mêmes qui s'élevent contre les Philoſophes, leur doivent la paix dont ils jouiſſent & qu'ils cherchent à perdre.

* Ces vers ſe trouvent dans les Poéſies de Mame *Guion* : mais le neveu de M. l'Archevêque de Cambrai m'ayant aſſuré plus d'une fois qu'ils étaient de ſon oncle, & qu'il les lui avait entendu reciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû reſtituer ces vers à leur véritable Auteur.

CHAPITRE TRENTE-NEUVIEME.

DISPUTES SUR LES CÉRÉMONIES CHINOISES.

Comment ces querelles contribuerent à faire proſcrire le Chriſtianiſme à la Chine.

CE n'était pas aſſez pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept cens ans ſur des points de notre Religion; il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens; mais elle caractériſa plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui regne dans nos climats.

Le Jéſuite *Matthieu Ricci*; ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, avait été un des premiers Miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & ſont encore, en Philoſophie & en Littérature, à peu près ce que nous étions il y a deux cens ans. Le reſpect pour leurs anciens Maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progrès dans les Sciences eſt l'ouvrage du tems & de la hardieſſe de l'eſprit. Mais la Morale & la Police étant plus aiſées à comprendre que les Sciences, & s'étant perfectionnée chez eux quand les autres Arts ne l'étaient pas encore, il eſt arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans

CHAP. XXXIX.

à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les Sciences, & le premier Peuple de la Terre dans la Morale & dans la Police, comme le plus ancien.

Christianisme en Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres Jésuites pénétrerent dans ce vaste Empire; & à la faveur des Sciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter secrétement quelques semences de la Religion Chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des Dominicains, qui partageaient la Mission, accuserent les Jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le Christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les Loix & la tranquillité de ce grand Empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les peres. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers Maîtres de Morale, & sur-tout à *Con-fut-zée*, nommé par nous *Confucius*, ancien Sage, qui cinq cens ans avant la fondation du Christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres, les Lettrés en public, pour honorer *Con-fut-zée*, On se prosterne, suivant leur maniere de saluer les supérieurs, ce qui dans toute l'Asie s'appellait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des pastilles. Des Colao, que les Espagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénere *Con-fut-zée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtri-

ques ? ſont-elles purement civiles ? reconnaît-on ſes peres & *Con-fut-zée* pour des Dieux ? ſont-ils même invoqués ſeulement comme nos Saints ? eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques Chinois ſuperſtitieux abuſent ? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe. CHAP. XXXIX.

Les Dominicains déférerent les uſages de la Chine à l'Inquiſition de Rome en 1645. Le Saint-Office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies Chinoiſes, juſqu'à ce que le Pape en décidât. Dominicains contre les Jéſuites en Chine.

Les Jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois & de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la Religion Chrétienne, dans un Empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repreſenterent leurs raiſons. L'Inquiſition en 1656, permit aux Lettrés de révérer *Con fut-zée*, & aux enfans Chinois d'honorer leurs peres, *en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.*

L'affaire étant indéciſe, & les Miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de tems en tems ; & cependant les Jéſuites qui étaient à Pékin, ſe rendirent ſi agréables à l'Empereur *Camhi* en qualité de Mathématiciens, que ce Prince, célebre par ſa bonté & par ſes vertus. leur permit enfin d'être Miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le Chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver, que cet Empereur ſi deſpotique & petit-fils du Conquérant de la Chine, était cependant ſoumis par l'uſage aux Loix de Procès de la Chine en Cour de Rome.

CHAP. XXXIX.

l'Empire, qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le Chriſtianiſme, qu'il fallut s'adreſſer à un Tribunal, & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des Jéſuites. Enfin, en 1692 le Chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls Jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les Miſſions étrangeres. Quelques Prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le Pape, qui envoie des Vicaires Apoſtoliques dans tous les pays qu'on apelle *les parties des infideles*, choiſit un Prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider en qualité de Vicaire à la Miſſion de la Chine, & lui donna l'Evêché de Conon, petite province Chinoiſe dans le Fokien. Ce Français, Evêque à la Chine, déclara non-ſeulement les rits obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres : mais il déclara les Lettrés Athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'Athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine dans le plus ſage des Gouvernemens. Les Jéſuites eurent plus alors à combattre les Miſſionnaires leurs confréres, que les Mandarins & le peuple. Ils repreſenterent à Rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux Lettrés de n'admettre que la matiere ; en ce

Contradiction impertinente au ſujet de la Chine.

cas il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs peres & celle de *Con-fut-zée*. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'Empire de la Chine dura long-tems en Cour de Rome. Cependant on attaqua les Jéſuites de tous côtés. CHAP. XXXIX.

Un de leurs ſavans Miſſionnaires, le Pere *le Comte*, avait écrit dans ſes Mémoires de la Chine, » que ce peuple a conſervé pendant » deux mille ans la connaiſſance du vrai » DIEU; qu'il a ſacrifié au Créateur dans le » plus ancien Temple de l'Univers; que la » Chine a pratiqué les plus pures leçons de » la Morale, tandis que l'Europe était dans » l'erreur & dans la corruption.

Nous avons vu que cette Nation remonte, par une hiſtoire autentique, & par une ſuite de trente-ſix Eclipſes calculées, juſqu'au-delà du tems où nous plaçons d'ordinaire le Déluge univerſel. Jamais les Lettrés n'ont eu d'autre Religion que l'adoration d'un Etre Suprême. Leur culte fut la Juſtice. Ils ne purent connaître les loix ſucceſſives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïſe*, & enfin la loi perfectionnée du Meſſie, inconnue ſi long-tems aux peuples de l'Occident & du Nord. Il eſt conſtant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion, étaient plongées dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les Tri-

Culte d'un ſeul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

CHAP. XXXIX.

bunaux du vaſte Empire de la Chine cultivaient les mœurs & les loix, en reconnaiſſant un ſeul DIEU, dont le culte ſimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juſtifier les expreſſions du Jéſuite *Le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne.

Diſputes ridicules en Sorbonne ſur la Chine.

L'Abbé *Boileau*, frere de *Deſpréaux*, non moins critique que ſon frere, & plus ennemi des Jéſuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blaſphême. L'Abbé *Boileau* était un eſprit vif & ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'Auteur du livre des *Flagellans*, & de quelques ouvrages de cette eſpece. Il diſait qu'il les écrivait en Latin, de peur que les Evêques ne le cenſuraſſent; & *Deſpréaux* ſon frere diſait de lui, *S'il n'avait été Docteur de Sorbonne, il aurait été Docteur de la Comédie Italienne* Il déclama violemment contre les Jéſuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé ſon cerveau Chrétien*. Les autres cervaux de l'Aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un Docteur nommé *le Sage* opina, qu'on envoyât ſur les lieux douze de ſes confreres des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies & hérétiques.

Chine déclarée hérétique par la Sorbonne.

Cette querelle, qui fut vive, envenima

celle des Cérémonies ; & enfin le Pape *Clément XI*, envoya l'année d'après un Légat à la Chine. Il choisit *Thomas Maillard de Tournon*, Patriarche titulaire d'Antioche. Le Patriarche ne put arriver qu'en 1705. La Cour de Pékin avait ignoré jusques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris. L'Empereur *Camhi* reçut d'abord le Patriarche *de Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce Légat lui apprirent que les Chrétiens, qui prêchaient leur Religion dans son Empire, ne s'accordaient point entr'eux, & que ce Légat venait pour terminer une querelle dont la Cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le Légat lui fit entendre que tous les Missionnaires, excepté les Jésuites, condamnaient les anciens usages de l'Empire ; & qu'on soupçonnait même Sa Majesté Chinoise & les Lettrés d'être des Athées, qui n'admettaient que le Ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant Evêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si Sa Majesté daignait l'entendre. La surprise du Monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des Evêques dans son Empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce Prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'Evêque de Conon de venir lui parler contre la Religion, contre les usages de son pays, & contre lui-même. L'Evêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de Chinois. L'Empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caracteres peints en or au-dessus de

CHAP. XXXIX.

Un Mandarin nommé Evêque d'une Province Chinoise, critique l'Empereur.

CHAP. XXXIX.

son Trône. *Maigrot*, n'en put lire que deux : mais il soutint que les mots *king-tien*, que l'Empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *Adorez le Seigneur du Ciel.* L'Empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'Evêque fut inflexible. On peut croire, que les Jésuites avaient plus de crédit à la Cour que lui. L'Empereur, qui par les Loix pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les Européans, qui voudraient rester dans le sein de l'Empire, viendraient désormais prendre de lui des Lettres-patentes, & subir un examen.

Pour le Légat *de Tournon*, il eut ordre de sortir de la Capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un Mandement, qui condamnait absolument les Rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on se servit du mot dont s'était servi l'Empereur, pour signifier *le Dieu du Ciel.*

Tournon Légat à la Chine, renvoyé.

Alors le Légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les Maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un Gouverneur. Tandis que le Légat était confiné à Macao, le Pape lui envoyait la barrette ; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir Cardinal. Il finit sa vie en 1610. Les ennemis des Jésuites leur imputerent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

CHAP. XXXIX.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'Empire, décréditerent la Religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorſque la Cour, ayant apporté plus d'attention à connaître les Européans, ſut que non-ſeulement les Miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les Négocians qui abordaient à Canton, il y avait pluſieurs Sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'Empereur *Camhi* mourut en 1724. C'était un Prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des Jéſuites très-éclairés, qui par leurs ſervices mériterent ſon affection, & qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permiſſion d'exercer & d'enſeigner publiquement le Chriſtianiſme.

Son quatrieme fils *Yontching*, nommé par lui à l'Empire au préjudice de ſes aînés prit poſſeſſion du Trône ſans que ces aînés murmuraſſent. La piété filiale, qui eſt la baſe de cet Empire, fait que dans toutes les conditions c'eſt un crime & un opprobre de ſe plaindre des dernieres volontés d'un pere.

L'Empereur Yontching le meilleur des Princes.

Le nouvel Empereur *Yontching* ſurpaſſa ſon pere dans l'amour des loix & du bien public. Aucun Empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta ſon attention ſur ce premier des arts néceſſaires, juſqu'à élever au grade de Mandarin du huitiéme ordre, dans chaque Province, celui des laboureurs qui ſerait jugé, par les Magiſtrats de ſon canton, le plus diligent, le plus induſtrieux & le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réuſſi, pour

CHAP. XXXIX.

exercer les fonctions de la Judicature qu'il n'aurait pas connuës ; il reſtait laboureur avec le titre de Mandarin ; il avait le droit de s'aſſeoir chez le Viceroi de la Province, & de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une ſalle publique. On dit que ce réglement ſi éloigné de nos mœurs, & qui peut-être les condamne, ſubſiſte encore.

Ce Prince ordonna que dans toute l'étendue de l'Empire on n'exécutat perſonne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, & même preſenté trois fois. Deux raiſons qui motivent cet Edit ſont auſſi reſpectables que l'Edit même. L'une eſt le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendreſſe qu'un Roi doit à ſon peuple.

Il fit établir de grands magazins de ris dans chaque Province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, & qui prévenait pour jamais les diſettes. Toutes les Provinces faiſaient éclater leur joie par de nouveaux ſpectacles, & leur reconnaiſſance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un Edit à ceſſer ces ſpectacles qui ruinaient l'économie qu'il avait recommandée, & défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des graces*, dit-il dans ſon reſcript aux Mandarins, *ce n'eſt pas pour avoir une vaine réputation, je veux que le peuple ſoit heureux, je veux qu'il ſoit meilleur, qu'il rempliſſe tous ſes devoirs : voilà les ſeuls monumens que j'accepte.*

Belles actions de Yontching.

Tel était cet Empereur, & malheureuſe-

ment ce fut lui qui proſcrivit la Religion Chrétienne. Les Jéſuites avaient déjà plu- CHAP. XXXIX.
ſieurs Egliſes publiques, & même quelques Princes du Sang Impérial avaient reçu le bâ-
tême : on commençait à craindre des inno- Il proſcrit poliment la Religion Chrétienne.
vations funeſtes dans l'Empire. Les malheurs arrivés au Japon faiſaient plus d'impreſſion ſur les eſprits, que la pureté du Chriſtianiſme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On ſut que préciſément en ce tems-là les diſputes qui aigriſſaient les Miſſionnaires de differens ordres les uns contre les autres avaient produit l'extirpation de la Religion Chrétienne dans le Tonquin ; & ces mêmes diſputes qui éclataient encore plus à la Chine, indiſpoſerent tous les Tribunaux contre ceux qui venant prêcher leur loi n'étaient pas d'accord entre eux ſur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Canton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais, qui quoique Chrétiens ne paſſaient pas pour être de la Religion des Chrétiens de Macao.

Miſſionnaires chaſſés poliment.

Toutes ces réflexions réunies déterminerent enfin le ſuprême Tribunal des Rites à défendre l'exercice du Chriſtianiſme. L'Arrêt fut porté le 10 Janvier 1724, mais ſans aucune fletriſſure, ſans décerner de peines rigoureuſes, ſans le moindre mot offenſant contre les Miſſionnaires : l'Arrêt même invitait l'Empereur à conſerver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les Mathématiques. L'Empereur confirma l'arrêt, & ordonna par ſon Edit qu'on renvoyât les Mif-

CHAP. XXXIX.

sionnaires à Macao, accompagnés d'un Mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, & pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'Edit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entr'autres le Jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célebre par ses connaissances & par la sagesse de son caractere, qui parlait très-bien le Chinois & le Tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprete, mais comme bon Mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous, par les réponses sages & instructives sur les sciences de la Chine, aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs Philosophes. Ce Religieux avait eu la faveur de l'Empereur *Camhi*, & conservait encore celle de *Yontching*. Si quelqu'un avait pû sauver la Religion Chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres Jésuites, audience du Prince frere de l'Empereur, chargé d'examiner l'Arrêt & d'en faire le rapport. *Parennin* raporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le Prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarrassent ; j'ai lu les accusations portées contre vous : Vos querelles continuelles avec les autres Européans sur les Rites de la Chine vous ont nui infiniment : Que diriez-vous si nous transportant dans l'Europe nous y tentions la même conduite que vous tenez ici ? en bonne-foi le souffririez-vous ?* Il était difficile de repliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce Prince parlât à l'Empereur en leur faveur ;

Bulle mercuriale aux Missionnaires.

& lorſqu'ils furent admis aux pieds du Trône, l'Empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui ſe diſaient Miſſionnaires. CHAP. XXXI

Nous avons déjà raporté ces paroles, *Si vous-avez ſçû tromper mon pere, n'eſpérez pas me tromper de même.*

Grands maux occaſionnés par ces Miſſionnaires.

Malgré les ordres ſages de l'Empereur, quelques Jéſuites revinrent depuis ſecrétement dans les Provinces ſous le Succeſſeur du célebre *Yontching ;* ils furent condamnés à la mort, pour avoir violé manifeſtement les loix de l'Empire. C'eſt ainſi que nous faiſons exécuter en France les Prédicans Huguenots qui viennent faire des attroupemens malgré les ordres du Roi. Cette fureur de faire des proſélites, eſt une maladie particuliére à nos climats, ainſi qu'on l'a déjà remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Aſie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de Miſſionnaires en Europe, & nos Nations ſont les ſeules qui aient voulu porter leurs opinions comme leur commerce aux deux extrêmités du Globe.

Sageſſe des Aſiatiques en un point.

Les Jéſuites mêmes attirerent la mort à pluſieurs Chinois, & ſur-tout à deux Princes du Sang qui les favoriſaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du Monde mettre le trouble dans la famille Impériale, & faire périr deux Princes par le dernier ſupplice ? Ils crurent rendre leur miſſion reſpectable en Europe, en prétendant que DIEU ſe déclarait pour eux, & qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées ſur l'horiſon de la Chine. Ils firent graver les figures

Miracle ridicule.

CHAP. XXXIX.

de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes & curieuſes* ; mais ſi DIEU avait voulu que la Chine fut Chrétienne, ſe ſerait-il contenté de mettre des croix dans l'air, ne les aurait-il pas miſes dans le cœur des Chinois ?

Fin du Tome ſixieme.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce ſixieme Volume.

CHAP. XXII. LOUIS XIV *continue à demander la paix, & à ſe défendre. Le Duc de Vendôme affermit le Roi d'Eſpagne ſur le Trône.* page 1

CH. XXIII. *Victoire du Maréchal de Villars à Denain. Rétabliſſement des affaires. Paix générale.* 15

CH. XXIV. *Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht juſqu'à la mort de* LOUIS XIV. 31

CH. XXV. *Particularités & Anecdotes du Regne de* LOUIS XIV. 35

CH. XXVI. *Suite des particularités & anecdotes.* 72

CH. XXVII. *Suite des particularités & anecdotes.* 94

CH. XXVIII. *Suite des Anecdotes.* 120

CH. XXIX. *Gouvernement intérieur : Commerce : Police : Loix : Diſcipline militaire : Marine, &c.* 145

CH. XXX. *Finances.* 175

CH. XXXI. *Des Sciences.* 192

CH. XXXII. *Des Beaux Arts.* 209

CH. XXXIII. *Suite des Arts.* 224
CH. XXXIV. *Des Beaux Arts en Europe, du tems de* LOUIS XIV. 230
CH. XXXV. *Affaires Ecclésiastiques : Disputes mémorables.* 240
CH. XXXVI. *Du Calvinisme, du tems de* LOUIS XIV. 258
CH. XXXVII. *Du Jansénisme.* 293
CH. XXXVIII. *Du Quiétisme.* 330
CH. XXXIX. *Disputes sur les Cérémonies Chinoises. Comment ces querelles contribuerent à faire proscrire le Christianisme à la Chine.* 345

Fin de la Table.

10034241

10034241

10034241